

BBG

NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS (NGO)-GENERAL-A, B, C

1 JAN 1994-

27 MAY 1994

UNCLASSIFIED

AG/WG JAN 2007

PLEASE RETAIN
ORIGINAL ORDER

UN ARCHIVES

SERIES S-1086

BOX 56

FILE 3

ACC. 2004/0015



THE AMERICAN SOCIETY OF INTERNATIONAL LAW

2223 Massachusetts Avenue, N.W. Washington, D.C. 20008-2864 (202) 939-6000 Fax (202) 797-7133

President
Edith Brown Weiss

Honorary President
Oscar Schachter

*Executive Vice President
and Executive Director*
Charlotte Ku

Vice Presidents
M. Laura Bocalandro
Charles N. Brower
Jonathan I. Charney

Secretary
Frederic L. Kirgis, Jr.

Treasurer
Stephen L. Gibson

Assistant Treasurer
Patricia A. Sherman

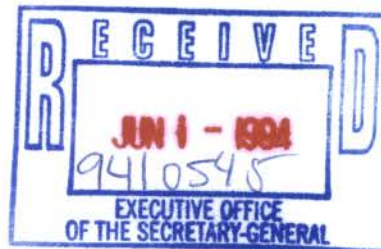
Honorary Vice Presidents
Richard B. Bilder
Thomas Buergenthal
Barry E. Carter
Maxwell Cohen
Edward Dumbauld
David G. Gill
John Lawrence Hargrove
Rita Hauser
Louis Henkin
Roselyn Higgins
Keith Highet
Leonard Legault
Monroe Leigh
Cynthia C. Lichtenstein
Myres S. McDougal
Leonard Meeker
Covey T. Oliver
Franz M. Oppenheimer
Elliot L. Richardson
Henry J. Richardson, III
Stefan A. Riesenfeld
William D. Rogers
Seymour J. Rubin
Dean Rusk
Stephen M. Schwabell
Louis B. Sohn
Eric Stein
John R. Stevenson
Paul C. Szasz
Peter D. Trooboff

Executive Council
Judith Hippler Bello
Maxwell O. Chibundu
Dorinda G. Dallmeyer
Joseph W. Dellapenna
Timothy L. Dickinson
Joan E. Donoghue
John King Gamble
Ruth Gordon
Thomas S. James
Heidi Jiménez
Larry D. Johnson
Susan L. Karamanian
Ellen L. Lutz
Linda A. Mabry
Shinya Murase
James A.R. Nafziger
Mary Ellen O'Connell
Amelia Porges
Bruce C. Rashkow
Michael Schechter
Jerome Shestack
Alfred H.A. Soons
Ralph G. Steinhardt
Jane E. Stromseth

Director of Publications
Marilyn M. Righini

May 27, 1994

The Honorable Boutros Boutros-Ghali
Secretary-General
United Nations
New York, NY 10017



Dear Mr. Secretary-General:

As President of the American Society of International Law, I would like to invite you to give a plenary address at the 88th Annual Meeting of the Society in New York City, April 5-8, 1995. The plenary is scheduled for Friday, April 7, from 4:00 to 7:00 p.m. and will take place at UN Headquarters. In view of the great demands on your schedule, we will work to fit your needs on the precise time of your presentation within this time period. A plenary address is normally 20-30 minutes in length, but this can be adjusted to fit your schedule.

The Society is holding its Annual Meeting in New York to celebrate the 50th anniversary of the United Nations. Thus it would be most fitting if, as the Secretary-General of the United Nations and a distinguished Professor of International Law, you would address the meeting. As you may recall, you graciously accepted our invitation to address the Annual Dinner of the Society two years ago, but unfortunately pressing events prevented you from appearing. Our members were deeply disappointed then, and remain very eager to hear your insights. This was particularly true for colleagues who know you through your career in international law.

The Society's Annual Meetings draw over 900 participants from all over the world. In 1994, 31 countries were represented at the meeting. The Society's membership includes a significant component of members from other countries — over 20% of the total. One of my personal goals as President of the Society is to pursue the rule of law internationally and to broaden the participation of members from all countries in this endeavor.

Founded by U.S. Secretary of State Elihu Root in 1906 to promote awareness of the use of law in international relations, the Society continues to include a distinguished membership of prominent international figures. Our programs and activities also continue to draw participation by such prominent individuals as U.S. Supreme Court Justice Harry Blackmun who addressed our Annual Meeting this past April. The Society publishes the American Journal of International Law which is read not only by the Society's 4300 members, but is also available at 2200 institutions throughout the world. It is one of the most recognized titles and resources in international law.

943271

As the new President of the Society, I would like to send the message that the United Nations has a central role in the international community. As we celebrate the golden anniversary of the United Nations, your friends and colleagues at the Society are eager to hear your views and to work with you.

I look forward to hearing from you.

Sincerely yours,

A handwritten signature in cursive script that reads "Edith Brown Weiss".

Dr. Edith Brown Weiss
Professor of Law
President
American Society of International Law

CC: Ms. Gillian Sorensen

NGO "A"
Invite/for Rep.

RK

Free
O

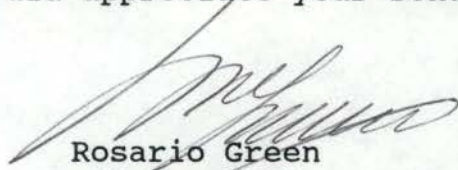
Note to Mr. Aimé

AIESEC Seminar, Saarbrücken

Further to your note of 23 May, please be advised that Mr. Derek Boothby, Director, Europe Division, DPA, would be ready to stand in for Mr. Petrovsky to address the Seminar on 7 June.

This would, in effect, mean that Mr. Boothby would be leaving for Europe one day earlier than already planned. Given his desire to leave New York on the evening of 6 June arriving in Europe in the morning of 7 June, the organizers may have to be asked to change Mr. Boothby's presentation to a time later in the day.

If there is any information further to that which you attached to your note, we would appreciate your sending it directly to Mr. Boothby.


Rosario Green
25 May 1994

RK
No objection.
26/5/94 [Signature]



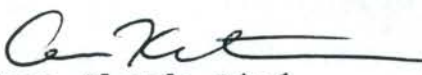
PENDING

File
6

Note to Ms. Green

AIESEC Seminar, Saarbrücken

Please find attached a copy of a letter on the above-mentioned subject. Since Mr. Petrovsky will not be able to attend, as earlier indicated to the organizers, I should appreciate it if DPA could make available a suitable replacement for him to give a lecture on Day 3 on the subject of International Security and World Peace. In this connection, we understand that Mr. Boothby is due to travel to Geneva for a meeting during the same week. I should appreciate an early response.

pp 
Jean-Claude Aimé
23 May 1994



RK
 JG does not arrive in
 Geneva until 8 evening
 but if he goes to Sweden
 Petrovsky will have to be there.
 See with DPA who
 could be sent. *fly*



ce

JCA
 I believe we should
 try to reach somebody
 not necessarily at the
 VSG level. Please
 instruct.

Q 20/8

Saarbrücken, May 20, 1994

Dear Sir,

This letter is in reference to "The New Role of the United Nations" seminar held in Saarbrücken, Germany, June 5-8, 1994.

This seminar involves the role of the United Nations in the future and our goal is to educate the students about the United Nations and the problems of the world. This seminar is very popular in Europe right now. Many Universities are excited that they will finally learn about the UN and that someone is really going to teach them and listen to them. We have been very fortunate to have received a five-star hotel, free airfare and free Mercedes limosines from companies that were also excited about this seminar happening and that the need for worldpeace was going beyond the UN walls.

Our situation is that we had invited Mr. Vladimir Petrovsky to come to our seminar. He was very pleased to come and arrangements had been made for his arrival. Mr. Axel Würstenhagen, Mr. Thomas McCarthy, Mr. Fabre and a professor Heiner were also to attend the seminar and were pleased to be able to meet and hear Mr. Petrovsky.

As it is now, Mr. Boutros Boutros-Gahli will be visiting Geneva on June 5-8, 1994. Mr. Vladimir Petrovsky has informed us that he is now unable to attend the seminar and we have been warned that we will perhaps receive other cancelations from UN officials. The United Nations in Geneva is unable to send any other people because of Mr. Boutros-Gahli's visit and because they are under staffed.

AIESEC-Saarbrücken is in a crisis because of this sudden change of planning and we are in need of any help you can give us in respect to speakers. Is there any possibility of Mr. Petrovsky coming for one day? Is there any possibility of flying Mr. Boutros-Gahli and any one else or all just for one day? All expenses are paid for and it is essential that we have UN officials at a United Nations seminar!

Thank you very much for your time and we are looking forward to hearing from you.

Sincerely,

Natalie Ermish
 Natalie Ermish

20.5.94
 12:30

3900

AIESEC

SAARBRÜCKEN

Free

6

6

The United Nations
Secretary Generals Office
Mr. Rolf Knuttson
Acting Director

Fax.: 001212/ 963 2155

Saarbrücken, May 20, 1994

Dear Sir,

This letter is in reference to "The New Role of the United Nations" seminar held in Saarbrücken, Germany, June 5-8, 1994.

This seminar involves the role of the United Nations in the future and our goal is to educate the students about the United Nations and the problems of the world. This seminar is very popular in Europe right now. Many Universities are excited that they will finally learn about the UN and that someone is really going to teach them and listen to them. We have been very fortunate to have recieved a five-star hotel, free airfare and free Mercedes limosines from companies that were also excited about this seminar happening and that the need for worldpeace was going beyond the UN walls.

Our situation is that we had invited Mr. Vladimir Petrovsky to come to our seminar. He was very pleased to come and arrangements had been made for his arrival. Mr. Axel Würstenhagen, Mr. Thomas McCarthy, Mr. Fabre and a professor Heiner were also to attend the seminar and were pleased to be able to meet and hear Mr. Petrovsky.

As it is now, Mr. Boutros Boutros-Gahli will be visiting Geneva on June 5-8, 1994. Mr. Vladimir Petrovsky has informed us that he is now unable to attend the seminar and we have been warned that we will perhaps recieve other cancelations from UN officials. The United Nations in Geneva is unable to send any other people because of Mr. Boutros-Gahli's visit and because they are under staffed.

AIESEC-Saarbrücken is in a crisis because of this sudden change of planning and we are in need of any help you can give us in respect to speakers. Is there any possibility of Mr. Petrovsky coming for one day? Is there any possibility of flying Mr. Boutros-Gahli and any one else or all just for one day? All expenses are paid for and it is essential that we have UN officials at a United Nations seminar!

Thank you very much for your time and we are looking forward to hearing from you.

Sincerely

Natalie Ermish
Natalie Ermish

20.5.94
12:30

Day 1 "Introduction"

Arrival

of the delegates

- 15:00h Introductory Speech
(Mr. Töpfer)
- 15:30h The United Nations: Past and Present
(Professor Rittberger)
- 18:00h DINNER
- 20:00h Workshop with professors
on the organization and
the structure of the UN.
- 21:00h The United Nations through Communication
(Dr. Schweitzer)
- 22:00h Welcome Party
Get-Together

Day 2 "Problems of the World"

- 8:00h Breakfast
- 9:00h Introductory speech
- 9:30h Peace-Keeping/ Yugoslavia
(Professor Gehbali)
- 10:30h Development

*) All speakers in brackets have been invited to speak and have shown their support for the seminar.

(UNICEF)

- 11:30h Environment. Including Drugs
- 12:30h LUNCH
- 14:00h Intro. Speech to Human Rights
(Professor Lorenz)
- 14:30h Workshop: Human Rights
Religion Business Politic
Professor/Youth
- 16:00h Presentations of Workshop
- 16:30h United Nations and
Human Rights
(Mr. Thomans McCarthy; senior
advisor, Under-Secretary-
General)
- 18:00h DINNER
- 19:30h Reverse Simulation Game
Lasts 4 or 5 hours

Day 3 "The New Role of the UN"

- 8:00h Breakfast
- 9:00h New Role of the UN
Incl. International Law
Decolonization, Self-
determination
(Axel Würstenhagen)
- 10:00h International Security and
Worldpeace
(Petrovsky)

- 11:00h Economic and Social
Development

12:00h LUNCH

- 14:00h Workshop: Int'l Law,
Development, World-
Peace/Military,
Decolonization/
Self-determination
(Above named speakers)

- 16:30h Workshop: Create Future Organization of the
United Nations

17:30h Presentations of WS

18:00h DINNER

19:00h Thank-You's

Country Fair/ Party

Day 4 "Future of the United Nations"

- 8:00h Breakfast
- 9:00h Future of the United Nations
(Professor Wassmund)
- 10:00h Workshop: Summary, Questions, Discussion
- 12:00h LUNCH
Closing
- Departure
of
Delegates

UNITED NATIONS



NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORKEXECUTIVE OFFICE OF THE SECRETARY-GENERAL
CABINET DU SECRETAIRE GENERAL

REFERENCE:

4 May 1994

Dear Ms. Tenbenschel,

I am writing on behalf of the Secretary-General to thank you for your letter of 18 April.

The Secretary-General regrets that, because of previous commitments, he will not be able to accept the kind invitation of the AIESEC local committees at the universities of Bochum, Dortmund, Duisburg, Essen, and Wuppertal to address their Model United Nations on 16-21 October.

He will, however, be pleased to send a message of greeting to the delegates. This will be sent to you a few days in advance of the conference.

Yours sincerely,


Jean-Claude Aïmé
Chief of Staff

Ms. Ria Tenbenschel
Chair, Organizing Committee
AIESEC Lokalkomitee Bochum
Postfach 10 21 48
D-4630 Bochum 1
Germany



AS

AIESEC Lokalkomitee - Postfach 10 21 48 - 4630 Bochum I

Secretary General
Boutros Boutros Ghali
UN Headquarter
UN Plaza
10017 New York

USA

Gebäude GC 1/54
Universitätsstraße 150
Postfach 10 21 48
4630 Bochum-Querenburg
Telefon (0234) 700 3160
Telefax (0234) 709 4201 attn aiesec
Telex 17 234 356 rub d attn aiesec

Bankverbindung:
Sparkasse Bochum
Konto 333 054 91
(BLZ 430 500 01)

April 18, 1994

International Model UN "UNderstanding

Dear Mister Secretary General,

the AIESEC-local committees at the universities of Bochum, Dortmund, Duisburg, Essen, and Wuppertal are organizing with the Konrad-Adenauer Foundation and under the patronage of Dr. Norbert Blüm, Federal Minister of Labour and Social Affairs, **UNderstanding - the International Model United Nations**. From October 16.-21.1994 we are looking forward to welcome 200 students from Germany, Western and Eastern Europe as well as from overseas in the Ruhr-Valley.

With UNderstanding we want promote the comprehension of the United Nations. We afford an opportunity for one to examine current international, humanitarian, environmental and economic issues in a context which closely parallels to the real world.

Our goal is to support the thought of cultural understanding by bringing together a diverse group of young informed people from various geographical areas to discuss, debate, and formulate concrete policies. Lectures to issues of international matters and excursions to the Ruhr-Valley complement the event.

Following the Model United Nations there will be a study trip from October 21-25 to the states of Berlin and Brandenburg.

It would be an extraordinary honour for us, if we could welcome you at the conference. If you do not have the time to come, we would be glad about a welcome letter to the delegates.

We hope you can fulfil our request.

Sincerely,

Ria Tenbenschel
Ria Tenbenschel
(Chair of Organizing Committee)

An eternally young idea...

Having the aim of mutual acceptance and respect of all nations in mind, students of economics and business administration founded an international organization in 1948 - AIESEC. Today the „Association Internationale des Etudiants en Sciences Economiques et Commerciales“ welcomes all students who are interested in economy.

In 78 countries more than 70,000 young people at 718 universities are enthusiastic about this idea. At 64 universities in Germany, students are very active. Among other things they organize seminars on education, international projects, case studies, traineeships abroad - based on a proved, international exchange system and they establish various contacts with companies who are due to their ideal and material support an important basis.

The local committees of Bochum, Dortmund, Duisburg, Essen and Wuppertal have joined together and are summarized as AIESEC-Ruhr.

Understanding is one of the biggest international projects in the history of the „Ruhrries“.

AIESEC is the biggest association of students that has also been acknowledged official adviser to the UNESCO.

Be a part of it.



For Freedom and Justice

In the process of the reunification and the end of the cold war a lot of things have been set in motion in Germany and in Europe. The integration of the new federal states of Germany demanded the effort and solidarity of all citizens. More than ever Germans are expected to fulfil this new role - during its process of reunification and within the bounds of the United Nations. The international public will keep an eye on it.

The **Konrad-Adenauer-Foundation** pursues exclusively and immediately purposes for the benefit of the community. They support political education, work out scientific grounding for political activities, support the European integration and the understanding among nations, train people to help themselves while giving aid to developing countries, support politically persecuted democrats in terms of ideal and material means, sponsor the scientific training of talented young people.

Looking out for individual and intensive talks with the citizens, the **Konrad-Adenauer-Foundation** intends to train the awareness of problems and the ability to act politically, to pass on necessary information on topical social requests and make people aware of democratic rules and carry them through.

In the Ruhr Region, which is the largest industrial region in Germany and Europe, the office of the **Konrad-Adenauer-Foundation** in Dortmund realizes these goals. With **Understanding** we want to support the idea of international understanding and peaceful cooperation among the nations. Together with AIESEC-Ruhr we are anticipating your application.

Konrad
-Adenauer-
Stiftung



Bildungswerk Dortmund Saarlandstraße 80-82 44139 Dortmund

One Understanding.

IT'S IN OUR HANDS.

Understanding

The international
Model United Nations

October 16 - 21, 1994
Ruhr region, Germany
Organized by AIESEC and
Konrad-Adenauer-Foundation

Under the patronage of
Dr. Norbert Blüm, MoP
Federal Minister of
Labour and Social Affairs.





Understanding.

Understanding.

The Model United Nations. The name leads the way. Become aware of the complexity of international events; get an understanding of the U.N.'s power and its limits; learn to cooperate, negotiate effectively, make decisions, and speak in public.

These are the goals of Understanding.

Peace.

"Securing peace": The beginning of the UN-charta. Today as topical as in 1945 when the U.N. was founded.

Formerly.

It was the Roaring Twenties and a small group of Harvard Students took it upon themselves to organize a Model League of Nations. It was the first simulation of an international organization which laid the foundation for the Model United Nations of today.

Ambassadors.

Students assume the roles of ambassadors to the U.N. and debate, negotiate and tackle the actual agenda topics currently being debated at the U.N.

People are people.

And the world becomes smaller as the horizons open and set free new views. People who know each other do not fight against each other.

Conference.

It is divided into two parts: the first part comprises a thorough preparation of the participants in their own country. Papers and resolutions have to be prepared, negotiation procedures and eloquence to be trained. The simulation takes place in the second part - at the conference. The procedure of UNderstanding corresponds to a high degree to the real procedures of different U.N.-bodies. 200 delegates from five continents take part. The conference language is English.

Idea.

No idea can survive if there are no young people who live and realize this idea.

A G E N D A

Sunday, October 16, 1994

Check-In & Opening-Ceremony

Monday, October 17, 1994

Model United Nations

Tuesday, October 18, 1994

Wednesday, October 19, 1994

study-day/excursion

Thursday, October 20, 1994

Model United Nations

Friday, October 21, 1994

Final-Ceremony

October 21 - October 25, 1994

Study-Tour to the new states of Germany
(incl. Berlin, limited participation)



Konrad
Adenauer-
Stiftung

Contact:

AIESEC 

AIESEC-Ruhr, Model United Nations

Universitätsstraße 150, GC 1/54

44780 Bochum/Germany

Tel.: (02 34) 7 00 31 60

Fax: (02 34) 9 48 94 39

Design & Conception: Astrid Wozniak
& Lutz Martschinke: 42097 Wuppertal

NGO "C"

UNITED NATIONS NATIONS UNIESPOSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORKEXECUTIVE OFFICE OF THE SECRETARY-GENERAL
CABINET DU SECRETAIRE GENERAL

REFERENCE:



Le 2 mai 1994

Monsieur le Secrétaire général,

De retour de mission à l'étranger, le Secrétaire général a bien pris connaissance de la déclaration conjointe de la Confédération mondiale du travail, de la Confédération européenne des syndicats et de la Confédération internationale des syndicats libres relative à la dimension sociale des échanges commerciaux internationaux.

Il vous en remercie vivement et me demande de vous dire qu'il suit les travaux et réflexions de la Confédération mondiale du travail avec beaucoup d'attention.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, à l'expression de mes sincères salutations.

Jean-Marc Coicaud
Administrateur de 1ère classe

Monsieur Carlos L. Custer
Secrétaire général
Confédération mondiale du travail
33 rue de Trèves
B-1040 Bruxelles
Belgique

UNITED NATIONS



NATIONS UNIES

NEW YORK

EXECUTIVE OFFICE OF THE SECRETARY-GENERAL

CABINET DU SECRETAIRE GENERAL

Monsieur Aime,

Monsieur Custer

ce dossier de documents
ces documents

Bien Sire,

glac

J. R. G. G. G. G.

M. Corland

- 1) Pour lettre de remerciements
de la part du SG -
- 2) envoyer les documents à M. Desai
- 21/7 J. R. G. G. G.

Monsieur Boutros-Boutros Ghali
Secrétaire Général des Nations Unies
New-York 1007
USA

Bruxelles, le 14 mars 1994

Fax : 00.1.212/963 21 55

Monsieur le Secrétaire Général,

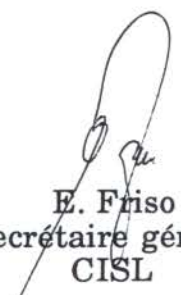
Concerne : Commerce mondial et clauses sociales

Au nom de la CISL, de la CMT et de la CES, nous avons le plaisir de vous adresser en annexe la teneur d'une déclaration conjointe relative à la dimension sociale des échanges commerciaux internationaux.

Cette déclaration, qui vise à promouvoir le respect des droits fondamentaux de tous les travailleurs tout en évitant toute instrumentalisation protectionniste des clauses sociales, doit s'entendre dans la volonté des trois organisations syndicales supranationales d'en arriver à une législation internationale qui contribue à une promotion sociale de toutes les populations du monde. Elle s'inscrit de même dans leur lutte pour porter remède aux graves problèmes que pose l'actuel désordre économique international né notamment des distorsions graves du commerce, de la dépréciation constante des matières premières et de la dette extérieure.

L'importance de l'ensemble de ces questions et notamment des questions sociales pour cette nouvelle institution que constituera l'Organisation mondiale du Commerce nous permet de croire que vous accorderez à cette déclaration toute l'attention qu'elle mérite.

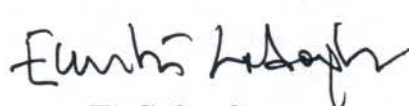
C'est dans cette conviction que nous vous prions d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, nos salutations les meilleures.



E. Friso
Secrétaire général
CISL



C. L. Custer
Secrétaire général
CMT



E. Gabaglio
Secrétaire général
CES

**Dimension sociale du commerce international :
déclaration commune
des confédérations syndicales mondiales et européenne
CISL, CMT et CES.**

Nécessité d'une clause sociale

La conclusion à laquelle a pu aboutir l'Uruguay Round au sein des négociations commerciales multilatérales du GATT est sensée donner au commerce, à la production, à l'emploi et aux revenus, l'élan nouveau qu'ils attendent dans l'ensemble du monde.

Par ailleurs toutefois, l'accroissement rapide du niveau des échanges internationaux des biens et des services comme des capitaux a réintroduit ou renforcé la liaison entre l'emploi et le coût des conditions sociales. Dès lors, dans toutes les régions du globe, de fortes pressions s'exercent sur ces coûts et donc sur les salaires et sur les conditions de travail, ceci afin d'abaisser les prix, notamment à l'exportation. Ce phénomène de concurrence qui s'appuie sur les différences de coût du travail d'un pays à l'autre est connu sous le nom de dumping social.

Pour la Confédération Internationale des Syndicats Libres (CISL), la Confédération Mondiale du Travail (CMT) et la Confédération Européenne des Syndicats (CES), dans la perspective d'une législation internationale efficace qui puisse assurer une amélioration généralisée des conditions sociales, la manière la plus adéquate de faire échec au dumping social réside dans l'introduction de clauses sociales dans les accords commerciaux.

Ces clauses sociales auraient pour seul objectif de garantir un niveau adéquat de conditions de travail, par le biais de l'application de normes de travail reconnues universellement au sein de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

Précisées ci-après, les procédures de mise en oeuvre de ces clauses sociales devraient écarter, par leur caractère transparent et multilatéral, toute velléité de protectionnisme.

Elles fonctionneraient comme moyens de pression destinés à améliorer progressivement les conditions de vie des travailleurs des pays en développement, par leur adaptation à l'augmentation de la productivité et à l'accroissement du produit intérieur brut (PIB), tout en garantissant les acquis sociaux des travailleurs des pays industrialisés.

Elles s'inscriraient donc dans l'effort constant nécessaire à une croissance accélérée des pays en développement par la suppression des obstacles à leurs exportations, l'éradication du problème de la dette extérieure et l'amélioration des systèmes de fixation des prix des matières premières.

Si l'accord de l'Uruguay Round peut constituer une possibilité nouvelle pour le développement de l'économie mondiale, elle ne se traduira sous forme d'emplois et donc de revenus pour les populations que si la libéralisation du commerce international s'instaure parallèlement au respect des normes minimales du travail telles qu'instaurées par l'OIT. Il importe donc de manière essentielle que la prochaine réunion ministérielle du GATT qui se tiendra au Maroc du 12 au 15 avril 1994, inclut dans la finalisation des accords intervenus, l'engagement d'introduire des clauses sociales susceptibles de rencontrer ces préoccupations.

Mise en oeuvre des clauses sociales

Les clauses sociales ainsi conçues devraient prévoir que : " les parties contractantes s'engagent à prendre les mesures les plus adéquates pour assurer l'observance des normes minimales du travail telles que spécifiées par un Comité Consultatif Conjoint à l'OIT et au GATT (Organisation mondiale du Commerce)".

Parmi ces normes, la présente coordination syndicale souhaite voir reprises celles relatives à la liberté syndicale et au droit de négociation collective (Conventions 87 et 98 du BIT), l'âge minimal d'emploi (Convention 138), la discrimination et la rémunération égale (Conventions 100 et 111) et le travail forcé (Conventions 29 et 105).

Ces normes de l'OIT ont été adoptées par des conférences internationales tripartites, après de longues et prudentes négociations tripartites elles-aussi, menées pendant deux années de travail en commission. Les normes proposées sont parmi les normes de l'OIT qui ont été le plus largement ratifiées. Loin d'être des normes conçues pour les pays industrialisés, elles sont l'expression de principes que l'on s'attend légitimement à voir respectés par les gouvernements de tous les pays, quel que soit leur degré de développement.

Le Comité Consultatif Conjoint arrêterait la liste des normes minimales à reprendre dans les clauses sociales et en surveillerait la mise en application, en coopération avec le comité de liberté syndicale de l'OIT et de son comité des experts chargé de l'application de ses conventions et de ses recommandations.

Sur base de plaintes spécifiques introduites par l'une des trois parties constituantes de l'OIT (gouvernements, employeurs, travailleurs), il examinerait systématiquement dans quelle mesure les parties contractantes honorent les engagements pris dans la clause sociale et ferait des recommandations en conséquence.

Si un pays n'honorait pas ses obligations, le Comité Consultatif Conjoint pourrait indiquer les mesures qu'il estimerait devoir être prises dans un délai déterminé qui ne devrait pas dépasser deux ans. L'OIT pourrait apporter une assistance technique au pays concerné, assistance technique financée par exemple par un nouveau fond social international.

A l'expiration du délai fixé, un nouveau rapport serait rédigé qui constaterait, soit le respect de la réglementation par le pays incriminé, soit les progrès réalisés et le délai supplémentaire qu'il faudrait pour qu'il y parvienne, soit encore la carence du gouvernement.

Dans ce dernier cas, des sanctions commerciales seraient appliquées qui pourraient consister en un rehaussement par l'ensemble des Etats membres du GATT/OMC, des tarifs à percevoir sur les exportation du pays en défaut.

Les oppositions à l'introduction des clauses sociales n'ont été que fort peu explicitées et ne semblent pas avoir de fondement au vu de ce qui précède. Elles étaient essentiellement dues au peu d'attention accordée jusqu'ici aux aspects pratiques de leur application. On peut espérer que la présente déclaration contribuera à apaiser les craintes de voir surgir une vague incontrôlée d'écueils injustifiés aux importations. La clause sociale a pour objectif premier la promotion de l'observance des normes minimales essentielles du travail. Ce n'est qu'en dernier ressort que des sanctions commerciales pourraient s'avérer indispensables en cas de refus de coopération.

Des clauses sociales soigneusement négociées et formulées seraient donc de l'intérêt des pays en voie de développement. Les malentendus et les appréhensions à ce propos ne pourront être levés que par une discussion ouverte sur des propositions

détaillées telles que celles de la présente note.

Celle-ci a été mise au point conjointement par la CISL et la CMT d'une part, confédérations syndicales mondiales, et la CES d'autre part, de manière à tenir pleinement compte de la nécessité de voir s'accroître les exportations en provenance des pays en voie de développement. Nombre d'entre eux, sinon leur majorité, pourrait trouver avantage dans les clauses sociales. Elles n'affecteraient en effet en rien dès lors la position concurrentielle des pays concernés sur les marchés des pays industrialisés, puisqu'elles n'introduiraient d'obligations qu'en ce qui concerne des normes minimales universellement applicables.

Les clauses sociales pourraient au contraire devenir un argument de poids en faveur du droit d'accès aux marchés, puisqu'on ne pourrait plus prétexter d'une concurrence déloyale s'appuyant sur des conditions de travail inacceptables. Enfin, de telles clauses seraient également applicables aux pays industrialisés, même si l'on considère que les cas de non observance n'y seraient sans doute pas aussi fréquents.

Comme indiqué plus avant, les clauses sociales ne devraient pas seulement couvrir le respect de la liberté syndicale et le droit à la négociation collective, mais devraient également concerner le travail des enfants, la discrimination et le travail forcé. Dans certains de ces domaines, des changements ne pourront pas toujours intervenir du jour au lendemain, mais l'introduction de clauses sociales devrait inciter les pays concernés par ces questions à prendre conscience du problème et à entreprendre les actions susceptibles d'y remédier dans des délais acceptables.

La coordination syndicale CISL-CMT-CES est tout à fait prête à accepter que des responsabilités sociales accrues soient imposées aux pays importateurs. Ainsi, le Comité Consultatif Conjoint pourrait examiner des mesures d'ajustement dans les pays industrialisés afin de créer des emplois dans les secteurs frappés par le chômage du fait de leur particulière exposition aux effets de la croissance des exportations à faible coût, tels les secteurs du textile, de l'habillement et de la chaussure.

Le mouvement syndical international plaide depuis plusieurs années pour que de telles clauses sociales et des procédures analogues soient inscrites à l'ordre du jour des négociations commerciales du GATT ainsi qu'en toute autre convention commerciale. Il en a conçu l'idée et l'a promue au sein de l'OIT dans les interventions du groupe des travailleurs. Il croit en effet que les clauses sociales peuvent constituer un élément-clé dans l'avènement d'une amélioration des conditions sociales dans tous les pays et dans la prévention d'une recrudescence du protectionnisme. A ce titre, elle devrait faire l'objet d'urgence d'une discussion sérieuse, dans la mesure où leur introduction constitue la condition d'une survie à long terme d'un système commercial ouvert et, dès lors, de la ratification de l'accord de l'Uruguay Round comme de sa mise en application.

10/2/94



OUTGOING FACSIMILE
DPKO

NGO "C"
Yugoslavia (p.i.) (RS)

DATE: 27 April 1994

TO: Mr. Ernilio Gabaglio Secrétaire Général de la CES Bld. E. Jacqmain 155 1210 Bruxelles	FROM: KOFI ANNAN UNDER-SECRETARY-GENERAL FOR PEACE-KEEPING OPERATIONS UNATIONS, NEW YORK
FAX NO: 32 2 224 04 55	FAX NO: (212) 963 9222
TOTAL NUMBER OF TRANSMITTED PAGES INCLUDING THIS PAGE: 1	

Dear Mr. Gabaglio,

I should like to refer to your letter dated 7 April 1994 addressed to the Secretary-General regarding the proposed visit by representative of the Confédération Européenne des Syndicats, Confédération Internationale des Syndicats Libres and Confédération Mondiale du Travail to Sarajevo on 1 May 1994.

Upon receipt, your request was sent to the United Nations Protection Force (UNPROFOR) for its advice. In the normal course, UNPROFOR is unable to transport non-UN personnel on its own flights; seats are, however, usually made available on aircraft owned by member states and operated as part of the UNHCR humanitarian airlift. UNPROFOR has now advised us that since this visit is of a humanitarian nature, you may wish to contact the air operations cell of the Office of the High Commissioner for Refugees in Geneva for assistance, since that Office coordinates access to the humanitarian airlift to Sarajevo. You may wish to address your inquiry to:

Mrs. Sadako Ogata, High Commissioner for Refugees
Fax No. 41 22 731 9546

We were also advised that UNPROFOR cannot guarantee the safety of the visitors and that due to the security situation in Sarajevo at the present time, the size of the delegation should be kept to an absolute minimum.

Best wishes.

Yours sincerely,

Kofi Annan

OUTGOING FACSIMILE
DPKO

DATE: 27 April 1994

TO: Mr. Ertzo Friso Secrétaire Général de la CISL Bld. E. Jacqmain 155 1210 Bruxelles	FROM: KOFI ANNAN UNDER-SECRETARY-GENERAL FOR PEACE-KEEPING OPERATIONS UNATIONS, NEW YORK
FAX NO: 32 2 218 84 15	FAX NO: (212) 963 9222
TOTAL NUMBER OF TRANSMITTED PAGES INCLUDING THIS PAGE: 1	

Dear Mr. Friso,

I should like to refer to your letter dated 7 April 1994 addressed to the Secretary-General regarding the proposed visit by representative of the Confédération Européenne des Syndicats, Confédération Internationale des Syndicats Libres and Confédération Mondiale du Travail to Sarajevo on 1 May 1994.

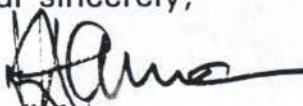
Upon receipt, your request was sent to the United Nations Protection Force (UNPROFOR) for its advice. In the normal course, UNPROFOR is unable to transport non-UN personnel on its own flights; seats are, however, usually made available on aircraft owned by member states and operated as part of the UNHCR humanitarian airlift. UNPROFOR has now advised us that since this visit is of a humanitarian nature, you may wish to contact the air operations cell of the Office of the High Commissioner for Refugees in Geneva for assistance, since that Office coordinates access to the humanitarian airlift to Sarajevo. You may wish to address your inquiry to:

Mrs. Sadako Ogata, High Commissioner for Refugees
Fax No. 41 22 731 9546

We were also advised that UNPROFOR cannot guarantee the safety of the visitors and that due to the security situation in Sarajevo at the present time, the size of the delegation should be kept to an absolute minimum.

Best wishes.

Your sincerely,


Kofi Annan

OUTGOING FACSIMILE
DPKO

DATE: 27 April 1994

TO: Mr. Carlos L. Custer Secrétaire Général de la CMT rue de Trèves 33 1040 Bruxelles	FROM: KOFI ANNAN UNDER-SECRETARY-GENERAL FOR PEACE-KEEPING OPERATIONS UNATIONS, NEW YORK
FAX NO: 32 2 230 87 22	FAX NO: (212) 963 9222
TOTAL NUMBER OF TRANSMITTED PAGES INCLUDING THIS PAGE: 1	

Dear Mr. Custer,

I should like to refer to your letter dated 7 April 1994 addressed to the Secretary-General regarding the proposed visit by representative of the Confédération Européenne des Syndicats, Confédération Internationale des Syndicats Libres and Confédération Mondiale du Travail to Sarajevo on 1 May 1994.

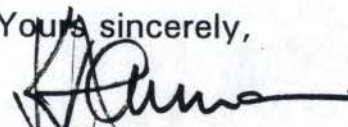
Upon receipt, your request was sent to the United Nations Protection Force (UNPROFOR) for its advice. In the normal course, UNPROFOR is unable to transport non-UN personnel on its own flights; seats are , however, usually made available on aircraft owned by member states and operated as part of the UNHCR humanitarian airlift. UNPROFOR has now advised us that since this visit is of a humanitarian nature, you may wish to contact the air operations cell of the Office of the High Commissioner for Refugees in Geneva for assistance, since that Office coordinates access to the humanitarian airlift to Sarajevo. You may wish to address your inquiry to:

Mrs. Sadako Ogata, High Commissioner for Refugees
Fax No. 41 22 731 9546

We were also advised that UNPROFOR cannot guarantee the safety of the visitors and that due to the security situation in Sarajevo at the present time, the size of the delegation should be kept to an absolute minimum.

Best wishes.

Yours sincerely,



Kofi Annan

UNITED NATIONS



NATIONS UNIES

INTER - OFFICE MEMORANDUM

14 April 1994

To: Miss Hisako Shimura, Director
Department of Peace-keeping Operations
[Signature]

From: Mr. Rolf Knutsson, Director
Executive Office of the Secretary-General

Re: Proposed visit to Sarajevo by trade union members

Please find attached a letter jointly addressed by three confederations of trade unions to the Secretary-General, requesting him to facilitate a visit by a 30-40 strong delegation to Sarajevo. I should appreciate it if DPKO would respond to the request in conformity with established policy and procedures.

From : Carlos Luis Custer
Title : Secretary-General
Company: World Confederation of Labour
Tel : 32-2-230-4809

Message: He requested to see the SG on April 14-15, knowing that the SG is not here he would like to come to see you for 10' on Thursday morning before 10,30. He is preparing a trip to Bosnia at the beginning of May. He was received by the President of France who promised to support this trip, but he would like to have the UN accord.

Ruxandra Ferascu

Chris
OK.
Kang



Received: 12/04/94 Time: 11:58:40

INTERNATIONAL CONFEDERATION
OF FREE TRADE UNIONS (ICFTU)

BEATRICE VON ROEMER

PERMANENT REPRESENTATIVE TO
THE UNITED NATIONS

TELEPHONE: 986-1820

ICFTU UN OFFICE
104 EAST 40TH STREET
NEW YORK, N. Y. 10016



WORLD CONFEDERATION OF LABOUR

Carlos Luis CUSTER
Secretary - General

Tel. 02 - 230.62.95
Telex 26.966 - B CMT - WCL
Fax 02 - 230.87.22

33, Rue de Trèves
B - 1040 Brussels
Belgium

CES
**Confédération Européenne
des Syndicats**
Bld. E. Jacqmain 155
1210 Bruxelles
tél. 02/224.04.11
fax 02/224.04.55

CISL
**Confédération Internationale
des Syndicats Libres**
Bld. E. Jacqmain 155
1210 Bruxelles
tél. 02/224.02.11
fax 02/218.84.15

CMT
**Confédération Mondiale
du Travail**
rue de Trèves 33
1040 Bruxelles
tél. 02/230.62.95
fax 02/230.87.22

Monsieur Boutros-Boutros Ghali
Secrétaire général des Nations Unies
United Nations Building
New York 1007
USA

29th

RK

7.4.1994

CLC/Rv/

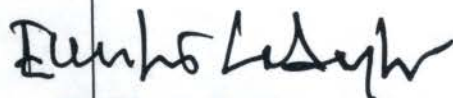
FAX 00.1.212/963.21.55

Monsieur le Secrétaire général,

Au nom des trois organisations syndicales, la Confédération Européenne des Syndicats (CES), la Confédération Internationale des Syndicats Libres (CISL) et la Confédération Mondiale du Travail (CMT), nous nous adressons à vous pour vous demander de bien vouloir faciliter une visite à Sarajevo d'une délégation syndicale conjointe des trois organisations, composée d'environ 30 à 40 dirigeants, qui a l'intention de passer la journée du 1er mai dans cette ville en tant que témoignage de solidarité avec les travailleurs et le peuple de Bosnie.

A la suite d'un entretien que nous avons eu avec le Président de la République française, Monsieur François Mitterrand, nous avons obtenu son appui pour faciliter toutes les questions logistiques. Par conséquent, nous osons compter sur votre collaboration et soutien afin de nous permettre de pouvoir concrétiser cette mission, en représentation de l'ensemble du mouvement syndical international.

Convaincus de votre appui à cette initiative commune, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de notre très haute considération.



Emilio Gabaglio
Secrétaire général
de la CES



Enzo Friso
Secrétaire général
de la CISL



Carlos L. Custer
Secrétaire général
de la CMT

cc: SG

b/f: CG/IK/JCA/AS/PC/RK/JB/HC/AK/DS/FA/LMB/
GdC/AD/JMC/WWW/SS/RT/NB/FM/FSHUNITED NATIONS  NATIONS UNIESPOSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORKEXECUTIVE OFFICE OF THE SECRETARY-GENERAL
CABINET DU SECRETAIRE GENERAL

REFERENCE:

18 April 1994

Dear Ms. Ermish,

This acknowledges receipt of your facsimile of 23 March 1994 requesting permission to depict the United Nations emblem on posters, brochures and other promotional materials for the seminar "The New Role of the United Nations", which is being organized by the Association of Students Interested in Business and Economics (AIESEC)-Saarbrücken and will take place in June 1994.

As you may be aware, there are restrictions on the use of the United Nations emblem. These are laid down in General Assembly resolution 92 (I) of 7 December 1946, which provides that the United Nations emblem is reserved for official use by the Organization. It follows that, since AIESEC - Saarbrücken is not a United Nations body, nor is the seminar organized under the auspices of the United Nations, it would not be permissible for AIESEC-Saarbrücken to use the United Nations emblem in promotional materials for the seminar.

We would, however, have no objections to the use of a modified version of the UN name and emblem on promotional material for the seminar, i.e., with the words "UNITED NATIONS" or "UN" set above the emblem, and the words, "WE BELIEVE" or "OUR HOPE FOR MANKIND" set out below the emblem. The appearance of those

Ms. Natalie Ermish
AIESEC Saarbrücken
An der Universität/ Bau 15
Postfach 1150
66041 Saarbrücken
Germany

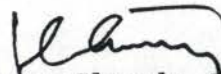


70

words together with the emblem would make it clear that no official use of the emblem is involved and that the UN emblem is being reproduced as a demonstration of support for the United Nations. A specimen of a modified emblem is enclosed.

We would also request that the modified emblem be positioned separately and some distance away from the names and insignia of AIESEC-Saarbrücken and of any other entity.

Sincerely yours,



Jean-Claude Aimé
Chief of Staff

NOV 10 1964

AIESEC

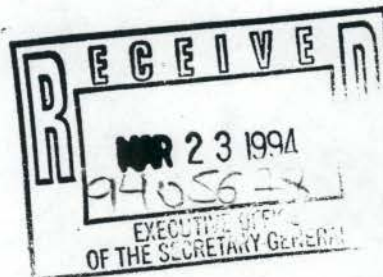
SAARBRÜCKEN



RR

AIESEC-Lokalkomitee · Universität · Im Stadtwald · D-6600 Saarbrücken

To: The Secretary-General
United Nations
New York
In care of: Rolf Knuttson
Acting Director



Dear Sir,

This letter is in reference to the "New Role of the United Nations" seminar. AIESEC has received the letter from the Secretary-General and appreciates his promptness in replying to the invitation.

At the moment we are faced with the problem of using the United Nations logo for our posters and brochures. I was unaware that since AIESEC is a consultative status B to the 50th Year celebration of the United Nations that we would have a problem. However, I was enlightened when I asked for a logo from Madam Visiedo in Geneva that I should need to ask permission from the Sr. Legal Officer, Ms. Nollwagenfeld. Upon calling I was told to send all of our seminar material to her and she would need to send it to the Secretary-General for his approval. However, as the Secretary-General has already received everything about the seminar I thought it time-saving to ask directly for permission to use the logo.

As of yet, all marketing is on hold awaiting your answer. Thank you very much for taking the time reviewing the seminar and we look forward to hearing from you.

Sincerely,

Natalie Egnish
Natalie Egnish
Organizing Committee
President

Kuratorium:
Niko Becker, Dr. Walter Henn,
Hans-Josef Hoffmann,
Prof. Dr. A. W. Scheer, Dr. Hans Stiff

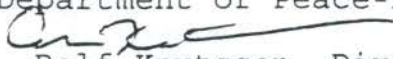
Im Stadtwald · D-6600 Saarbrücken
Telefon 06 81 / 302-29 32
Teletex 17/681 75 33 unis d, "attn aiesec"
Telefax 06 81 / 302-39 00

Bayerische Vereinsbank,
Saarbrücken
BLZ 590 200 90
Kto. 87 000 28

Bosnia
NGO "C"

UNITED NATIONS NATIONS UNIES
INTER-OFFICE MEMORANDUM

14 April 1994

To: Miss Hisako Shimura, Director
Department of Peace-keeping Operations
From:  Mr. Rolf Knutsson, Director
Executive Office of the Secretary-General
Re: Proposed visit to Sarajevo by trade union members

Please find attached a letter jointly addressed by three confederations of trade unions to the Secretary-General, requesting him to facilitate a visit by a 30-40 strong delegation to Sarajevo. I should appreciate it if DPKO would respond to the request in conformity with established policy and procedures.



RK
for follow-up with
DPKO. 

CES
Confédération Européenne
des Syndicats
Bld. E. Jacqmain 155
1210 Bruxelles
tél. 02/224.04.11
fax 02/224.04.55

CISL
Confédération Internationale
des Syndicats Libres
Bld. E. Jacqmain 155
1210 Bruxelles
tél. 02/224.02.11
fax 02/218.84.15

CMT
Confédération Mondiale
du Travail
rue de Trèves 33
1040 Bruxelles
tél. 02/230.62.95
fax 02/230.87.22

Monsieur Boutros-Boutros Ghali
Secrétaire général des Nations Unies
United Nations Building
New York 1007
USA

29th

RK

7.4.1994

CLC/Rv/

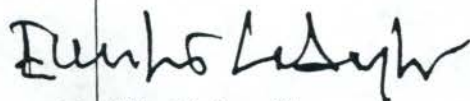
FAX 00.1.212/963.21.55

Monsieur le Secrétaire général,

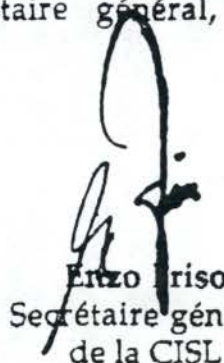
Au nom des trois organisations syndicales, la Confédération Européenne des Syndicats (CES), la Confédération Internationale des Syndicats Libres (CISL) et la Confédération Mondiale du Travail (CMT), nous nous adressons à vous pour vous demander de bien vouloir faciliter une visite à Sarajevo d'une délégation syndicale conjointe des trois organisations, composée d'environ 30 à 40 dirigeants, qui a l'intention de passer la journée du 1er mai dans cette ville en tant que témoignage de solidarité avec les travailleurs et le peuple de Bosnie.

A la suite d'un entretien que nous avons eu avec le Président de la République française, Monsieur François Mitterrand, nous avons obtenu son appui pour faciliter toutes les questions logistiques. Par conséquent, nous osons compter sur votre collaboration et soutien afin de nous permettre de pouvoir concrétiser cette mission, en représentation de l'ensemble du mouvement syndical international.

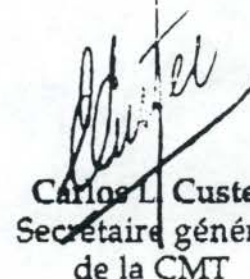
Convaincus de votre appui à cette initiative commune, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de notre très haute considération.



Emilio Gabaglio
Secrétaire général
de la CES



Enzo Friso
Secrétaire général
de la CISL



Carlos L. Custer
Secrétaire général
de la CMT

UNITED NATIONS



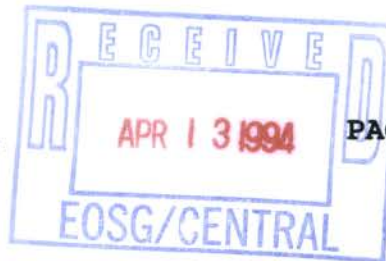
NATIONS UNIES

NGO "C"

OUTGOING FAX NO.:

9728

DATE: le 13 avril 1994



PAGE 1 OF 1

TO: Confédération Mondiale du Travail	FROM: Office of Jean-Claude Aimé Chief of Staff, EOSG
FAX NO.: (32-2) 230-4809 8722	FAX NO.: 212-963-2155
ATTN: Carlos Luis Custer	
TOTAL NUMBER OF TRANSMITTED PAGES INCLUDING THIS PAGE: 1	

M. Jean-Claude Aimé est d'accord de vous recevoir demain matin à dix heures.

NGO "A"

URGENT

Fsm 7626-04

1994 APR 13 A 10:28

A-C-O-R-DAgency for Co-operation and Research in Development
Association de Coopération et de Recherches pour le DéveloppementFrancis House (3rd Floor) Tel: (071) 828 7611/7612
Francis Street (071) 828 6544/6545
London, SW1P 1DQ Telex: 8954437 ACORD G
Fax: (071) 976 6113

Our Ref:

Your Ref:

FAX MESSAGE

To: Jean Claude Aimé
Chief of Staff
Office of the Secretary General
UN
New York
FAX 010 1 212 963 4879

From: Mr Idriss Jazairy
Executive Director
ACORD
FAX 44-71-976-6113

Date: 13 April 1994

Subject: Crisis in Rwanda



In view of the dramatic situation in Rwanda, I would be very grateful if you could bring the following message to the attention of the Secretary General, on behalf of ACORD and OXFAM.

"We are very concerned that whilst all staff of NGOs in Rwanda are specific targets of the violence and murder, the only rescue efforts to date relate to the expatriate personnel of these agencies.

We respectfully request information on the UN plans to exercise its influence on behalf of all NGO staff in Rwanda, both national and expatriate.

Highest consideration

-Idriss Jazairy
Idriss Jazairy
Executive Director, ACORD"

United Nations Nations Unies
INTEROFFICE MEMORANDUM MEMORANDUM INTERIEUR

OLA
NGO "A"

TO: Mr. Rolf Knutsson, Director
A: Executive Office
of the Secretary-General

DATE: 6 April 1994

THROUGH:
S/C DE:

REFERENCE:

he *RK*
no objection

FROM: Sinha Basnayake, Director *SB*
DE: General Legal Division, OLA

SUBJECT:

OBJET:

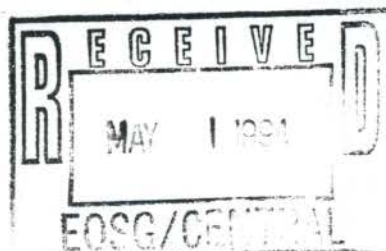
Use of the UN emblem in promotional material for a seminar organized by AIESEC Saarbrücken

1. This refers to your note of 29 March 1994 to the Legal Counsel, requesting our advice as to whether the UN emblem can be used in promotional materials for the seminar "The New Role of the United Nations", which is being organized by the Association of Students Interested in Business and Economics (AIESEC) - Saarbrücken and will take place in June 1994.

2. As you know, the use of the UN emblem is reserved for official purposes, pursuant to General Assembly resolution 92 (I) of 7 December 1946. Accordingly, the Administrative Instruction on the use of the UN emblem on documents and publications (ST/AI/189/Add.21, of 15 January 1979) does not contemplate the use of the UN emblem on documents relating to conferences or similar events other than documents relating to UN conferences or conferences co-sponsored by the United Nations. Accordingly, the UN emblem should not be used on promotional materials for the seminar.

3. However, there would be no legal objections to the use by AIESEC of the modified version of the UN emblem (e.g. the "UN-we believe" emblem), which may be used by outside entities as a demonstration of support for the UN.

4. We, therefore, suggest that you reply to Ms. N. Ermish along the lines of the attached draft letter.



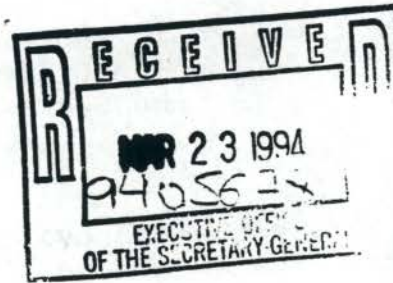
Stacy

Would you please
retrieve the seminar
material so that it
can be sent to MS
Nollwayerfeld? (whoever
that might be!)

Q. 23/5

RK-

SHE HAS A
PRINTING
DEADLINE -
WOULD LIKE
DOCS CLEARED
HERE, RATHER
THAN BACK &
FORTH. SN



to the "New Role of the United
Nations" letter from the
Secretary-General in reply to

with the problem of using the
resources and brochures. I was unaware
of the status B to the 50th Year
celebration that we would have a problem.
I asked for a logo from Madam
and needed to ask permission from the
Secretary-General. Upon calling I was told to
go to her and she would need to send
me her approval. However, as the
Secretary-General had approved everything about the seminar
I needed directly for permission to use the

on hold awaiting your answer.
I am currently reviewing the seminar and
will be in touch with you.

Sincerely,

Natalie English
Natalie English
Organizing Committee
President

941626

2-6-06 81 302 2972

NB

NGO "A"
Invited/Rep.
Central
cc: Mr. Corell
Mr. SamkangeUNITED NATIONS NATIONS UNIESPOSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORKEXECUTIVE OFFICE OF THE SECRETARY-GENERAL
CABINET DU SECRETAIRE GENERAL

REFERENCE:

15 March 1994

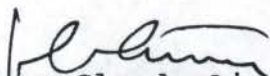
Dear Senator Muskie,

On behalf of the Secretary-General, who is currently on an official trip to South America, I should like to thank you for your letter of 25 February, regarding the activities of the American Bar Association Standing Committee on World Order Under Law.

The Secretary-General regrets that he is obliged to decline your kind invitation to attend the dinner with the Standing Committee on Thursday 12 May 1994 since he does not expect to return from an official trip overseas until the following weekend. For the same reason it will, unfortunately, not be possible for him to meet with the Standing Committee on Friday 13 May.

However, the Secretary-General suggests that in his absence the Standing Committee may wish to meet with his new Legal Counsel, Mr. Hans Corell. If this is agreeable, your office may wish to contact Mr. Corell's office (212-963-5338) to arrange an appointment. In the meantime, I shall pass copies of the correspondence to him.

Yours sincerely,


Jean-Claude Aime
Chief of Staff

Senator Edmund S. Muskie
Chadbourn and Parke
Washington, DC

UNITED NATIONS



NATIONS UNIES

OUTGOING FAX NO.: 444

PAGE 1 OF 2

DATE: 15 March 1994

TO: Chadbourne and Parke	FROM: Executive Office of the Secretary-General
FAX NO.: 202-289-3002	FAX NO.: 212-963-2155
ATTN: Senator Edmund Muskie	

1994 3 1 10:00

Feed
Express

JCA



AMERICAN BAR ASSOCIATION

Standing Committee on
World Order Under Law

1800 M Street, N.W.
South Lobby, 2nd Floor
Washington, DC 20036
(202) 331-2277
Fax: (202) 331-2220

Chair

Steven T. Walther
Walther, Key, et. al.
3500 Lakeside Court, Ste. 200
Reno, NV 89509
(702) 827-2000
Fax: (702) 827-2185

Members

Anne-Marie Slaughter Burley
Chicago, IL

L. Stanley Chauvin, Jr.
Louisville, KY

Harry A. Inman
Washington, DC

Nicholas J. Spaeth
Fargo, ND

John R. Tomlinson
Seattle, WA

Brady C. Williamson
Madison, WI

Representative to the
United Nations

Edmund S. Muskie
Washington, DC

Observer at the United States
Mission to the United Nations

Louis B. Sohn
Washington, DC

Alternate Observer at the United States
Mission to the United Nations

John F. Murphy
Villanova, PA

Five Immediate Past
Committee Chairs

Abram Chayes, MA

Paul C. Warnke, DC

Robert C. Mussehl, WA

Robert F. Drinan, DC

Harry A. Inman, DC

Board of Governors Liaison

Bernard F. Ashe
Albany, NY

Section of Individual Rights
and Responsibilities Liaison

Robert F. Drinan
Washington, DC

Section of International Law
and Practice Liaison

Sean McMillan
Santa Monica, CA

Young Lawyers Division Liaison

Alison B. Brotman
Bedminster, NJ

Law Student Division Liaison

David S. Anderson
DeSoto, IL

Staff Director

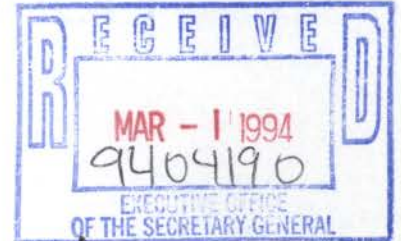
Penelope S. Ferreira
Washington, DC
(202) 331-2651

SG

for your attention, please
RK 2/3

February 25, 1994

His Excellency Mr. Boutros Boutros-Gahli
Secretary-General
Room 3800
United Nations
New York, New York 10017



morning of
13 Mar

Dear Secretary-General:

As you may be aware, I serve as a member of the American Bar Association Standing Committee on World Order Under Law. In that capacity I also serve as liaison to the United Nations for the Standing Committee.

The American Bar Association (ABA) is a non-profit, nonpartisan organization consisting of approximately 380,000 judges, lawyers and legal professionals in the United States. It is the largest voluntary organization in the world.

The ABA Standing Committee on World Order Under Law has a direct responsibility for the fulfillment of Goal VIII of the ABA to "advance the rule of law in the world".

As you are probably aware, for the last several years the ABA Standing Committee on World Order Under Law has participated, on an annual basis, in an informal meeting with the Secretary-General, to the extent scheduling permits, and with other important representatives of the United Nations, to discuss policy and other issues of mutual interest.

This year, on behalf of the ABA Standing Committee on World Order Under Law, we would request that, if it is at all possible, we would be able to join you in such a meeting during the afternoon on

941143

S-G OFFICE
2 MAR

His Excellency Mr. Boutros Boutros-Gahli
Secretary General
February 25, 1994
Page 2

Thursday, May 12, 1994, or, as an alternative, during the morning of Friday, May 13, 1994.
In addition to the ten members of the Standing Committee, R. William Ide III, President of the ABA, and George E. Bushnell, Jr., President-Elect of the ABA, will also be in attendance. Also invited to attend will be the Chair of the ABA Section of International Law and Practice, the Chair of the ABA Section on Individual Rights and Responsibilities and Chair of the ABA Standing Committee on Law and National Security.

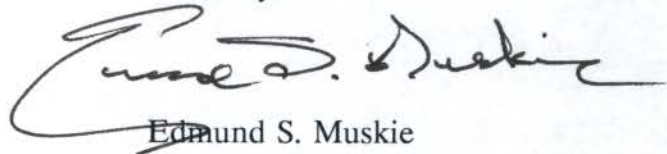
During our anticipated meeting, we would like to discuss any issues which you believe would be of interest to the ABA, and in which the ABA might have active participation in policy development. These might include issues with respect to peace making and peace keeping, establishment of an international criminal court, issues with respect to human rights and other issues which have previously been discussed at our annual meetings with the Secretary-General and other members of the United Nations.

During the evening of Thursday, May 12, 1994, a quiet dinner will be held with members of the Standing Committee. We would cordially like to invite you to join us for this dinner.

Thank you very much for your attention to this letter, and I look forward to hearing from you at your earliest convenience. Please feel free to contact me as indicated below:

Edmund S. Muskie
Chadbourn and Parke
1101 Vermont Avenue, N.W. Suite 900
Washington, DC 20005
Telephone: 202-289-3000
Facsimile: 202-289-3002

Sincerely,



Edmund S. Muskie

cc: Steven T. Walther, Chair
ABA Standing Committee on World
Order Under Law
R. William Ide III, President
American Bar Association
George E. Bushnell, Jr., President-Elect
American Bar Association

FSH 5393-03

UNITED NATIONS
COMM CENTRE
HEADQUARTERS

ABA

Chair

Steven T. Walther
Walther, Key, et. al.
3500 Lakeside Court, Ste. 200
Reno, NV 89509
(702) 827-2000
Fax: (702) 827-2185

Members

Anne-Marie Slaughter Burley
Chicago, IL

L. Stanley Chauvin, Jr.
Louisville, KY

Harry A. Inman
Washington, DC

Nicholas J. Spaeth
Fargo, ND

John R. Tomlinson
Seattle, WA

Brady C. Williamson
Madison, WI

Representative to the
United Nations

Edmund S. Muskie
Washington, DC

Observer at the United States
Mission to the United Nations

Louis B. Sohn
Washington, DC

Alternate Observer at the United States
Mission to the United Nations

John F. Murphy
Villanova, PA

Five Immediate Past
Committee Chairs

Abram Chayes, MA

Paul C. Warnke, DC

Robert C. Mussehl, WA

Robert F. Drinan, DC

Harry A. Inman, DC

Board of Governors Liaison

Bernard F. Ashe
Albany, NY

Section of Individual Rights
and Responsibilities Liaison

Robert F. Drinan
Washington, DC

Section of International Law
and Practice Liaison

Sean McMillan
Santa Monica, CA

Young Lawyers Division Liaison

Alison B. Brotman
Bedminster, NJ

Law Student Division Liaison

David S. Anderson
DeSoto, IL

Staff Director

Penelope S. Ferreira
Washington, DC
(202) 331-2651

1994 MAR 14 P 8:37

AMERICAN BAR ASSOCIATION

Chair
Steven T. Walther
Walther, Key, et. al.
3500 Lakeside Court, Ste. 200
Reno, NV 89509
(702) 827-2000
Fax: (702) 827-2185

Members

Anne-Marie Slaughter Burley
Chicago, IL

March 14, 1994

Harry A. Inman
Washington, DC

Nicholas J. Spaeth
Fargo, ND

John R. Tomlinson
Seattle, WA

Brady C. Williamson
Madison, WI

Representative to the
United Nations

Edmund S. Muskie
Washington, DC

Observer at the United States
Mission to the United Nations

Louis B. Sohn
Washington, DC

Alternate Observer at the United States
Mission to the United Nations

John F. Murphy
Villanova, PA

Five Immediate Past
Committee Chairs

Abram Chayes, MA

Paul C. Warnke, DC

Robert C. Mussehl, WA

Robert F. Drinan, DC

Harry A. Inman, DC

Section of Individual Rights
and Responsibilities Liaison

Robert F. Drinan
Washington, DC

Section of International Law
and Practice Liaison

Sean McMillan
Santa Monica, CA

Young Lawyers Division Liaison

Alison B. Brotman
Bedminster, NJ

Law Student Division Liaison

David S. Anderson
DeSoto, IL

Staff Director

Penelope S. Ferreira
Washington, DC
(202) 331-2651

**Standing Committee on
World Order Under Law**

1800 M Street, N.W.
South Lobby, 2nd Floor
Washington, DC 20036
(202) 331-2277
Fax: (202) 331-2220

AMERICAN B

Via Facsimile
No. 212-963-4879

Mr. Jean-Claude Aime
Chief of Staff of the Office of the Secretary-General
Room 3800
United Nations
New York, New York 10017

Dear Mr. Aime:

I serve as Chair of the American Bar Association Standing
Committee on World Order Under Law

As you are aware, Senator Edmund S. Muskie, a member of the
ABA Standing Committee on World Order Under Law, forwarded a
letter to Secretary-General Boutros Boutros Ghali dated February 25,
1994. This is just a short note to let you know that your office may
contact me at any time in connection with the above correspondence
regarding any details relating to the organization of the requested
meeting with the Secretary-General and his staff on May 11, 1994.

I can be reached as follows:

Steven T. Walther, Chair
American Bar Association
Standing Committee on World Order Under Law
3500 Lakeside Court
Reno, Nevada 89509
Telephone: 702-827-2000
Facsimile: 702-827-2185

Via Facsimile
No. 212-963-4879

Mr. Jean-Claude Aime
Chief of Staff of the Office of
Room 3800
United Nations
New York, New York 10017

Dear Mr. Aime:

I serve as Chair of the
Committee on World Order U

As you are aware, Senat
ABA Standing Committee on
letter to Secretary-General Bou
1994. This is just a short note
contact me at any time in con
regarding any details relating
meeting with the Secretary-Ge

I can be reached as foll

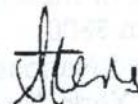
Steven T. Walther
American Bar A
Standing Commi
3500 Lakeside C
Reno, Nevada 89
Telephone: 702-
Facsimile: 702-

Mr. Jean-Claude Aime
March 14, 1994
Page 2

I certainly hope that the Secretary-General will be able to meet with members of our Committee, Senator Muskie, the President and President-Elect of the American Bar Association, and other invitees, for a short meeting during the afternoon of May 12, 1994. As I believe Senator Muskie mentioned in his letter, as an alternative, it would be possible to meet with us during the morning of Friday, May 13, 1994.

Please feel free to contact me at any time, if I can be of any assistance.

Sincerely yours,



Steven T. Walther

STW/egm

cc: Hon. Edmund S. Muskie

JMC/rlj

cc: SG

b/f: CG/IK/LCA/AS/PC/RK/JB/HC/AK/DS/FA/LMB
GdC/AD/MW/WWW/SS/RT/NB/TM/ESH

NGO "C"
Audience/ref.

UNITED NATIONS NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

EXECUTIVE OFFICE OF THE SECRETARY-GENERAL
CABINET DU SECRETAIRE GENERAL

REFERENCE:

Le 11 mars 1994

Monsieur le Secrétaire général,

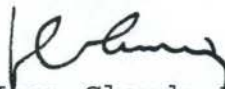
C'est avec intérêt que le Secrétaire général a pris connaissance de votre télécopie du 7 mars, par laquelle vous exprimez le souhait de le rencontrer lors de votre passage à New York, en avril prochain. Il vous en remercie vivement.

Il me faut cependant vous dire qu'aux dates que vous évoquez, le Secrétaire général sera en mission à l'étranger et ne sera donc pas en mesure de recevoir la délégation de la Confédération Générale du Travail.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, à l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur du Cabinet




Jean-Claude Aimé

Monsieur Louis Viannet
Secrétaire général
Confédération Générale du Travail
263, rue de Paris
Montreuil Cedex

P01

07.03.94

15:43

CONFÉDÉRATION SYNDICALE MONDIALE DU TRAVAIL

263, RUE DE PARIS 93076 MONTREUIL CEDEX



Tél 46.51.60.00

Adresse Télég: CONFEDOC-PARIS

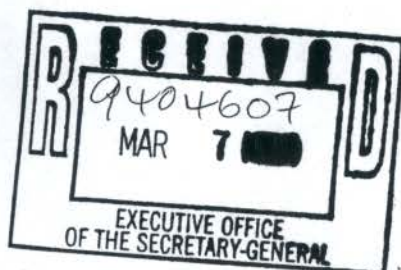
Compte Chèque Postal 5 02 84



LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Montreuil, le 07 mars 1994

Monsieur BOUTROS BOUTROS
GHALI
Secrétaire Général
NATIONS UNIES
UN BUILDING
UN PLAZZA
NEW YORK
U S A



Monsieur le Secrétaire Général

Dans un courrier précédent je vous signifiais, au nom de notre organisation syndicale, toute l'importance que nous attachions au Sommet Social Mondial de 1995.

Depuis, tout à la fois à travers les entretiens que nous avons pu avoir avec Monsieur Jacques BAUDOT, coordinateur du Sommet, comme avec de nombreuses organisations syndicales ou représentants d'institutions internationales, nous n'avons que trouvé des raisons supplémentaires pour contribuer à la réussite de cette importante initiative décidée par l'Assemblée Générale.

C'est dans cet esprit et avec ce souci que nous venons de tenir un colloque international réunissant syndicalistes, économistes, chercheurs et universitaires de 20 pays, sur le plein emploi dans le monde et dont les conclusions constituent, nous le pensons, une contribution positive aux objectifs du Sommet.

C'est dire l'importance que nous attachons à la façon dont les ONG et singulièrement les ONG syndicales mais aussi tous ceux et toutes celles qui dans leur diversité seront impliquées dans la préparation comme dans le déroulement du Sommet.

Nous savons combien vous êtes sensible à une telle préoccupation.

L'évolution de la situation économique et sociale internationale, marquée tout à la fois par des inégalités croissantes en matière de développement mais aussi par les défis de la révolution scientifique et technique nous interpellent de façon nouvelle quant aux réponses à apporter aux besoins des hommes.

Le Sommet Social peut, nous le pensons, offrir un cadre particulièrement approprié pour en débattre et dégager des réponses novatrices.

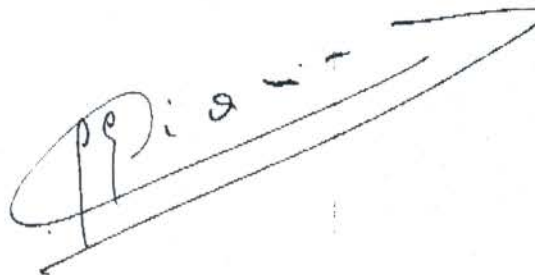
941295

|| Pour ces raisons, je souhaite vous confirmer la demande d'audience que je vous avais exprimée précédemment.

// Présent à New York du 11 au 14 avril prochains avec une délégation de notre Confédération, je souhaite vivement pouvoir m'entretenir avec vous dans les conditions que vous déciderez.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de notre haute considération.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'L. Vianet', is written over a large, diagonal, hand-drawn oval stroke.

Louis VIANNET
Secrétaire Général
de la CGT.

NGO "C"
Articles / need

cc: SG

b/f: CG/IX/JCA/AS/PC/RK/JB/HC/AK/DS/FA/LMB
GOD/MW/WWW/SS/RT/NB/FM/FSH

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

EXECUTIVE OFFICE OF THE SECRETARY-GENERAL
CABINET DU SECRETAIRE GENERAL

REFERENCE:

Le 11 mars 1994

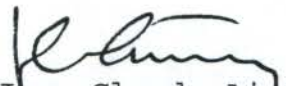
Monsieur le Secrétaire général,

C'est avec intérêt que le Secrétaire général a pris connaissance des documents que vous avez eu l'amabilité de lui faire parvenir concernant le 23ème Congrès de la Confédération mondiale du travail. Il vous remercie vivement et me demande de vous dire qu'il est très sensible aux réflexions et aux travaux de votre organisation.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, à l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur du Cabinet




Jean-Claude Aimé

Monsieur Carlos L. Custer
Secrétaire général
Confédération mondiale du travail
33, rue de Trèves
B-1040 Bruxelles
Belgique

Confédération Mondiale du Travail

Secrétariat général:

33, rue de Trèves
B-1040 Bruxelles/Belgique
Tél. 02/230.62.95 - Fax: 02/230.87.22
Adresse télégr.: Mundolabor/Brux.
Télex: 26966 cmtwcl b



Date:

le 14 février 1994

Réf.:

CLC/Rv/22/94

DS

AUX INVITES ET AUX DELEGUES FRATERNELS DU 23ème CONGRES DE LA CMT

Chers amis,

Objet: Envoi des documents à la suite du 23ème Congrès de la CMT.

Nous avons le plaisir de vous faire parvenir ci-inclus les documents suivants, adoptés par le 23ème Congrès de la CMT qui a eu lieu à la République de Maurice du 22 au 27 novembre 1993:

- la Résolution d'Orientation
- les Motions spécifiques
- la Déclaration finale.

Nous tenons une fois de plus à remercier tous les invités et délégués qui ont été présents à Maurice de leur participation à notre 23ème Congrès et qui ont contribué ainsi à la réussite de cet événement. Nous avons également apprécié vivement tous les messages fraternels et de solidarité qui nous ont été transmis par un grand nombre de personnalités et d'organisations.

En vous souhaitant bonne réception de ces documents, nous vous saluons

très cordialement,

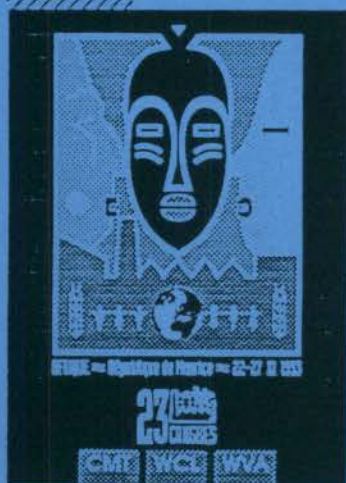


Carlos L. Custer
Carlos L. Custer
Secrétaire général



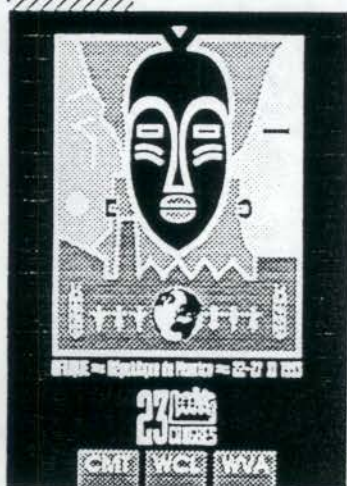
DECLARATION FINALE

ADOPTÉE PAR LE 23^E
CONGRÈS DE LA CMT





DECLARATION FINALE



ADOPTÉE PAR LE 23^E
CONGRÈS DE LA CMT

DECLARATION FINALE

Réunis en Congrès en République de Maurice (Afrique) du 22 au 27 novembre 1993, les délégués représentant du fait de l'affiliation de leur organisation nationale, de leur Fédération professionnelle ou de leur régionale à la Confédération mondiale du Travail - CMT des travailleurs de cent pays de par le monde, ont arrêté les lignes de force qu'adoptera la CMT dans son action au cours des quatre années à venir, sous forme d'une Résolution d'orientation, résultat d'un travail de préparation qui s'est déroulé dans l'ensemble des organisations affiliées pendant près d'une année et d'une réflexion approfondie menée sur les principaux thèmes abordés au cours d'un séminaire de travail tenu sur place pendant la semaine précédente.

La mondialisation de l'économie

Le Congrès de la CMT a pris acte en premier ressort de ce que la mondialisation et la globalisation de l'économie est une évidence aujourd'hui admise par tous.

En quelques années, les possibilités de déplacement des personnes et des biens, mais plus encore des informations, ont permis au monde des affaires de délocaliser, pratiquement sans délai, l'implantation de ses investissements comme ses lieux de gestion et de personnalité juridique. Ces développements sont le résultat du déséquilibre des forces entre le marché, l'Etat et la société civile. Ce contexte nouveau, soutenu par un discours néo-libéral d'une liberté optimale et généralisée pour créer la croissance, a conduit à une déréglementation accélérée et toujours en cours.

Le chômage augmente et les revenus des populations décroissent dans les pays industrialisés, sans pour autant augmenter le volume de l'emploi, le pouvoir d'achat dans les pays tiers. En un mot comme en cent, on court après les moyens de relancer la production, tout en provoquant un rétrécissement des possibilités de la demande.

Autre chose est possible

Convaincu que l'ordre économique et social que connaît aujourd'hui le monde conduit l'humanité vers une impasse et des conflits de plus en plus graves qui n'épargneront aucun pays ni aucune couche sociale, le Congrès a d'abord examiné en profondeur les mécanismes qui ont conduit à cette situation et les causes qui les ont mis en route, a proposé des éléments susceptibles de renverser les dérives actuelles et d'établir pas à pas un ordre mondial alternatif tant sur le plan économique que sur les plans social et culturel.

Dans cette perspective de bâtir un monde épris de paix et de justice, il est urgent de trouver des solutions au problème de la dette extérieure, nouveau nom de la dépendance, car la persistance de celle-ci accroît la pauvreté, la misère, l'exclusion sociale et constitue l'obstacle majeur à un véritable développement.

Besoin de réglementations internationales

Dans sa Résolution d'orientation, le Congrès dit sa conviction qu'un retour aux protectionnismes anciens ne pourrait apporter la moindre solution. Dans la plupart des cas, le but qui pousse à délocaliser est de produire dans le nouveau site d'exploitation à moindre coût, afin d'exporter avec une augmentation du profit ou un prix plus concurrentiel vers les marchés traditionnellement couverts. Ce sont les travailleurs qui font les frais de

telles opérations, l'exploitation d'un travail peu ou pas protégé d'un côté servant à créer le chômage de l'autre.

L'absence d'une réglementation internationale sur les mouvements de capitaux et donc sur les investissements, les fossés énormes qui existent entre les situations sociales et les conditions de travail de région à région, et plus encore de continent à continent, risquent en effet de conduire les Etats et les régions à se réfugier dans des concurrences sans limites pour que l'argent afflue sur leur territoire. Ils recourront pour ce faire à des dérèglementations supplémentaires, au démantèlement des pratiques de concertation sociale, à des subventions non contrôlées ou à des privilèges fiscaux.

Pour le Congrès, des réglementations supranationales ayant force de loi sont donc urgentes, notamment en matière sociale, fiscale et de déplacement des capitaux. Elles auront à être instaurées, mais aussi contrôlées et sanctionnées efficacement par un organisme supranational tripartite au fonctionnement démocratique. La CMT songe plus particulièrement en l'occurrence à l'OIT, organisme mandaté au sein des Nations unies pour s'occuper des relations entre le politique, l'économique et le social.

Sans attendre toutefois que tout soit mis en place pour que de telles législations mondiales puissent être élaborées et appliquées, le Congrès estime que des premières mesures doivent être prises d'urgence pour éviter tout *dumping* social dans le commerce international. Inquiet toutefois sur les utilisations protectionnistes de telles mesures, il demande qu'une étude approfondie et constante soit menée, afin de cerner au plus près toutes les implications des mesures qui pourraient être proposées, telles par exemple les clauses sociales, afin d'éviter qu'elles n'aboutissent à l'inverse du but qu'elles prétendraient vouloir atteindre.

Elargissement des préoccupations syndicales

Dans la recherche des solutions socio-économiques et des réglementations nécessaires à leur mise en application, le Congrès de la Confédération mondiale du Travail engage celle-ci à ouvrir ses préoccupations aux populations confrontées aux misères les plus profondes.

Cette demande vise plus particulièrement à des secteurs dont le mouvement des travailleurs s'occupe moins aujourd'hui, comme ceux des travailleurs du secteur informel de l'économie dans lequel une majorité de femmes sont impliquées, ceux des populations privées de tout espoir d'emploi, ceux des populations agricoles des pays que l'on continue à prétendre en développement, ceux des populations immigrées ou déplacées dans les zones urbaines surpeuplées...

En conséquence, la CMT continuera à s'ouvrir à ces populations pour leur prêter sa voix ou pour aider les organisations qui s'en préoccupent à mieux faire entendre la leur.

La voix des plus démunis

Pour le Congrès, c'est en effet à l'écoute de la voix de ces femmes et de ces hommes écrasés par la misère qu'il est possible de mieux saisir les mécanismes qui les broient, de mieux analyser les pourquoi de leurs pauvretés et de sortir dès lors des statistiques et des théories, pour aller enfin vers un agir efficace, avec l'ensemble des responsables politiques, économiques et sociaux, dans une volonté de véritable concertation tripartite.

Cette efficacité devra toutefois encore être vérifiée en donnant la parole aux populations frappées par les pauvretés. Les expériences passées montrent en effet à suffisance que les mesures édictées par les experts, seraient-ils les mieux intentionnés du monde, peuvent conduire à des situations plus dommageables encore, pour ne pas avoir tenu compte

d'éléments que seuls peuvent appréhender à leur juste valeur ceux qui les vivent.

Respect des droits humains et lutte pour la démocratisation

Le Congrès de la CMT s'est dit préoccupé par les violations permanentes des droits des travailleurs, droits qui sont définis dans les conventions internationales de l'OIT. La CMT exige des gouvernements qu'ils ratifient et appliquent ces conventions.

Le Congrès note avec préoccupation l'augmentation des migrations, dues aux inégalités entre régions et entre nations. La réponse de plusieurs gouvernements à ce développement est l'accroissement de barrières pour stopper les migrants.

La CMT est d'avis qu'il est plus humain et plus efficace d'aider et de soutenir les populations sur le terrain. Des inégalités structurelles exigent une approche structurelle. Si nous ne pouvons pas contribuer au bien-être des peuples, les peuples déferleront vers le bien-être.

Par ailleurs, un véritable développement ne peut avoir lieu sans la participation active des travailleurs et des peuples, condition sine qua non d'une démocratie réelle.

Le Congrès de la CMT exprime sa conviction qu'un renforcement du processus de démocratisation s'avère impératif dans un monde en constante mutation. Dans ce sens, les droits civils, politiques et socio-économiques de l'ensemble des peuples doivent être appliqués et respectés.

Le social, un objectif, l'économique, un outil

Pour le Congrès de la CMT, ces principes fondamentaux n'en devront pas moins considérer que l'économie est une discipline complexe au sein de laquelle les interactions sont multiples.

S'il est impératif à ses yeux de donner au social la priorité, le social n'en doit pas moins s'appuyer sur une connaissance affinée des mécanismes économiques et sur une recherche constante de leur évolution.

De nouvelles solutions efficaces ne pourront toutefois être dégagées que si elles se fondent sur une éthique qui subordonne en tout l'objet à l'homme, alors que nos démarches d'aujourd'hui privilégient la relation, sinon la subordination, de l'homme à l'objet.

Il faut sortir des ornières de l'*économisme* et de l'uniformisation de l'humanité par les mécanismes qu'il engendre et susciter un ordre mondial alternatif.

Un ordre mondial alternatif

Le Congrès de la CMT estime que cet ordre mondial alternatif sera fondé sur les collectivités à taille humaine, dans une conscience de subsidiarité planétaire. Il aura pour objectif premier le social et, en lui, l'économie trouvera sa place et son efficacité de moyen mis en oeuvre au service d'un mieux-être de toute l'humanité et de chaque être humain en particulier.

Concrètement, et afin de ré-amorcer les pompes économiques à la base, la CMT s'attachera notamment à promouvoir toute démarche de re-dynamisation de la micro-économie par le biais de créations de micro-entreprises au sein même des populations les plus défavorisées, dans le but de répondre aux besoins prioritaires de ces populations.

Le Congrès affirme enfin avec force que, pour qu'elles aient une chance d'être valables pour tous et donc pour chaque travailleur comme pour chaque être humain, les solutions qui doivent être élaborées et mises sur pied doivent d'abord être de bonnes solutions pour ceux que frappent le plus les pauvretés, dans sa conviction qu'il n'est de bonnes solutions à terme pour tous qui ne soit d'abord bonnes pour eux.

Remarques finales

Un avenir prometteur requiert un ordre économique et social impliquant un équilibre entre les forces du marché, l'Etat et la société civile, basé sur les options de justice, d'amour du prochain et de responsabilité.

Aussi les activités de la CMT seront-elles orientées vers :

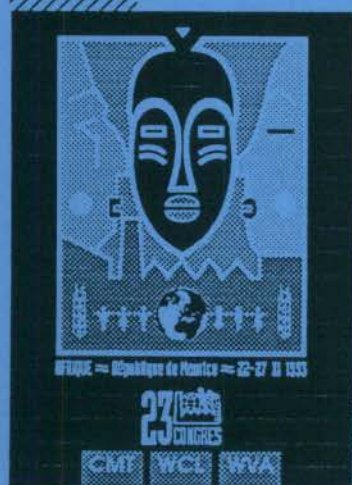
- la participation : associer l'être humain à la politique menée, lui permettre d'assumer ses responsabilités et de participer au progrès;
- le développement durable : notre environnement est menacé. Aussi est-il dans notre intérêt et dans celui des générations futures de prendre des décisions financières, économiques et sociales qui tiennent compte de notre environnement et de la nature. Non pas maîtriser, mais gérer;
- la solidarité : être préoccupé d'autrui, apporter un message dans la ligne de la CMT, une CMT qui unit des travailleurs solidaires et des organisations solidaires décidés à construire ensemble l'avenir.

...

Adoptée à l'unanimité à Grand-Baie, en République de Maurice, le 27 novembre 1993.



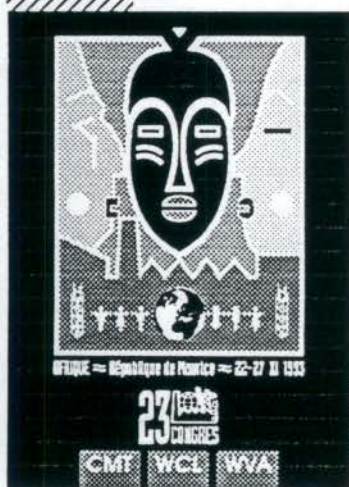
MOTIONS SPECIFIQUES



ADOPTÉES PAR LE
23^E CONGRÈS DE LA CMT
GRAND BAIE RÉP. DE MAURICE
22-27 NOVEMBRE 1993



MOTIONS SPECIFIQUES



ADOPTÉES PAR LE
23^E CONGRÈS DE LA CMT
GRAND BAIE RÉP. DE MAURICE
22-27 NOVEMBRE 1993

MOTIONS SPECIFIQUES

adoptées par le 23e Congrès de la CMT, à

Grand-Baie, République de Maurice, du 22 au 27 novembre 1993

- | | |
|--|-----|
| 1. L'Organisation internationale du Travail - OIT | 1. |
| 2. Les budgets de la coopération au développement | 4. |
| 3. Le travail des enfants | 5. |
| 4. Les programmes d'ajustement structurel en Afrique | 6. |
| 5. La situation en Asie | 8. |
| 6. L'Amérique latine et les Caraïbes | 10. |
| 7. Les droits de l'homme en Haïti | 13. |
| 8. Cuba | 15. |
| 9. La Palestine | 16. |
| 10. Le processus de démocratisation au Viêt-Nam | 17. |
| 11. Chypre | 18. |
| 12. La Bosnie-Herzégovine | 19. |

L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL - OIT

1. Le 23e Congrès de la CMT, réuni en République de Maurice, du 22 au 27 novembre 1993, **constate** que le monde actuel est confronté à une crise sociale sans précédent caractérisée notamment par une pauvreté croissante, une aggravation du chômage et des tensions de toutes sortes qui suscitent l'instabilité politique et sociale dans de nombreux pays.
2. Face à cette situation, la CMT **affirme** que les objectifs et les responsabilités de l'Organisation internationale du Travail - OIT définis dans le préambule de sa Constitution et dans la Déclaration de Philadelphie sont toujours valables et rappelle que le mandat de l'OIT est de promouvoir les droits, les intérêts ainsi que la condition des travailleurs partout dans le monde.
3. Confrontée aux bouleversements et aux changements rapides qui interviennent dans toutes les régions du monde, l'OIT, au moment de fêter son 75e anniversaire, se doit de relever de nouveaux défis concernant
 - les normes internationales, et plus particulièrement les droits sociaux fondamentaux,
 - l'emploi,
 - la pauvreté et la marginalisation,
 - la place de l'OIT dans le système des Nations unies.
4. La CMT **affirme** que les normes internationales du travail sont des instruments privilégiés destinés à promouvoir et à garantir des progrès sociaux cohérents, quels que soient les niveaux de développement.
Comme telles, les conventions fondamentales sur les droits humains (Conventions n° 87, 98, 29 et 105, 100, 111, 138) doivent être intégrées comme références obligatoires et comme conditions dans toutes relations économiques, commerciales, monétaires, culturelles, dans tous les accords multilatéraux de libéralisation du commerce, les regroupements économiques régionaux entre pays et ds pays avec les entreprises multinationales. Elles sont, dans le domaine du "social" le seul baromètre permettant de vérifier, avec des comparaisons fiables, que l'économie, la technique, les échanges, etc. sont bien au service du développement économique et social et de la promotion des droits de l'homme, sans lesquels toute politique reste vaine.
5. La CMT **lance un appel** aux gouvernements pour qu'ils ratifient et appliquent les conventions de l'OIT.
6. La CMT **constate** avec inquiétude les violations permanentes des normes internationales du travail, et plus particulièrement des conventions fondamentales énoncées au paragraphe 4. A cet effet elle insiste pour que le rôle et le fonctionnement du système de contrôle de l'OIT soit renforcé et que la Commission d'application des normes et le Comité d'experts soient valorisés davantage.
Par ailleurs, face à la multiplication des violations brutales et délibérées, la CMT **constate** avec inquiétude que les instances exécutives du Bureau international du Travail - BIT ne font pas toujours preuve d'initiative concernant des actions fermes et énergiques qui pourraient être entreprises pour mettre rapidement fin aux abus les plus flagrants.
La CMT **demande** aux plus hautes instances de l'Organisation de parfaire les modes et instruments de contrôle et d'intervention en cas de violations flagrantes des droits syndicaux.
7. Conformément aux termes de sa Constitution, il incombe à l'OIT de considérer, dans le domaine international, tous les programmes d'action et mesures d'ordre économique et financier à la lumière de l'objectif fondamental que constitue la

nécessité d'assurer le progrès matériel et le développement de tous les êtres humains.

Aussi, afin de trouver des voies et moyens nouveaux pour que le social et l'économique se développent le plus harmonieusement possible et de mieux intégrer la dimension sociale dans la définition de la mise en oeuvre des politiques d'ajustement structurel, la CMT **demande** à l'OIT de s'impliquer dans l'élaboration et la mise en oeuvre de clauses sociales dans le commerce mondial ainsi que les mécanismes et procédures d'application et de contrôle.

8. Dans chaque pays, les mandants de l'OIT (gouvernements, employeurs et travailleurs) doivent, avec le concours technique du BIT, assurer un travail de promotion des normes de vue de leur mise en oeuvre dans la conception, l'application et l'évaluation de toute politique économique et sociale ainsi que de tout programme de développement. Les équipes multidisciplinaires nouvellement mises en place par l'OIT ont un rôle très important à remplir dans ce domaine.
9. Toute tentative de réduire l'influence des normes ou d'en affaiblir la fonction cruciale comme point de référence pour toutes les activités de l'OIT, ne peut que remettre en question l'accomplissement de son mandat. La CMT **fait appel** aussi bien aux gouvernements qu'aux employeurs qui, avec les travailleurs, sont les mandants de l'OIT, pour qu'ils respectent leurs engagements fondamentaux de constituants de cette organisation.
10. La CMT **constate** avec inquiétude le désengagement de certains gouvernements vis-à-vis de l'OIT et leur option en faveur d'autres institutions internationales. En effet, cette politique ainsi que le glissement progressif d'expertise reconnue du BIT (confiée par la communauté internationale) vers les institutions financières et d'autres agences des Nations unies, les institutions financières ou d'institutions intergouvernementales comme l'OCDE ou la CE, par exemple, privilégient une approche fort différente de celle de l'OIT dans des domaines qui la concernent au premier chef : gestion des marchés du travail, systèmes de protection sociale, formation professionnelle, conditions de travail, relations professionnelles et administration du travail. La CMT dénonce ce gaspillage extraordinaire de fonds publics qui a aussi comme effet pervers d'externaliser les expertises du BIT et de lui faire perdre la maîtrise intellectuelle et technique tripartite d'un développement social intégré, adapté aux réalités économiques, sociales, politiques, culturelles, nationales et internationales.
11. L'emploi doit être un objectif prioritaire de la politique économique et monétaire internationale et nationale. Aussi, la CMT **demande** à l'OIT de faire entendre sa voix plus clairement que par le passé dans le système des Nations unies et auprès d'autres institutions de la communauté internationale, avec celles des autres institutions internationales concernées, dans la recherche de politiques efficaces pour combattre le chômage global. Les normes internationales du travail sont non seulement compatibles avec la création d'emplois, mais elles indiquent la voie à suivre pour réussir le développement économique et social.
12. La CMT **rappelle** aux gouvernements et aux employeurs le principe affirmé dans la Déclaration de Philadelphie, à savoir que le "travail n'est pas une marchandise". Dans cet esprit, les politiques néo-libérales basées sur un faible coût de la main-d'oeuvre et liées à la déréglementation du marché de l'emploi sont inacceptables et contre-productives.
13. La CMT **constate** que, dans beaucoup trop d'Etats membres de l'OIT, le principe et la pratique du tripartisme ont été affaiblis, voire abandonnés, ou sont encore soumis à des attaques constantes. Le rejet du rôle du mouvement syndical et des organisations de travailleurs comme partenaires égaux dans la politique économique et sociale est en fait le rejet des principes mêmes de l'OIT auxquels les Etats membres ont souscrits. La négociation collective, comme toutes les méthodes

contractuelles sont par trop dévaluées: elles doivent notamment s'appliquer aux lieux de pouvoirs nationaux et internationaux et à toutes les activités économiques. Le contrat collectif est, dans toutes les sociétés, un élément essentiel de la vie démocratique, afin que s'exercent réellement des citoyennetés sociales et politiques. C'est pourquoi la CMT exige des gouvernements qu'ils respectent et appliquent les engagements qu'ils ont pris en devenant membres de l'OIT.

14. La CMT **constate** une fois de plus que, dans de nombreux pays, les politiques d'ajustement structurel mises en place avec le concours du FMI, ont fait payer un lourd tribut aux travailleurs et aux plus démunis. Elle **fait appel** à l'OIT pour que, comme le demande la "Résolution sur la protection sociale, le chômage, la pauvreté, la dimension sociale de l'ajustement structurel et de la transition vers l'économie de marché", adoptée par la Conférence du Travail en 1993, elle développe, intensifie et institutionnalise avec les institutions financières internationales une coopération étroite qui devrait aboutir, dans un premier temps, à un memorandum formel de coopération avec ces institutions et déboucher sur un "contrat social mondial". L'OIT doit saisir toutes les occasions pour développer des actions et un programme dans ce sens. La deuxième Réunion de haut niveau sur l'emploi et l'ajustement structurel en 1994 ainsi que le Sommet social de 1995 seront des moments privilégiés pour aller dans cette direction.
15. Partout dans le monde, la CMT **constate** une dualisation, une précarisation des sociétés, une rupture des liens sociaux et de solidarité, un éclatement des statuts du monde du travail et des entreprises, des restructurations économiques constamment renouvelées qui aboutissent, entre autres, à la naissance et à la croissance de secteurs informels. Ces secteurs ne sont pas couverts par les normes internationales du travail et ont besoin de l'aide de l'OIT. Aussi la CMT fait-elle appel à l'OIT et à ses mandants, afin que les normes fondamentales, celles de la protection sociale, des soins de santé, de la formation ainsi que les prescriptions de base concernant la sécurité et la santé soient appliquées à toutes les couches de la population.
16. La CMT **appuie** la politique de partenariat actif et le réseau mondial d'équipes multidisciplinaires récemment mises sur pied par l'OIT. Elle demande instamment à l'OIT de veiller à ce que les programmes qui seront développés dans ce cadre bénéficient aussi aux travailleurs et à leurs organisations. Elle souhaite que les équipes multidisciplinaires collaborent très étroitement avec les travailleurs et les organisations syndicales sur le terrain et ne soient pas uniquement au service des gouvernements.
17. La CMT **fait sien** le document intitulé "L'OIT vers le XXI^e siècle" adopté par le Groupe des Travailleurs du Conseil d'administration (en novembre 1993). Toutes ses organisations doivent utiliser ce texte commun à tout le mouvement syndical du monde.
18. C'est pourquoi, la CMT **demande** à toutes ses organisations de prendre des initiatives et de participer de manière très active aux Conférences annuelles de l'OIT, et en particulier, dans chacun des pays, à la préparation de la Conférence internationale du Travail de juin 1994 où les priorités politiques, les méthodes et les moyens de l'OIT seront en débat.
Sur la base de cette Résolution et de la position du Groupe des Travailleurs de l'OIT, des interpellations vigoureuses devraient être adressées aux pouvoirs publics sur les priorités et la cohérence de la politique internationale du pays ainsi qu'aux employeurs, sur leur volonté réelle d'assigner des objectifs sociaux aux activités économiques. La célébration du 75^e anniversaire de l'OIT doit être l'occasion pour les gouvernements et les employeurs de réaffirmer leurs engagements aux idéaux de cette Organisation et de les traduire dans la vie concrète des travailleurs et des plus démunis.

LES BUDGETS DE LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT

Le 23e Congrès de la CMT, réuni en République de Maurice, du 22 au 27 novembre 1993,

- **manifeste sa préoccupation** face à l'évolution des événements dans les pays de l'Europe de l'Ouest, celle-ci ayant notamment pour résultat que les budgets de coopération au développement sont sévèrement comprimés, et ce à cause de la réduction des moyens disponibles et du mauvais usage des budgets;
- **apprécie** les actions entreprises contre cet état de choses par plusieurs organisations, syndicats et individus inclus. Ces actions démontrent leur engagement et détermination - parfois même sous forme d'une grève de la faim - en vue de la construction d'une société solidaire;
- **fait appel** aux gouvernements et aux parlements concernés, afin qu'ils maintiennent ou, si possible, augmentent les efforts (financiers) dans le cadre de la coopération au développement, précisément en ces temps difficiles en termes financiers et économiques;
- **demande** aux organisations affiliées de suivre attentivement l'évolution des événements en ce qui concerne les budgets de la coopération au développement et, le cas échéant, d'entreprendre des actions.

LE TRAVAIL DES ENFANTS

Le 23e Congrès de la CMT, réuni en République de Maurice, du 22 au 27 novembre 1993,

constate que les droits des enfants sont violés systématiquement et à grande échelle. Les enfants forment l'un des groupes les plus vulnérables de la société. En 1993, de par le monde, plus de 100 millions d'enfants errent dans les rues. Ils sont généralement livrés à eux-mêmes pour leur survie et, dans certains pays, se voient même menacés de mort. Devant la violence et la faim, quinze millions d'enfants sont en fuite. Des millions d'enfants travaillent, librement ou sous la contrainte, dans la prostitution.

Dans bon nombre de pays, la pauvreté oblige les enfants à travailler sans aucune forme de protection juridique. Les enfants se trouvent à l'échelon le plus bas sur le marché du travail.

Selon des estimations de l'OIT, plus de 200 millions d'enfants dans le monde sont forcés de travailler pour assurer leur survie et celle de leur famille. En Asie, les enfants représentent 4% de la main-d'oeuvre totale. En Amérique latine, quelque 26% des enfants travaillent; en Afrique ce taux est d'environ 20%.

Les violations des droits des enfants ne peuvent être dissociées des structures socio-économiques et politiques en place. Elle ne peuvent pas non plus être dissociées de la problématique de la discrimination des femmes. L'amélioration des revenus des familles monoparentales conduira à une amélioration de la position des enfants. La lutte contre le travail des enfants est également liée à la suppression de la marginalisation.

Le Congrès

- **affirme** que le travail des enfants doit être impérativement banni;
- **constate** par ailleurs qu'en raison de la grande pauvreté, le travail des enfants contribue à l'amélioration du revenu familial, surtout dans les pays en voie de développement. Le travail des enfants est un mal nécessaire devant permettre de pourvoir à l'entretien de la famille.
La nécessité d'effectuer un travail rémunéré prive les enfants de toute perspective d'enseignement et d'épanouissement personnel. Aussi, à court terme, des mesures légales s'imposent-elles pour protéger les droits des enfants au travail et pour garantir le respect des réglementations existantes.
L'enseignement de base et la formation professionnelle des enfants au travail doivent aller de pair avec une réduction du nombre d'heures de travail et une meilleure rémunération;
- **demande** aux organisations syndicales d'oeuvrer auprès de leurs autorités nationales pour que les réglementations et directives internationales soient transposées dans les législations nationales en faveur de la protection des enfants au travail. A cet égard, il se réfère en particulier aux droits des enfants tels qu'ils ont été consignés, lors de l'Assemblée générale des Nations unies en 1989, dans la Convention sur les Droits de l'Enfant et dans la Convention n° 138 de l'OIT concernant l'âge minimum d'accès au marché du travail.

...

LES PROGRAMMES D'AJUSTEMENT STRUCTUREL EN AFRIQUE

- **Considérant** que les indépendances acquises au cours des années soixante n'ont pas tardé à être hypothéquées par la mainmise des puissances étrangères sur les économies des pays en développement par la fixation unilatérale des prix de leurs produits d'exportation et par le comportement des dirigeants;
- **Compte tenu** du fait que la nouvelle forme de colonisation passe par l'élaboration d'un programme de développement appelé Programmes d'Ajustement structurel - PAS, conçu de façon standard et imposé à tous les pays en crise économique et financière;
- **Compte tenu** du fait que tous les pays sont obligés d'avoir recours à ces programmes d'ajustement structurel qui ne sont qu'une thérapeutique programmée par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international pour perpétuer la misère et la paupérisation des peuples, et singulièrement des travailleurs;
- **Estimant** que ces peuples ont payé un lourd tribut en termes sociaux et politiques par :
 - a. le désengagement de l'Etat des secteurs vitaux de l'économie nationale et la braderie de toutes les entreprises au profit du privé, surtout étranger;
 - b. la réduction du pouvoir d'achat du salarié;
 - c. l'adoption de lois moins contraignantes en matière d'embauche et de débauche des travailleurs, les livrant de ce fait à la pâture des employeurs;
 - d. la réduction des dépenses sociales, notamment celles concernant la santé et l'éducation, entraînant du coup l'impossibilité d'accès à la santé de la population et l'instauration d'écoles et de soins sanitaires réservés aux privilégiés;
 - e. l'extraversion des décisions nationales et l'assujettissement total à la puissance de l'argent;
 - f. l'effondrement total des acquis des travailleurs, entraînant la dégradation de la morale à tous les niveaux;
 - g. la dévaluation successive et substantielle des monnaies nationales, etc.;
 - h. la désyndicalisation généralisée des travailleurs déçus;

le 23e Congrès de la CMT, réuni en République de Maurice, du 22 au 27 novembre 1993, propose :

1. **la création** d'un front international pour lutter ensemble contre les Programmes d'Ajustement structurel imposés;
2. **la définition** de stratégies communes pour empêcher les dirigeants de continuer d'exporter les fonds nationaux vers les banques étrangères et pour rapatrier les fonds des dirigeants placés dans les banques étrangères;

3. **la collaboration**, dans un esprit de solidarité, à l'application de la présente motion;
4. **une solution** politique à un problème politique;
5. **l'élaboration** des PAS par les peuples pour les peuples africains, afin de tenir compte des spécificités de chaque pays.

LA SITUATION EN ASIE

Le 23e Congrès de la CMT, réuni en République de Maurice, du 22 au 27 novembre 1993,

- **salue** le peuple cambodgien, pour la façon dont celui-ci a finalement mis fin à la guerre dans le pays, et se félicite du rôle joué par les Nations unies dans cette mission réussie;
- **exprime** l'espoir que les travailleurs et le peuple du Cambodge trouveront le bonheur et davantage de bien-être, maintenant que ce pays a retrouvé la paix;
- **prend acte** du fait que l'Asie est un continent très étendu, avec une multitude de cultures et de nationalités, où certains pays ont connu une expansion économique très rapide, tandis que d'autres n'ont point fait de progrès; un continent également caractérisé par d'innombrables conflits armés, à la suite de différends territoriaux et de frontière, et par la violence locale, renforcée par la lutte émancipatrice ethnique, tout comme par les soulèvements continus contre des dirigeants tyranniques et des régimes unitaires dictatoriaux. Ainsi la paix dans la région demeure instable;
- **estime** toutefois qu'une véritable paix est plus que l'absence de guerre. Pour une paix véritable, il est sous-entendu que :
 - chaque individu et chaque groupe dans la société de chacun des pays doit bénéficier des libertés fondamentales, comme la liberté d'expression, et puisse les exercer sans restriction aucune, qu'elle soit d'ordre légal ou pratique;
 - les rapports entre les nations/Etats soient fondés sur la justice et que toute forme d'hégémonie soit évitée;
 - les litiges entre groupes dans un pays ou entre pays soient réglés sans menace de violence, armée ou autre;
- **est**, en outre, **d'avis** qu'une paix véritable est axée sur l'exercice intégral de la démocratie ainsi que sur un processus de développement fondé sur la liberté, la justice et la solidarité;
- **fait remarquer** que les répercussions des ajustements structurels, en dépit du succès que ceux-ci ont connu dans certains pays, où ils ont mené à un progrès généralisé et au bien-être, constituent le plus souvent un fardeau, en particulier pour les travailleurs, qui en sont les premières victimes. Cela est surtout dû à l'absence ou à l'insuffisance de mesures sociales afin d'atténuer les conséquences négatives des réformes nécessaires, à de mauvaises mesures de planification et de mise en oeuvre des réformes structurelles et à l'absence quasi totale de concertation avec les groupes vulnérables, le mouvement syndical inclus, sur les mesures et programmes proposés pour la mise en oeuvre de ces réformes.

Les conséquences négatives de réformes structurelles inadaptées anéantissent toujours le dividende de la paix, qui est le résultat de la fin de la Guerre froide et de la diminution du nombre de conflits dans et entre des nations dans certaines parties de l'Asie, puisqu'elles donnent lieu à des protestations sociales accrues, contribuant ainsi à l'instabilité dans de nombreux pays du continent.

L'effet néfaste des ajustements structurels est démontré concrètement dans le cas du Pakistan. Suite à la politique de "ciel ouvert" pratiquée par le gouvernement conformément aux mesures de libéralisation et de dérégulation, la viabilité financière des 'Pakistan International Airlines' a été compromise. L'emploi et la sécurité d'emploi des employés des PIA ont par conséquent été menacés et les quatre syndicats au sein

des PIA ont vivement protesté contre cet état de choses.

Compte tenu de ce qui précède, le Congrès :

- **dénonce** l'utilisation ou la menace de violence et d'opérations militaires comme instruments de politique nationale et moyens pour résoudre des différends territoriaux;
- **exige** que, pour régler des conflits, les gouvernements négocient, afin d'en venir à un réel dialogue et au respect mutuel, qu'il s'agisse de différends territoriaux ou de frontière, ou encore de la confirmation ethnique ou culturelle de leur souveraineté;
- **met en exergue** qu'un climat d'exercice responsable des libertés, de la démocratie authentique et du développement est la meilleure voie permettant d'atteindre la paix et que la réalisation de ces nobles objectifs demande la coopération et le dialogue entre les différentes cultures et nationalités;
- **incite** les syndicats asiatiques à maintenir la promotion de plus de libertés, de la démocratie et du développement comme des objectifs importants de leur politique syndicale;
- **souligne** la nécessité d'associer le mouvement syndical à l'élaboration et à la mise en oeuvre de cette politique et, à cet effet, demande aux gouvernements de ratifier et d'appliquer les normes internationales du travail;
- **fait appel** au gouvernement du Pakistan pour qu'il trouve une alternative appropriée en vue d'absorber l'effet de la politique de "ciel ouvert" et qu'il adapte sa politique afin de la rendre plus réaliste et de mieux protéger les intérêts des travailleurs, en consultation avec les syndicats au sein des PIA.

...

L'AMERIQUE LATINE ET LES CARAÏBES

Le 23e Congrès de la CMT, réuni en République de Maurice, du 22 au 27 novembre 1993,

- **partage** les grands défis qu'affrontent les peuples latino-américains ainsi que les travailleurs et leurs organisations représentatives, lesquels doivent faire face aux conséquences douloureuses résultant de l'imposition de politiques néo-libérales et entraînant une dégradation sans précédent de leurs conditions de vie et de travail, dans un monde en pleine mutation et bouleversé par des changements profonds, rapides, complexes et imprévisibles qui modèlent et modulent un nouvel ordre à l'échelle planétaire en général, et en Amérique latine et aux Caraïbes en particulier;
- aussi **affirme**-t-il que l'idéologie néo-libérale et ses applications pratiques sont définitivement incompatibles avec la liberté et la démocratie, la justice morale, la solidarité, le développement intégral et l'édification de la communauté latino-américaine authentique;
- **dénonce** les efforts visant à minimiser, voire à réduire au silence, le thème de la dette extérieure et de la dette sociale qui, principalement sur le continent latino-américain, asphyxie sérieusement les économies, se convertit en un instrument silencieux et caché menant à une nouvelle sorte de colonisation de ces nations, un instrument efficace pour forcer la volonté des créanciers, limitant ainsi gravement la liberté de décision et conduisant à des nouvelles formes de domination hégémonique et de dépendance légitimées par l'idéologie néo-libérale;
- **constate** avec inquiétude que les "formes démocratiques" et les "espaces de liberté" conquis au prix de tant de souffrances par les travailleurs et les peuples, sont aujourd'hui menacés par une instabilité politique préoccupante, résultat de l'imposition du modèle néo-libéral et de la généralisation de facteurs et de comportements éthico-culturels, celles-ci donnant lieu à un processus et à une dynamique de concentration qui oppriment et excluent, qui enrichissent le riche et appauvrissent le pauvre, en accroissant sans cesse le nombre de nouveaux pauvres, et qui favorisent un saccage sur le plan économique et social, en ce compris le pillage de l'Etat et du patrimoine national, accumulant ainsi des niveaux d'injustice et d'inégalité sociales de plus en plus incontrôlables et causant une déception et une perte grandissante d'espoir parmi la vaste majorité;
- **rejette** la conception néo-libérale et ses applications brutales en Amérique latine et aux Caraïbes et réitère qu'il est inacceptable que la défaite du socialisme réel laisse le capitalisme comme unique modèle d'organisation économique et sociale, afin de faire croire que le capitalisme est l'ordre économique le plus rationnel pour la démocratie;
- **se solidarise** avec la lutte de ses frères latino-américains, et surtout des travailleurs qui vivent dans une pauvreté critique et dans l'exclusion sociale - les femmes travailleuses, les travailleurs retraités, les jeunes travailleurs, les enfants abandonnés et mis au travail, les travailleurs indigènes, les travailleurs migrants, les paysans, les travailleurs handicapés - et les incite à continuer de défendre le droit légitime de penser, d'élaborer et de développer un modèle alternatif de développement qui garantit un avenir meilleur pour tous;
- **dénonce** la déshumanisation du social et la dégénération de l'humain jamais vues auparavant sur le continent latino-américain et réitère qu'il est inacceptable que les dénommées "compensations sociales" soient utilisées pour essayer d'atténuer - par l'assistance sociale - les effets de ces politiques et se dérober ainsi à la responsabilité de chercher et d'appliquer des politiques qui répondent aux impératifs de l'équité, de la justice sociale et de la solidarité, celles-ci devant mener à un processus de distribution des revenus, de la richesse, des efforts et des sacrifices;

- **dénonce** le fait que les politiques néo-libérales se sont concentrées sur la désarticulation des relations sociales et des travailleurs, en faisant prédominer les relations individuelles sur les relations collectives, en démantelant la protection sociale existante par le moyen de la déqualification, en réprimant et en marginalisant les organisations de travailleurs, et ce afin d'imposer la dominance absolue du capital sur le travail humain, en transformant celui-ci en une simple marchandise et en convertissant le travailleur en un instrument de production, de distribution et de consommation;
- **répète** que les défauts de la démocratie ne peuvent pas être corrigés par des interventions militaires ou au moyen de la violence, mais à plus de et à une meilleure démocratie, par l'éradication des effets et des causes de la pauvreté critique, de la misère et de l'exclusion sociale de même que par la conversion du social et de l'humain en éléments essentiels de la démocratisation, du développement intégral et de l'édification de la communauté latino-américaine;
- à cet égard, il **s'inquiète** plus particulièrement de la condition du peuple cubain, lequel essuie la faillite d'un système politique et subit un embargo injustement imposé et dont l'exercice légitime et élémentaire de la démocratie et de la liberté est en plus lié à certaines conditions, ainsi que de la tragédie vécue par la population en Haïti, où la confluence d'intérêts extérieurs, d'un embargo qui détériore la situation de misère et d'exclusion sociale et ne bénéficie qu'aux spéculateurs, et de l'incapacité de la classe politique, dénie au peuple le droit de vivre dans la démocratie, dans la liberté et dans la paix, fruits d'un développement assorti de justice sociale;
- **déclare** que la dénommée Initiative pour les Amériques répond clairement aux besoins et sert les intérêts de type géo-économique et géopolitique des Etats-Unis et non pas aux besoins du développement et de l'intégration latino-américaine; cette nouvelle initiative nord-américaine est destinée à consolider et à implanter définitivement le projet néo-libéral dans notre région et, en dernière instance, à faire en sorte que la communauté latino-américaine ne soit pas viable;
- **proclame** par conséquent la nécessité d'un ordre économique nouveau et correspondant davantage aux exigences de liberté, de démocratie, de justice sociale et de solidarité, qui s'occupe activement de la relance et de la croissance de l'économie dans le cadre d'un développement intégral devant réunir, de façon inséparable, les aspects économiques, sociaux, politiques, culturels, éthiques et moraux, qui privilégie la satisfaction des besoins de base des êtres humains, en particulier des plus pauvres, qui crée des emplois et qui encourage un véritable épanouissement total;
- **se félicite** de et se déclare solidaire avec la proposition faite par la CLAT en vue d'organiser un Sommet social d'Amérique latine et se réjouit de l'adoption de la Charte sociale latino-américaine ainsi que des efforts déployés sur le plan d'une unité d'action effective entre tous les travailleurs latino-américains depuis la tenue, en 1992, de la première Rencontre unitaire latino-américaine des Travailleurs.
- **proclame** que le social et l'humain doivent être les éléments essentiels de l'établissement de sociétés réellement démocratiques et libres, de la construction d'un développement intégral et de la légitime unité régionale; il s'associe solidairement aux luttes de la CLAT pour la promotion des droits et des libertés des travailleurs et de leurs organisations ainsi que des Conventions de l'OIT, contre la privatisation de la sécurité sociale, pour la défense des acquis sociaux fondamentaux et pour la progression de la primauté du travail humain sur le capital, l'argent, la spéculation et la technologie; il aspire à la consolidation d'une éthique et d'une culture de la démocratie, de la solidarité, de la participation et de la responsabilité à la fois individuelle et collective de tous les Latino-américains;

- **déclare** enfin que le nouveau sujet social de la classe laborieuse dans la situation où elle se trouve actuellement, et plus particulièrement sur le continent latino-américain, ne pourra émerger qu'au moyen de la pleine application du modèle de mouvement de travailleurs proposé par la CLAT, dont l'axe central doit être l'exercice quotidien et concret de la solidarité entre tous les travailleurs, dans le retour aux sources du mouvement ouvrier, dont l'utopie historique centrée sur la libération intégrale des travailleurs de toute forme d'exploitation, d'injustice et d'oppression revêt aujourd'hui une importance plus grande que par le passé.

LES DROITS DE L'HOMME EN HAÏTI

Se référant à la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, aux pactes internationaux relatifs aux droits humains, à la Convention américaine relative aux droits humains et aux Conventions de l'OIT, auxquels Haïti a souscrit;

Rappelant les Résolutions suivantes : 47/143 du 18 décembre 1992 de l'Assemblée générale des Nations unies, 1993/68 du 10 mars 1993 de la Commission des Droits de l'Homme, 1992/17 du 27 août 1992 et 1993/31 du 18 août 1993 de la Sous-Commission de lutte contre les mesures discriminatoires et de protection des minorités, de même que les Résolutions successives du Conseil permanent de l'Organisation des Etats américains et de l'Assemblée générale de cette organisation;

Rappelant en particulier la Résolution adoptée le 27 septembre 1993 au 10e Congrès de la Confédération latino-américaine des Travailleurs - CLAT;

Considérant que l'accord de "Governor's Island" signé le 3 juillet entre le Président constitutionnel de la République, Jean-Bertrand Aristide, et le commandant en chef des forces armées, général Raoul Cédras, accord qui prévoit un programme de coopération internationale et un train de réformes institutionnelles, notamment la professionnalisation des forces armées, la formation d'une nouvelle police et la réforme du système judiciaire, et qui devait aboutir, le 30 octobre 1993, au retour au pays du Président constitutionnel de la République, n'a pas été respecté;

Notant avec grande préoccupation les exécutions sommaires et les arrestations extra-judiciaires qui ont lieu en toute impunité, les intimidations et les menaces constantes, de même que les actes de vandalisme perpétrés par des personnes liées à l'armée et à la police haïtiennes;

Constatant qu'il y a une recrudescence généralisée de la terreur sévissant sur l'ensemble du territoire à l'encontre de la population civile, des dirigeants politiques et syndicaux, des défenseurs des droits de l'homme, des représentants du peuple, des responsables des mass media et de la presse;

Compte tenu de la violation flagrante des droits des travailleurs et des droits syndicaux en Haïti, et plus particulièrement des sérieuses atteintes portées aux Conventions de l'OIT auxquelles Haïti a souscrit;

le 23e Congrès de la CMT, réuni en République de Maurice, du 22 au 27 novembre 1993 :

1. **condamne** avec force le coup d'Etat militaire du 30 septembre 1990, par lequel a été renversé le Président Jean-Bertrand Aristide, premier Président démocratiquement élu;
2. **demande** instamment à l'ensemble de la communauté internationale de mettre pacifiquement tout en oeuvre pour que la volonté du peuple haïtien soit respectée et que l'ordre constitutionnel soit rétabli avec le retour du Président Jean-Bertrand Aristide;
3. **condamne** les innombrables exécutions commises par l'armée, les forces paramilitaires et la police haïtienne à l'encontre de la population civile, et plus particulièrement à l'encontre des dirigeants politiques et syndicaux, des défenseurs des droits de l'homme, des représentants du peuple, ainsi que des responsables des mass media et de la presse;

4. **dénonce** fermement l'actuelle situation d'extrême pauvreté dans laquelle est plongé l'ensemble du peuple haïtien, situation due en particulier au renforcement de l'embargo imposé par la communauté internationale;
5. **lance** un appel aux organisations fraternelles et à ses membres, afin qu'ils prennent les mesures nécessaires pour que des résolutions semblables soient adoptées par leurs instances en vue de la réalisation des objectifs mentionnés dans la présente motion;
6. **demande** au Président de ce Congrès de faire parvenir le texte de la présente motion aux personnes suivantes:
 - I. M. Boutros Boutros-Ghali, Secrétaire général des Nations unies,
 - II. M. Dante Caputo, envoyé spécial des Nations unies,
 - III. M. Bill Clinton, Président de la République des Etats-Unis,
 - IV. M. Joao Baena Soares, Secrétaire général de l'Organisation des Etats américains,
 - V. M. Michel Hansenne, Directeur général du Bureau international du Travail - BIT.

CUBA

Constatant

- que l'échec du système imposé à Cuba depuis plus de trois décennies, et aggravé par la disparition du Bloc soviétique, a plongé la nation et le peuple cubains dans la crise économique la plus profonde de toute son histoire;
- que le régime totalitaire et le gouvernement cubains s'obstinent à maintenir une dictature hautement répressive qui rejette toute possibilité d'ouverture à un processus de démocratisation par la voie pacifique, et ce malgré les efforts qui ont été faits et sont faits dans ce sens par de nombreux pays de la communauté internationale;
- que la persistance et le renforcement de l'embargo économique imposé par le gouvernement des Etats-Unis touche directement le peuple de Cuba et non pas son gouvernement et que ces mesures ne servent qu'aux détenteurs du pouvoir cubains pour justifier leur crise actuelle, dissimulant ainsi les graves déficiences et erreurs du système;
- que des groupes d'opposition, des associations des droits humains et des dissidents à Cuba même aspirent à une transition non violente à un système démocratique auquel participe tout le spectre politique de la nation, et que l'accentuation de la répression de la part de l'Etat cubain n'a pas pu empêcher le développement de ces manifestations;

le 23e Congrès de la CMT, réuni en République de Maurice, du 22 au 27 novembre 1993, **exige**

1. que la crise cubaine soit résolue par la voie pacifique, politique et démocratique, dans le cadre de la réconciliation nationale et sans interférence étrangère;
2. que les droits humains soient respectés et que cesse tout type de harcèlement et de persécution à l'encontre des groupes d'opposition et des dissidents sur l'île;
3. que le gouvernement des Etats-Unis lève l'embargo contre Cuba.

...

LA PALESTINE

Le 23e Congrès de la CMT, réuni en République de Maurice, du 22 au 27 novembre 1993,

- **soutient** les résolutions des Nations unies en faveur du peuple palestinien;
- **accueille** favorablement les accords intervenus entre Israël de l'Organisation pour la Libération de la Palestine - OLP et qui prévoit le retrait israélien des territoires occupés, dont Gaza et Jéricho sont les préludes;
- **demande** aux parties concernées de respecter ces accords;
- **se préoccupe vivement** des violences qui se perpétuent, celles-ci constituant une violation des accords et portant atteinte aux droits humains fondamentaux ainsi qu'au droit du peuple palestinien au développement intégral;
- **lance** un appel à la communauté internationale, afin que celle-ci coopère avec les autorités palestiniennes à la mise sur pied d'une infrastructure sanitaire et éducative et à l'édification de la Nation palestinienne.

...

LE PROCESSUS DE DEMOCRATISATION AU VIET-NAM

Le 23e Congrès de la CMT, réuni en République de Maurice, du 22 au 27 novembre 1993,

constate :

- 1) que, dix-huit ans après la fin de la guerre, le peuple vietnamien ne connaît toujours pas la démocratie ni les libertés fondamentales pour lesquelles il a accepté tant de sacrifices;
- 2) que toute démarche en faveur de la liberté de la presse, d'opinion, d'association... est impitoyablement réprimée par des mesures sophistiquées visant à atteindre en profondeur la dignité, l'intégrité physique et morale et leurs promoteurs, qu'ils soient prêtres catholiques, bonzes bouddhistes, pasteurs protestants, enseignants, écrivains, journalistes, poètes ou travailleurs;
- 3) que l'ouverture économique tant vantée pour attirer les capitaux étrangers en vue de renforcer le régime est en fait la mise en application d'un capitalisme primaire et sauvage pour certains secteurs de l'économie, entraînant les pratiques mafieuses, la corruption généralisée de la bureaucratie tentaculaire, l'exploitation éhontée des travailleurs ainsi que la dégradation dramatique de l'écologie et des fondements moraux de la société vietnamienne.

Aussi

- **exprime-t-il** sa solidarité avec tous ceux et toutes celles qui souffrent et luttent pour l'établissement de la démocratie et du respect des Droits de l'Homme au Viêt-Nam;
- **demande-t-il** à toutes ses organisations affiliées d'oeuvrer pour la libération de tous les prisonniers d'opinion et la cessation de toute mesure de coercition contre leurs familles;
- **estime-t-il** que le Viêt-Nam ne peut faire face au défi du développement qu'avec le consentement et la participation réelle, durable et enthousiaste de sa population, dans le cadre d'une société libre, tolérante et démocratique.

...

CHYPRE

Le 23e Congrès de la CMT, réuni en République de Maurice, du 22 au 27 novembre 1993,

- **informé** de la situation actuelle à Chypre, celle-ci mettant à rude épreuve la population de l'île en général, et les travailleurs en particulier;
- **proteste** contre l'occupation par les Turcs de 38% du territoire de l'île;
- **exige** que toutes les forces armées et les colons turcs se retirent de la partie de l'île qu'ils occupent, que les réfugiés puissent regagner à leur maison et récupérer leurs propriétés, que l'indépendance, l'intégrité territoriale et la souveraineté de la République de Chypre soient respectées et qu'une enquête approfondie soit menée sur le sort des 1.619 personnes qui ont disparu depuis l'invasion turque en 1974;
- **lance un appel** au Conseil de Sécurité des Nations unies, afin que celui-ci adopte des dispositions impératives pour rétablir l'indépendance de Chypre et les droits civils de sa population.

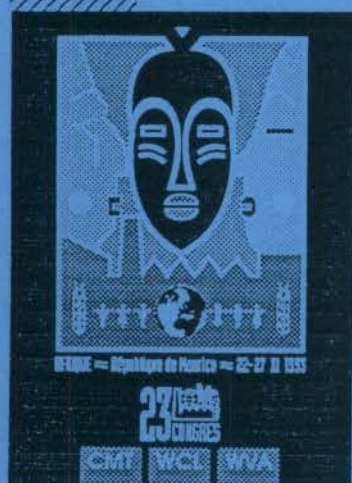
LA BOSNIE-HERZEGOVINE

Le 23e Congrès de la CMT, réuni en République de Maurice, du 22 au 27 novembre 1993,

- **exprime** son indignation et son écoeurement face à la persistance de la guerre en Bosnie-Herzégovine;
- **constate** que cette guerre porte atteinte aux droits humains les plus élémentaires et ôte à des milliers de personnes leurs moyens d'existence, leur avenir et leur vie.
- **demande instamment** à toutes les parties belligérantes concernées de cesser immédiatement les hostilités et de veiller à ce que toutes les personnes et tous les peuples en Bosnie-Herzégovine puissent vivre dans la paix, la liberté et la dignité.



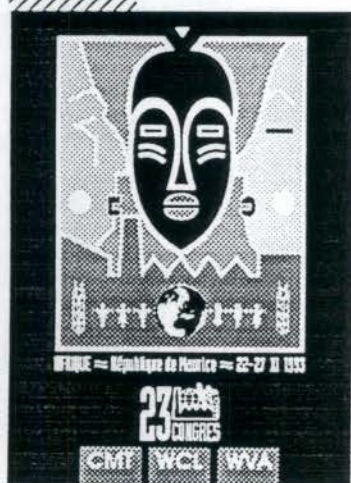
RESOLUTION D'ORIENTATION



"UN ORDRE MONDIAL
ALTERNATIF :
LES DEFIS SYNDICAUX
ET LES REPONSES DE LA CMT"



RESOLUTION D'ORIENTATION



"UN ORDRE MONDIAL
ALTERNATIF :
LES DEFIS SYNDICAUX
ET LES REPONSES DE LA CMT"

RESOLUTION D'ORIENTATION

UNE ORGANISATION ALTERNATIVE DE LA SOCIETE INTERNATIONALE	3
1. La mondialisation de l'économie et ses conséquences	3
2. L'évolution des mentalités	6
3. La dualisation de la société	7
4. Le respect des droits humains et sociaux et la lutte pour la démocratisation intégrale	8
A. Droits humains et démocratie	8
B. Les migrations	9
C. La drogue et le trafic de drogue	10
D. Les esclavages	10
E. Analphabétisation	11
5. Les bases d'un modèle alternatif	12
6. Le droit international : contrôle et droit d'ingérence	16
7. La démocratisation des organismes internationaux et la tâche de la CMT	17
8. La régulation sociale : une législation sociale supranationale	18
 PREOCCUPATIONS PARTICULIERES	 21
9. Les privatisations et le rôle de l'Etat	21
10. Les dettes extérieures et les économies du Tiers-Monde	23
11. L'environnement et l'écologie	25
12. Racisme et xénophobie	26
13. Méthodes antisyndicales	26
 LES PRIORITES DE LA CMT	 27
14. Le développement de l'action syndicale et sociale	27
A. L'Europe centrale et de l'Est	27
B. L'Afrique	29
C. L'Asie	30
15. L'Action professionnelle	31
16. Le Comité mondial des Femmes travailleuses de la CMT	32
17. Elargir les préoccupations et l'organisation du mouvement des travailleurs	33
18. Les relations de la CMT avec les autres organisations syndicales: un "Front syndical international"	35
 LE SECRETARIAT DE LA CMT	 37
19. Le secrétariat : missions et organisation	37
20. Etudes, Recherches, Documentation et Formation	39
21. Organes de presse et Service des Relations extérieures	40
22. La Fondation de Solidarité internationale	41
23. Priorités	42
 ANNEXE	 43
- Les bases et les priorités du Programme d'action de la CMT 1994-1997	43
- Activités à programmer	45

RESOLUTION D'ORIENTATION

Le 23ème Congrès de la Confédération Mondiale du Travail, réuni en Afrique, à Grand-Baie, République de Maurice, du 21 au 27 novembre 1993, s'appuyant sur le rapport d'orientation présenté par le secrétaire général et à la rédaction duquel différentes organisations affiliées ont apporté leur concours, a conclu ses travaux sur les constatations et les résolutions suivantes :

UNE ORGANISATION ALTERNATIVE DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE

1. LA MONDIALISATION DE L'ÉCONOMIE ET SES CONSÉQUENCES

- 1.1 L'organisation économique, sociale, politique, éthique et culturelle du monde connaît une évolution profonde, rapide et radicale. Même la classe des travailleurs est soumise à cette évolution. Dans ce contexte, la mondialisation et la globalisation du champ économique et l'interdépendance croissante des éléments sont devenues une évidence et pèsent différemment sur les pays et les régions en fonction de leur développement.

L'ouverture des frontières au sein de l'Europe a renforcé la tendance générale à l'internationalisation des marchés, et d'autres "marchés communs" tentent de suivre la même voie, mais risquent parallèlement de faire surgir des forteresses économiques et politiques plurinationales. Plus que les décisions d'ordre politique, ce sont toutefois les évolutions d'ordre économique et technologique qui sont à l'origine de ce grand bouleversement.

- 1.2 En quelques années, les possibilités de déplacement des personnes et des biens, mais plus encore des informations, ont permis au monde des affaires de déplacer, pratiquement sans délai, l'implantation de ses investissements comme de ses lieux de gestion et de personnalité juridique. Ce contexte nouveau de délocalisation, soutenu par un discours néo-libéral qui prône l'idée d'une liberté optimale et généralisée du capital sous prétexte de créer la croissance et s'appuyant sur l'individualisme, la concurrence et le jeu sans normes du marché, a conduit à une déréglementation accélérée et toujours en cours, source de régression sociale.
- 1.3 Dans cette situation qui est une situation de fait plus qu'une situation voulue et gérée, le chômage augmente et les revenus des populations décroissent dans les pays industrialisés notamment par le recours aux technologies de pointe, tandis que par ailleurs l'emploi et le pouvoir d'achat regressent de même dans les pays tiers, l'extrême pauvreté et la marginalité sociale n'y faisant que s'accroître. Ainsi, on dit courir après les moyens de relancer la production, alors que l'ensemble des mécanismes économiques et financiers provoquent un rétrécissement des possibilités de la demande.
- 1.4 A l'exception des cas justifiés pour les pays sous-développés, il est illusoire de penser qu'un retour aux protectionnismes anciens pourrait apporter la moindre solution. Ce serait fermer les yeux sur les causes réelles de cette internationalisation galopante. Ce serait croire qu'il serait possible d'endiguer cette lame de fond qui concerne

l'ensemble de la planète et de la limiter au terrain restreint de la région ou de la nation, serait-il celui de la Communauté européenne ou d'autres entités analogues.

- 1.5 Les investissements, c'est à dire le capital, continueront en effet à chercher et à trouver, plus encore grâce à la concurrence que se font ou que se feraient les entités politiques, les possibilités de satisfaire les intérêts financiers qu'ils ont à se déplacer de pays à pays. S'il existe des motivations d'ordre commercial qui peuvent justifier ces déplacements, les motivations essentielles en sont d'ordre lucratif.
- 1.6 Il s'agit en effet dans la majorité des cas, de diminuer les coûts de production par des transferts dans des pays aux coûts salariaux inférieurs, à plus faible protection sociale et aux capacités moindres d'organisation et de négociations collectives des travailleurs. Ce sont donc les travailleurs qui font les frais de telles opérations, l'exploitation d'un travail peu ou pas protégé d'un côté, sans que le bien-être des populations n'augmente réellement, entraînant la création du chômage de l'autre.
A ce propos, il y a lieu d'étudier de façon particulière les soi disant réussites économiques des pays présentés comme des élèves modèles par le FMI et la Banque Mondiale.
- 1.7 La manière anarchique, sinon arbitraire et intéressée, dont la mondialisation s'est instaurée et se développe, ne saurait conduire qu'à des affrontements de plus en plus fréquents et de plus en plus durs d'intérêts contradictoires. L'absence d'une réglementation internationale sur les mouvements de capitaux et donc sur les investissements, les fossés énormes qui existent entre les situations sociales et les conditions de travail de région à région, et plus encore de continent à continent, risquent de conduire les Etats et les régions à se réfugier dans des concurrences sans limites pour que l'argent afflue sur leur territoire. Ils recourront pour ce faire à des déréglementations supplémentaires, au démantèlement des pratiques de concertation sociale existantes, sinon à celui des organisations syndicales elles-mêmes, ainsi qu'à des subventions non contrôlées ou à des privilèges fiscaux.
- 1.8 Si des mesures adéquates ne sont pas prises à brève échéance, en ce compris des mesures de transition vers une économie mondiale plus équilibrée, ce sont les populations, et parmi elles, les populations les plus pauvres, qui en seront à nouveau frappées. Le fossé Nord/Sud et la dualisation à l'intérieur des pays en développement eux-mêmes comme des pays industrialisés conduisent à accroître ces situations et risquent dès lors de conduire à des situations sociales explosives. Or, si les conditions de travail et de vie sont aujourd'hui fort différentes suivant les points du globe, ce sont les mêmes causes qui sont à la source de toutes les difficultés.

- 1.9 Le syndicalisme international est donc plus important que jamais, et sa cohésion est essentielle. Il n'est plus suffisant de parler d'une solidarité fraternelle qui ne se traduirait pas en une attitude ferme et unie des travailleurs du Nord et du Sud de la planète. Cette attitude doit pouvoir créer une prise de conscience générale et un rapport de force suffisant pour forcer le monde des experts internationaux et les responsables politiques à revoir et à réglementer - de manière adéquate - les grands bouleversements sociaux et économiques actuels. Il s'agit-là d'une des tâches essentielles de la CMT, à tous les niveaux. Il faut renforcer l'action et la solidarité syndicales, en contribuant à la coordination des informations et des actions concrètes, en stimulant l'action professionnelle, en développant la représentation des travailleurs auprès des instances internationales, lesquelles prennent de plus en plus de décisions qui touchent les travailleurs, et en apportant des réflexions et des études sur les aspects concrets qui concernent leurs intérêts et les perspectives qui s'offrent à eux.

2. L'EVOLUTION DES MENTALITES

- 2.1 Le contexte de régression économique et d'insécurité qu'elle génère provoque des réactions de replis sur soi, d'individualisme et, dans le monde du travail, de désolidarisation et de corporatisme.

L'existence d'un ordre économique unique d'essence capitaliste risque d'imposer un type de "valeurs" morales, éthiques et culturelles qui lui sont propres et que nous combattons.

- 2.2 La CMT estime toutefois qu'il s'agit-là de réflexes conjoncturels. Le personnalisme qui guide son analyse lui donne à penser que ce qui caractérise en profondeur l'évolution de la société, c'est le développement de l'autonomie, tant des personnes que des collectivités.

- 2.3 Elle s'engage à promouvoir cette évolution dans toutes ses démarches, plus particulièrement par des mesures de promotion de la formation et une organisation démocratique qui tiennent compte des spécificités des différentes professions et des collectivités minoritaires.

- 2.4 A cet égard, la CMT a une tâche particulière et peut apporter des éléments de sa propre pensée et de sa spécificité:

- sa vision humaniste et spiritualiste, basée sur la priorité de la personne humaine et sur les valeurs transcendantes de l'homme;
- sa conception du travail et du rôle qu'il remplit dans la société;
- le respect illimité de l'autodétermination des peuples et de l'autonomie culturelle;
- sa vision éthique et morale des comportements publics et des règles de la société;
- la solidarité, non seulement comme élément clé dans les relations entre les travailleurs, mais aussi comme base irremplaçable du comportement socio-économique et de nouvelles relations internationales.

3. LA DUALISATION DE LA SOCIETE

- 3.1 Les évolutions économiques, sociales et politiques de ces dernières années conduisent à une dualisation croissante de la société dans toutes les parties du monde. Cette dualisation se concrétise à deux niveaux : d'un côté, sur le plan national, nous assistons à une concentration du pouvoir et des richesses aux mains d'une minorité et à un accroissement du nombre de pauvres et de personnes marginalisées et, de l'autre côté, sur le plan international, nous voyons que les pays développés ont accumulé (en dépit de leurs propres contradictions) une énorme proportion de moyens financiers et technologiques et que la majeure partie de la planète s'est appauvrie. Selon le PNUD, la distribution globale des revenus continue à être effrayante : 77 pour cent de la population du globe gagnent 15 pour cent des revenus sur le plan mondial. Exprimé en PNB par habitant, le revenu moyen dans l'hémisphère Nord (USD 12.510) équivaut à 18 fois celui dans l'hémisphère Sud (USD 710) .
- 3.2 Il y a de plus en plus de pauvres et les pauvres sont de plus en plus pauvres.
- 3.3 La CMT s'engage à lutter contre de telles réalités, en étudiant toute situation au départ des personnes les plus démunies, et en proposant ou en soutenant des solutions collectives qui, tout en visant à traiter chacun équitablement, améliorent d'abord la situation de celles-ci.
- 3.4 Un aspect clé de cette action sera l'action syndicale -par tous les moyens et dans toutes les instances- en vue de vaincre la brèche Nord/Sud, l'injustice dans les échanges commerciaux dans le monde et les inégalités croissantes entre le monde développé et les pays sous-développés comme dans chaque pays du fait de l'augmentation non seulement du nombre de sans-emploi, mais aussi de pauvres et de marginalisés.

Dans cet esprit, une attention toute spéciale sera portée sur le phénomène de féminisation de la pauvreté et celui de la situation des travailleuses qui doivent faire face seules à des charges familiales, phénomènes qui affectent tous les pays, tant du Nord que du Sud.

4. LE RESPECT DES DROITS HUMAINS ET SOCIAUX ET LA LUTTE POUR LA DEMOCRATISATION INTEGRALE

A. Droits humains et démocratie

- 4.1 Les références humanistes et spiritualistes, éthiques et culturelles de la CMT l'amènent à considérer la personne humaine comme un être à la recherche de son plein épanouissement et dès lors, à la recherche des conditions dans lesquelles elle espère le trouver. Or, les conditions les plus éloignées de ces aspirations sont celles qui génèrent chez l'être humain des peurs et des angoisses quant à son propre avenir et à l'avenir de ceux qui lui tiennent à coeur. Ces peurs et ces angoisses, nées le plus souvent des conditions politiques, économiques et sociales, sont sources de replis sur soi, d'égoïsmes, de rejets des différences et des radicalismes de toute nature. Elles conduisent aux affrontements, aux haines et à la barbarie.
- 4.2 Luttant pour plus de justice économique et sociale, la CMT lutte, du fait même, pour que soient créées les conditions de vie qui offrent la meilleure chance de voir les droits humains respectés. Au delà même de ce respect, ces conditions permettront aux personnes de se rencontrer, débarrassés de leurs peurs, et d'être à même de contribuer à leur épanouissement mutuel dans le partage confiant de leurs différences.
- 4.3 A partir des valeurs fondamentales de la personne humaine et de la lutte pour les libertés individuelles et collectives, la CMT veut étendre aussi le processus de démocratisation aux aspects économiques, politiques, sociaux et culturels. A partir des contenus et des pratiques éthiques et morales, la démocratie doit s'étendre à toute la société et à tous les mécanismes, afin de fortifier la société civile, de renforcer le tissu social et de respecter la nature et l'autonomie de toutes les organisations intermédiaires, par le développement d'un Etat véritablement pluraliste, performant et solidaire.
- 4.4 La CMT continuera à s'engager sans relâche à défendre l'universalité du concept des droits humains et à dénoncer les comportements qui portent atteinte au respect de ces droits et les menaces qui pèsent ou pourraient peser sur lui. Elle s'alliera pour ce faire à toute organisation et à toute démarche qui corresponde à ces objectifs, tout en portant une attention particulière aux situations de non respect des droits humains qui pèseraient plus particulièrement sur des responsables ou des membres d'organisations syndicales.

- 4.5 La CMT continuera de défendre le droit fondamental à l'autodétermination de peuples, de rejeter la violence et de défendre la négociation et la solution pacifique des conflits, de promouvoir le plein respect des identités culturelles ainsi que les droits des minorités.
- 4.6 Pour la CMT le système tripartite - dans lequel gouvernement et organisations représentatives des travailleurs et des employeurs se retrouvent sur pied d'égalité - de même que le dialogue économique-social, paraissent être les instruments appropriés en vue d'une plus grande démocratie socio-économique.

B. Les migrations

- 4.7 La CMT est d'avis que les origines des migrations sont multiples, mais que les problèmes de migration sont dans leur vécu d'ordre économique et social, et constituent un des effets les plus inhumains du profond désordre économique et socio-politique qui caractérise la situation mondiale.
- 4.8 Elle constate qu'en conséquence, vu la régression sociale en cours, les courants migratoires se perpétueront et même s'accroîtront, tant dans chaque pays sous forme par exemple d'exode rural, que sur le plan planétaire, des pays à économie faible vers les pays industrialisés.
- 4.9 La CMT se refusera dès lors à considérer ces questions comme des phénomènes isolés et ponctuels, mais les traitera comme des symptômes du désordre économique mondial, symptômes qui ne trouveront de solutions que dans une société alternative dans laquelle chaque région sera à même de fournir à ceux qui l'habitent, un niveau de vie compatible avec leurs justes aspirations.
- 4.10 Par ailleurs, elle s'engage à mener une politique solidaire et à promouvoir les services nécessaires pour faire face aux difficultés spécifiques des travailleurs immigrés et demande à toutes ses organisations affiliées d'agir de même, notamment pour résoudre les questions qui affectent les droits sociaux et du travail, les droits de la famille, le droit à l'enseignement et à la santé, la représentation syndicale et politique des travailleurs immigrés et pour combattre activement les législations, les réglementations policières et les campagnes racistes et xénophobes contre les immigrés.

C. La drogue et le trafic de drogue

- 4.11 La CMT se prononce pour des mesures de réglementation stricte de production, de vente, d'achat et d'utilisation des produits industriels qui permettent la transformation des matières premières ou qui servent de composants dans la production des drogues.
- 4.12 La CMT plaide toutefois pour que des mesures attrayantes de reconversion soient prises en charge simultanément par les gouvernements concernés et par la communauté internationale, afin de permettre aux paysans et aux travailleurs aujourd'hui impliqués dans la production des drogues, de trouver d'autres débouchés et de ne pas être acculés, pour survivre, à prendre le parti des producteurs et des filières de distribution des produits hallucinogènes.
- 4.13 De même, la CMT constate que le commerce de la drogue constitue une ressource financière de première importance pour certains pays. Pour vaincre le cancer de la drogue, il y a donc également lieu de dénoncer l'hypocrisie de certains Etats qui restent passifs face aux démarches de blanchissement d'argent des narco-trafiquants.
- 4.14 Le combat contre la drogue doit être mené activement dans les pays consommateurs. Les organisations affiliées doivent assumer leur part dans la lutte contre la dépendance de la drogue et ses dérivés, et particulièrement contre ses impacts dans la vie sociale et la vie du travail.
- 4.15 La CMT interviendra auprès des institutions internationales compétentes afin que celles-ci promeuvent des mesures de prévention, des enquêtes, des dispositions légales d'ordre fiscal et contraignantes équitables et proportionnées aux infractions commises, afin d'éradiquer ce fléau universel.

D. Les esclavages

- 4.16 Les situations de détresse morale et économique liée au sous-développement culturel font des populations pauvres et marginalisées des proies faciles pour les commerces les plus avilissants : ceux qui vendent et achètent les êtres humains eux-mêmes.

- 4.17 Des enfants et des femmes sont les victimes les plus fréquentes de ces commerces ou de ces exploitations éhontées, par le biais de la prostitution, du travail forcé, ou de trafic par des filières d'adoption ou de vente d'organes.
- 4.18 Comme le phénomène de la drogue, ces pratiques infra-humaines sont des symptômes de déséquilibre causés par le désordre économique, social et éthique de la société mondialisée qui s'est instaurée.
- 4.19 Tout en les dénonçant et en participant à toute démarche de lutte contre elles chaque fois qu'il lui sera possible de le faire, la CMT affirme que la lutte contre les pauvretés est le remède le plus efficace contre de tels agissements. En prendre conscience est dès lors un motif supplémentaire de lutte pour l'avènement d'un ordre mondial alternatif.

E. Analphabétisation

- 4.20 Pour combattre les situations de sous-développement culturel, causes de tant de marginalisation, l'alphabétisation et l'éducation, qui sont de la responsabilité des Etats, sont à promouvoir en priorité.
- 4.21 Or, dans de nombreux pays, l'enseignement est devenu une marchandise, ce qui renforce la discrimination et porte atteinte au droit de chaque personne de s'épanouir.
- 4.22 La CMT dénonce cette évolution et s'attachera à promouvoir le rôle de l'Etat dans la dispensation d'un enseignement pour tous, garantie et condition d'exercice des libertés individuelles.

5. LES BASES D'UN MODELE ALTERNATIF

La conception du développement

- 5.1 Dans les options fondamentales, le développement ne peut se limiter aux seuls aspects matériels. Il doit tendre à un épanouissement intégral de chaque être humain. Pour la CMT, le développement doit viser à une économie, à but social, à la fois efficace, humaine et solidaire. La capacité de gestion, l'adéquation des technologies, la nécessité de la rentabilité des entreprises et de la performance des services, l'importance du marché comme un instrument économique créatif et stimulateur, la légitimité d'une compétitivité loyale sont toutes des clés importantes du processus de développement, mais aucune d'elles ne saurait justifier que la dignité de la personne humaine, la valeur de son travail et la satisfaction de ses aspirations sociales ne soient en tout et à tout instant prioritaires.

Au contraire, le développement et l'optimalisation des ressources humaines sont de plus en plus des conditions essentielles d'une économie efficace.

Le rôle de l'Etat

- 5.2 Il est important pour un Etat démocratique et efficace qu'il soit à la fois le promoteur du bien commun et le garant de la solidarité sociale. Il lui faudra donc promouvoir un processus économique qui tienne compte de nouvelles formes de propriété sociale et de modèles économiques où l'initiative privée, les nouvelles formes de travail associé et le dynamisme de l'Etat se complètent en un schéma d'économie mixte qui permette de développer toutes les capacités et qui engendre un dynamisme créatif.

La concertation économique et sociale

- 5.3 Ce modèle de développement économique et social doit considérer la concertation entre les acteurs du système productif comme essentielle. Dans cette perspective, les organisations syndicales doivent participer à la gestion de tous les aspects de l'économie, tant au niveau micro que macro-économique et que ce soit au plan régional, national ou international.

La politique sociale

- 5.4 Enfin, la politique sociale doit être un élément constitutif de la stratégie économique et non pas une aide aux plus démunis pour qu'ils supportent leur condition sans provoquer d'explosions sociales ou de chaos. La justice sociale ne peut pas s'obtenir en marge des processus économiques réels, soit hors du processus de production, de distribution, de consommation et d'accumulation de capitaux et de richesses.

La reconversion économique et la formation professionnelle

- 5.5 La reconversion de tous les secteurs de l'économie due au formidable progrès technologique, doit se réaliser au service de la personne humaine dans un concept global de développement économique. L'expulsion brutale de millions d'hommes et de femmes des campagnes vers les banlieues marginalisées socialement des centres urbains, ainsi que des usines et des entreprises de services, entraîne une augmentation du chômage et aggrave la récession. De ce fait, la reconversion économique aboutit à l'inverse de ses objectifs en affaiblissant le pouvoir d'achat des populations, provoquant une pauvreté extrême, et dès lors une régression du marché par une chute de la consommation de biens et de services.

Afin que les processus de reconversion de l'économie servent au développement économique et social, les pouvoirs publics doivent se préoccuper par ailleurs de manière active et concrète des systèmes et programmes de formation professionnelle afin qu'ils permettent d'adapter les niveaux de connaissances des travailleurs, en vue de leur réinsertion dans le circuit de production.

La CMT estime que de nouvelles formes de financement de la sécurité sociale et de la couverture sociale globale doivent être recherchées et promues en compensation du double effet négatif sur l'emploi et les mesures de protection sociale, de l'introduction des nouvelles technologies.

L'avenir du travail

- 5.6 Le progrès technologique, ainsi que l'évolution socio-démographique posent en dernier ressort la question de la conception du travail humain et du concept de plein emploi.

Nonobstant ces évolutions, la CMT continuera à défendre et à promouvoir le travail pour tous, le travail étant le principal vecteur de la reconnaissance sociale de la personne humaine.

C'est pourquoi le plein emploi reste la priorité de la CMT. Il sera recherché par:

- la création d'emplois pour la satisfaction des besoins économiques, sociaux et culturels des populations;
- le partage du travail via une réduction collective et individuelle de la durée du travail.

L'écologie

- 5.7 Le progrès technologique doit également être subordonné à une utilisation rationnelle des ressources naturelles et de la préservation de l'écologie et de l'environnement, ainsi qu'il est précisé dans le titre 11.

Le commerce international et la justice sociale

- 5.8 Dans ses formes actuelles, la mondialisation de l'économie et l'avènement hégémonique des sociétés multinationales constitue une menace pour le développement, la démocratie et la paix (cf. titre 1).

Un nouveau système d'échanges commerciaux à l'échelle internationale, annulant les protectionnismes des pays industrialisés et reconsidérant la fixation des prix des matières premières doit être instauré. Il devra par ailleurs prendre en compte tant les besoins que les efforts d'industrialisation des pays moins développés. Dans ce système, le "libre échange", qui peut constituer un élément de dynamisation de l'économie, devra donc être équilibré par des mesures de protection destinées à garantir le développement des économies les plus faibles, ceci afin de tendre dans les conditions les meilleures à une justice sociale et distributive pour l'ensemble des populations de la planète.

Pour y parvenir, les pays développés, les organismes internationaux et les sociétés multinationales devront faire des efforts particuliers pour soutenir le développement intégral et autosuffisant de chaque entité économique.

Par ailleurs, en vue de l'instauration d'un nouvel ordre alternatif, la CMT plaide pour un transfert progressif des fonds consacrés à l'armement, à la promotion industrielle pacifique, à l'appui de projets de développement des pays et des peuples les plus démunis de la planète.

La CMT insiste pour que soit respectée la recommandation faite aux pays riches par les Nations Unies en 1972 de consacrer au minimum 0,7% de leur PIB au développement des pays du Tiers Monde. La CMT insiste auprès de ses organisations affiliées pour qu'elles interviennent afin que soit appliquée cette recommandation d'une part, et pour qu'elles veillent à une utilisation optimale des ressources ainsi dégagées dans les pays bénéficiaires, d'autre part.

Le transfert et l'application de nouvelles technologies

- 5.9 Le transfert des nouvelles technologies et les progrès réalisés sur le plan des connaissances scientifiques sont les plus grands enjeux pour empêcher que ne s'approfondisse le fossé entre pays riches et pays pauvres.

Ce transfert doit être beaucoup plus ouvert et dynamique. De plus, pour qu'il soit efficace il est indispensable qu'il prenne en compte les réalités sociales et culturelles des sociétés bénéficiaires afin d'y introduire des technologies appropriées.

Dans cet esprit, il y a lieu de veiller à ce que ce transfert soit adapté aux rythmes et à la transformation économique et sociale que les pays et les régions concernés considèrent comme opportuns et que les organisations syndicales soient consultées sur les effets socio-économiques de l'application des nouvelles technologies.

Vers un ordre rationnel planétaire

- 5.10 Le Congrès estime que l'ensemble de ces lignes de force que continuera à promouvoir la CMT est susceptible de conduire la société mondialisée à un ordre rationnel planétaire plus juste, plus harmonieux et dès lors meilleur garant de paix.

Une telle société devra toutefois se donner une véritable autorité morale qui puisse garantir universellement le respect des justes aspirations de chaque personne et de chaque collectivité (cf. titre 6).

6. LE DROIT INTERNATIONAL : CONTROLE ET DROIT D'INGERENCE

- 6.1 Parce que défendant ardemment le droit à l'autonomie tant des peuples que des personnes, la CMT affirme que seul le droit est susceptible de protéger les plus faibles.

Cette affirmation est d'autant plus vraie dans le contexte des dogmes néolibéraux qui instaurent une société déséquilibrée et injuste.

- 6.2 La mondialisation et l'interpénétration de toutes les questions qui se posent, notamment au monde du travail, exigent la promulgation et le respect de lois internationales contraignantes émanant d'instances démocratiques et reconnues universellement.

- 6.3 Toutefois, ces lois ne sauraient être efficaces que si leur non respect est assorti de sanctions adéquates, lesquelles ne devraient jamais s'appliquer de manière unilatérale ou en se basant sur la puissance militaire supérieure d'un pays ou d'un groupe de pays déterminé.

- 6.4 L'application de ces sanctions devrait dépendre d'une juridiction de droit internationale, à qui devrait être reconnu un droit de contrôle et un droit d'ingérence sous conditions, en cas de :

- violation caractérisée des droits humains fondamentaux et des règles démocratiques universellement acceptées;
- transgression grave des lois internationales, notamment les normes, conventions et recommandations de l'OIT;
- refus d'obtempérer aux décisions impératives ponctuelles des instances internationales habilitées.

- 6.5 Les instruments possibles devraient se baser sur la Charte de Philadelphie, les organismes des Nations Unies et la Cour internationale de justice.

- 6.6 Il faut enfin rejeter catégoriquement toute action unilatérale ou toute prétention au pouvoir hégémonique de la part d'un Etat, ou d'un groupe d'Etats, en marge des organismes internationaux universellement reconnus.

- 6.7 Conjointement avec d'autres organismes internationaux non gouvernementaux, le syndicalisme international -et la CMT en particulier- devra avoir une influence majeure à ce niveau et exercer une pression morale en vue de veiller à l'application de ces critères.

7. LA DEMOCRATISATION DES ORGANISMES INTERNATIONAUX ET LA TACHE DE LA CMT

- 7.1 La résolution relative aux droit international (Cf. titre 6) doit être liée à un fonctionnement démocratique des organismes internationaux qui empêche tout pays ou toute entité économique ou politique de constituer un pouvoir hégémonique qui puisse imposer ses vues en fonction de ses intérêts particuliers.
- 7.2 Les Nations Unies devront améliorer leurs propres mécanismes de prise de décision, afin d'agir avec des critères d'objectivité et d'autonomie. Le plein fonctionnement démocratique devra lui donner l'autorité politique et morale pour se constituer en élément clé permettant d'atteindre la paix mondiale, de contribuer au développement des peuples et de réaliser concrètement les idéaux de sa Charte constitutive. L'idée d'un Parlement des peuples -au niveau des Nations Unies- semble être un aspect à approfondir.
- 7.3 Les organismes internationaux, et fondamentalement ceux d'ordre économique-financier (comme le FMI, la Banque mondiale, l'OCDE ou le GATT) ne peuvent se soustraire à l'orientation et à l'autorité des organismes des Nations Unies qui, d'une certaine façon, constituent l'unique garantie d'un certain équilibre et d'une certaine objectivité.
- 7.4 La CMT devra continuer à exercer son action en profitant au maximum de son statut consultatif (là où elle en a un) et à agir dans les autres institutions pour informer, sensibiliser et défendre les intérêts des travailleurs.
- 7.5 Dans ses relations avec les organismes internationaux, la CMT donnera toute priorité aux démarches qui viseront à la réalisation de la résolution 8.2 et 8.3 ci-après relative à l'avènement de législations sociales supranationales.
- 7.6 Dans cette perspective, elle défendra l'idée d'une intégration de toutes les démarches de réglementation mondiale sur le plan économique et financier dans les compétences des Nations Unies et d'un traitement tripartite de leurs retombées sociales au sein de l'OIT.
- 7.7 De même et pour des raisons de situation géographique, le Bureau de Genève de la CMT sera chargé des actions à mener auprès de ces organismes, en collaboration avec le Secrétaire général et en étroite liaison avec le Service d'étude.

8. LA REGULATION SOCIALE : UNE LEGISLATION SOCIALE SUPRANATIONALE

- 8.1 Le travail, et donc les travailleurs et leur famille, ne sauraient échapper aux pressions qu'exercent sur eux les jeux de la concurrence que si le coût du travail est relativement égal, quel que soit le pays dans lequel il est exercé.

La CMT rejette dès lors toute pratique commerciale qui a recours à quelque type de dumping social que ce soit.

- 8.2 Une telle condition ne sera rencontrée que si des dispositions légales et réglementaires relatives aux conditions de travail et de rémunération sont mises en application sur un plan mondial. Cette législation, élaborée de manière tripartite, devrait pouvoir être mise en place par un fonctionnement démocratique des différentes composantes des Nations Unies, et plus particulièrement de l'Organisation Internationale du Travail. Elle ne saurait toutefois naître que peu à peu. Des mesures palliatives doivent donc intervenir qui, sans être des obstructions au développement économique, permettraient de lui conférer une dimension sociale plus affirmée.
- 8.3 Dans cette double perspective, à court et à long terme, la CMT et les organisations qui la composent s'efforceront de proposer ou de soutenir auprès des instances nationales, régionales, supranationales ou internationales toute initiative visant à la convergence, et dans l'idéal à l'harmonisation, dans une dynamique de progrès, des dispositions du droit du travail et du droit social.
- 8.4 Par ailleurs, elles s'efforceront de proposer ou de soutenir toute initiative qui, excluant toute visée de protectionnisme, force concrètement les entreprises, les organismes financiers et les Etats, à opter pour cette convergence et cette harmonisation.
- 8.5 Dans cette optique, la CMT est favorable à l'insertion d'une clause sociale dans des accords commerciaux et des accords de coopération.

Ces clauses sociales, qui ne visent à aucun effet protectionniste, doivent être comprises en premier lieu comme une incitation positive, faisant partie d'un programme d'ensemble (par exemple: reconversion de la dette, développement économique, abolition d'entraves commerciales, assistance technique, prix garantis ...).

Elles doivent reprendre et se limiter aux conventions internationales du travail (CIT 87 et 98, 100 et 111, 29 et 105), considérées comme fondamentales, portant sur les libertés syndicales, la liberté de négociation collective, la protection de délégués syndicaux,

l'interdiction de discriminations et l'interdiction de travail forcé, en ce compris le travail forcé des enfants.

Au sein de l'OIT, un comité tripartite permanent devrait être chargé du contrôle de l'application de ces clauses sociales.

Dans l'attente de ce comité, les parties ayant conclu l'accord commercial ou de coopération peuvent vérifier si les CIT fondamentales sont appliquées par les Etats respectifs, par les employeurs - y compris les multinationales - ou par les institutions internationales.

Cette vérification se fera sur base, d'une part, des rapports annuels de la commission des experts, confirmés ou infirmés par les conclusions de la commission de l'OIT sur l'application des normes et, d'autre part, des rapports du comité de la liberté syndicale de l'OIT.

Les partenaires sociaux doivent avoir le droit de demander une vérification auprès des parties contractantes.

En cas de non respect des CIT fondamentales, un plan d'application amélioré - moyennant assistance technique - sera prévu, dans une première phase. En cas de non respect persistant, les incitants positifs faisant partie de l'accord commercial ou de coopération seront suspendus. Dans la phase ultime, il sera mis fin à l'accord lui-même.

PREOCCUPATIONS PARTICULIERES

9. LES PRIVATISATIONS ET LE ROLE DE L'ETAT

- 9.1 La CMT, après avoir constaté que le terme "privatisation" recouvre des démarches multiples, tantôt justifiées, tantôt totalement inadéquates, considère dès lors que le débat à son propos est un débat faussé. Ce qui est en jeu, ce sont les notions de service à garantir à l'ensemble des populations, le coût social de ces services et le statut social des travailleurs qui sont occupés dans les entreprises ou dans les organismes qui les dispensent.

L'expérience des dernières décennies a montré d'autre part que, si le rôle de l'Etat doit rester essentiel dans toute société, une économie basée sur les principes exposés sous 5.2 est plus dynamique et plus efficace qu'une économie entièrement étatisée.

- 9.2 Par conséquent, la CMT, dans sa défense d'un Etat de droit, social et démocratique, dans le contexte d'une économie sociale, se prononce pour des politiques notamment d'enseignement, de santé, de justice, de logement, d'énergie, d'hygiène, de revenus minimums garantis, de transport, de communications et de retraite, quelles que soient les institutions ou les entreprises qui les produisent ou qui les dispensent, pour autant que soient assurés :

- la continuité et l'universalité du service;
- sa production et sa dispensation au meilleur coût pour la collectivité;
- un statut social des travailleurs qui y sont occupés, qui garantisse une qualité de vie au moins égale à celle dont bénéficie les travailleurs des autres secteurs de l'activité économique.

En conséquence, la CMT est d'avis que:

- les autorités publiques doivent garantir ces éléments dans leurs propres établissements ainsi que dans les entreprises où les institutions participant aux missions de service public;
- pour répondre à certains besoins de la collectivité, ces éléments ont des meilleures garanties d'être respectés lorsqu'ils sont satisfaits par des institutions relevant du secteur public ou du secteur non marchand;
- lors de tout choix en cette matière, il faut tenir compte que, chargé de la satisfaction de ces éléments, le secteur marchand risque de les mettre en péril ou de s'en servir comme objets de chantage vis-à-vis des autorités publiques.

- 9.3 Dès lors la CMT estime que, pour éviter que les Etats et donc les populations, ne soient prisonniers de situations monopolistiques d'entreprises ou d'organismes privés, la participation d'actionnariat des institutions publiques doit être en tout état de cause suffisante pour leur assurer une capacité de blocage de toute décision qui serait contraire aux intérêts de la collectivité et aux services à garantir aux populations.
- 9.4. De toute manière, il est clair que l'Etat a certaines fonctions qui lui sont propres:
- la sécurité, interne et externe;
 - créer un cadre optimal pour le développement économique: infrastructures, éducation et recherches, marché du travail efficace;
 - un rôle éminement social: répartir équitablement les revenus (fiscalité et sécurité sociale) et assurer les biens collectifs (logement, santé, culture).
- 9.5 En conséquence, la CMT, de même que ses Fédérations professionnelles et ses organisations concernées, mettront tout en oeuvre pour que le concept de privatisation ne porte atteinte aux droits et aux aspirations légitimes, ni des citoyens, ni des travailleurs occupés dans des entreprises et des institutions à caractère public.

10. LES DETTES EXTERIEURES ET LES ECONOMIES DU TIERS-MONDE

10.1 Etant donné les procédures d'attribution des prêts à l'origine de la dette, mais aussi des aides accordées au cours des mêmes périodes, la CMT défendra auprès des instances et des organismes internationaux :

- conversion (partielle) de la dette en financement de projets économiques ou sociaux en faveur de la population;
- la réduction partielle ou la remise définitive -selon le cas- des dettes des pays les plus pauvres;
- le rééchelonnement à long terme de la dette extérieure;
- une enquête approfondie, dans tous les pays concernés, sur l'utilisation des aides et des prêts attribués;
- le cas échéant, la prise de mesures contraignantes vis-à-vis de dirigeants ou d'anciens dirigeants qui auraient détourné une partie de ces aides et de ces prêts à leur profit personnel ou au profit de personnes physiques ou morales attachées directement ou indirectement à leurs intérêts. Les institutions internationales et les Etats feront pression sur le monde financier pour récupérer l'argent détourné, afin qu'il serve à des projets en faveur de la population.

10.2 La CMT considère toutefois que ces mesures d'équité ne résoudraient pas les problèmes que soulève le poids de la dette, et que celle-ci n'est qu'un des symptômes des dérives de décroissance qu'engendre le système économique qui se généralise, décroissance entraînant à son tour une spirale de régression sociale généralisée.

10.3 En conséquence, la CMT plaidera pour que, en vue de l'instauration d'un ordre mondial alternatif, non seulement les dettes injustement accumulées par les pays du Tiers-Monde soient renégociées en vue d'une disparition définitive de leurs effets pernicioeux et cumulatifs, mais que des interventions volontaristes et concertées des organismes financiers publics internationaux mettent à disposition des populations les plus démunies un pouvoir d'achat qui, leur permettant de faire face à leurs besoins élémentaires, serait susceptible de renverser la tendance dépressive de l'économie mondiale.

10.4 Pour être efficaces sans entraîner par ailleurs un choc inflationnaire qui viendrait en annuler les résultats, ces plans de relance économique devraient être progressifs et veiller à ce que les équipements industriels et de service susceptibles de répondre à la satisfaction des

besoins élémentaires soient mis en place au sein des populations concernées. Ainsi, les efforts de restructuration du tissu industriel qui seraient demandés en compensation de l'octroi de ces fonds de relance, et qui remplaceraient utilement les ajustements structurels imposés aujourd'hui, viseraient prioritairement les économies internes de ces populations. L'économie mondiale en retirerait profit dans un second temps, par l'effet de croissance cumulé engendré par la création de plus-value au sein de ces économies aujourd'hui en solde négatif.

- 10.5 De tels plans de relance ne sauraient conduire aux résultats espérés si les conditions évoquées par les résolutions 6, 7 et 8 relatives aux pouvoirs de contrôle et au fonctionnement démocratique des instances internationales n'étaient pas rencontrées.

A cette fin, les organisations des travailleurs doivent être impliquées dans l'ensemble des questions relatives au problème de la dette comme à l'élaboration et à l'exécution des plans de relance et d'ajustement.

11. L'ENVIRONNEMENT ET L'ÉCOLOGIE

- 11.1 En matière d'environnement et d'écologie, la CMT estime qu'il y a lieu d'évaluer toute situation de pollution, de destruction de l'environnement ou d'épuisement des ressources naturelles, en plaçant la personne humaine, au centre du débat, tant sur le plan de la protection que sur celui des moyens d'accéder à une vie décente, non seulement dans l'immédiat, mais aussi à moyen et à long terme.

Il faut donc promouvoir un développement qui s'en tienne aux capacités de l'environnement de rétablir et d'accroître ses potentialités.

Partant du concept de développement durable, la CMT oeuvrera pour la fixation de normes internationales de l'environnement à l'instar des normes fondamentales du travail de l'OIT, universellement reconnues.

- 11.2 Une fois définis les choix qui s'imposent dans cet esprit, la CMT affirme qu'un combat syndical qui viserait à maintenir une production ou un mode de production qui revêt de façon suffisamment incontestable des aspects graves d'atteinte à l'environnement, serait inéquitable et donc inacceptable.

- 11.3 Toutefois, elle demande à ce que toute suppression d'emplois, et plus particulièrement celles qui trouvent leurs sources dans une volonté de respecter l'environnement, soient prises en charge par la collectivité, notamment par des mesures de reconversion des travailleurs comme des régions dont l'emploi serait ainsi mis en cause.

12. RACISME ET XENOPHOBIE

La CMT constate avec inquiétude la montée du racisme et de la xénophobie dans toutes les parties du monde et s'engage, avec ses organisations nationales et régionales, à tout mettre en oeuvre pour mettre fin à de telles pratiques.

13. METHODES ANTISYNDICALES

La CMT condamne fermement toutes les pratiques anti-syndicales telles que les licenciements des travailleurs en raison de leurs activités syndicales et toutes les violations des Conventions n°s 87 et 98 de l'OIT. Elle dénonce plus particulièrement les pratiques déloyales des employeurs ainsi que les formes d'association "solidaristes" qui cherchent à affaiblir le syndicalisme authentique.

LES PRIORITES DE LA CMT

14. LE DEVELOPPEMENT DE L'ACTION SYNDICALE ET SOCIALE

- 14.1 Convaincu de la validité tant des propositions que des objectifs de l'action de la CMT, le Congrès estime que tout doit être mis en oeuvre pour qu'elle puisse contribuer à un véritable "contre pouvoir social".
- 14.2 L'accent doit donc être mis sur le développement des organisations affiliées, sur la consolidation des jeunes organisations et sur la nécessité de nouvelles affiliations. Dans la ligne du XXIIIème Congrès de la CMT : "Nous devons renforcer et améliorer la représentativité quantitative et qualitative de la CMT".
- 14.3 Ces objectifs ne sauraient toutefois être poursuivis que dans les limites du possible, ce qui oblige à fixer des actions prioritaires pour les quatre années à venir. Si le Congrès confirme celles que le Comité confédéral a définies à Gdansk (Pologne) en mai 1990 pour l'Europe centrale et de l'Est ainsi que pour l'Afrique, il en joint une supplémentaire pour l'Asie, à mener de concert avec la BATU, régionale de la CMT pour ce continent.

A. L'Europe centrale et de l'Est

- 14.4 L'action prioritaire menée au cours des dernières années sera poursuivie et intensifiée, notamment en:
- dénonçant les politiques néo-libérales comme voie d'introduction du capitalisme sauvage;
 - appuyant les processus de reconstruction basés sur un modèle respectant les équilibres requis par une économie à but social performante;
 - promouvant le respect absolu des libertés syndicales et politiques.

Toutefois, le bilan des activités passées permet de tirer leçon des expériences vécues et de la connaissance acquise sur le terrain. En conséquence, les éléments suivants seront à être pris en compte par priorité, pour déterminer les activités à venir.

- 14.5 La CMT doit continuer à axer ses recherches d'alliance et de partenariat en s'appuyant essentiellement sur les valeurs qu'elle veut promouvoir : la primauté de l'épanouissement de chaque être humain et de chaque collectivité humaine dans une conception fondée sur des valeurs spirituelles, éthiques et culturelles, avec priorité aux plus démunis dans l'analyse des événements comme dans l'élaboration et le contrôle des solutions adoptées.
- 14.6 Elle poursuivra son aide au développement d'organisations syndicales représentatives, démocratiques et autonomes, dans un esprit de véritable solidarité.
- 14.7 Le secrétariat de la CMT, comme les secrétariats des Fédérations professionnelles, doivent élaborer une stratégie afin de pouvoir faire bénéficier leurs partenaires de l'Est européen, de la part qui leur revient dans les aides destinées spécifiquement aux organisations de cette région.
- 14.8 Dans cette perspective, il convient de souligner l'importance de la tâche accomplie par le Comité de Coordination pour l'Europe centrale et de l'Est, celui-ci étant un organisme d'échange, d'information, de coordination et de solidarité de la CMT et de ses organisations affiliées, qui toutes coopèrent en vue du développement de l'action sur le plan syndical et organisationnel dans cette région.
- 14.9 En collaboration avec l'organisation membre de la CMT dans ce pays, la Confédération syndicale nationale 'Cartel Alpha', le Bureau de liaison de la CMT à Bucarest (Roumanie) doit être un centre opérationnel de première importance.
- 14.10 Compte tenu des particularités historiques et actuelles de chaque pays, la plus extrême prudence doit être observée en matière d'affiliation. Pour chacune d'entre elles, un rapport détaillé aura à être présenté aux instances habilitées, rapport basé sur leurs caractéristiques, leurs statuts et leurs objectifs.
- 14.11 D'une manière générale, une information réciproque et une concertation constante avec le secrétariat de la CMT, doit permettre aux organisations nationales d'établir des liens bilatéraux avec des organisations syndicales de l'Europe de l'Est de façon harmonieuse avec les activités menées au départ de la CMT.

B. L'Afrique

- 14.12 Le continent africain est la seule région du monde qui se retrouve en 1993 plus pauvre qu'il ne l'était dix ans auparavant. C'est dire si l'action prioritaire qui avait été décidée pour ce continent doit se poursuivre plus que jamais.
- 14.13 Cette action visera tout particulièrement à :
- aider au développement d'organisations syndicales représentatives, démocratiques et autonomes;
 - soutenir les organisations syndicales en lutte pour la démocratie et pour le pluralisme syndical;
 - fournir une assistance de formation aux organisations affiliées et aux organisations sympathisantes (nationales et professionnelles);
 - consolider l'action de la régionale de la CMT pour ce continent - l'ODSTA (Organisation démocratique syndicale des Travailleurs africains) - et de son Institut de formation et de développement, la Fopadesc;
 - initier et à aider à la mise en oeuvre de projets de création de micro-entreprises et d'emplois susceptibles de répondre à des besoins prioritaires des populations;
 - lutter énergiquement pour la défense de toutes les libertés syndicales, pour l'application intégrale de toutes les dispositions de l'OIT et contre leur violation et en venant en aide aux travailleurs et à leurs délégués dans leur application;
 - lutter pour l'éradication de toute séquelle du régime odieux, de ségrégation raciale en Afrique du Sud et pour une transition pacifique vers un système pleinement démocratique tant au niveau politique que social.
- 14.14 La CMT continuera de demander aux instances internationales de prendre des mesures urgentes pour l'ensemble des problèmes qui touchent durement le continent africain : la famine, la sécheresse, la dénutrition, la dégradation de la situation économique, l'hypothèque de la dette, les guerres civiles et la détérioration massive de la santé. Dans cet esprit, elle insistera auprès des Nations Unies et de ses agences spécialisées (la FAO, l'OMS, l'UNICEF, l'OIT, etc.) pour mettre au point sans délai un plan d'urgence coordonnant l'ensemble des actions en cours et à entreprendre.

C. L'Asie

- 14.15 L'extraordinaire expansion démographique de l'Asie, son important développement industriel et la multiplication des activités syndicales qui s'ensuivent entraînent de réelles possibilités d'extension pour l'action menée par la BATU et la CMT.
- 14.16 Conjointement la BATU et la CMT devraient fortifier les organisations déjà affiliées, consolider le développement du travail réalisé dans plusieurs pays par la formation de centrales syndicales représentatives et explorer de nouveaux pays où elles ne sont pas encore concrètement présentes.
- 14.17 En coopération avec la BATU, le secrétariat de la CMT dans les limites des ressources qui pourront être dégagées à cet effet, établira un programme de priorités en vue d'intensifier l'activité syndicale et le développement organisationnel sur le continent asiatique.

15. L'ACTION PROFESSIONNELLE

- 15.1 Dans l'ensemble des démarches de la CMT pour concrétiser ses options, l'action professionnelle de la CMT est un des objectifs prioritaires pour les 4 années à venir. Les nouveaux organes statutaires de l'action professionnelle, tels que définis à l'annexe I au rapport d'orientation, constitueront le point d'appui essentiel de la réalisation de cet objectif. Ils seront également la base sur laquelle la Commission, le Comité et le secrétariat mondial d'action professionnelle s'efforceront de coordonner et d'optimiser au mieux toutes les énergies et tous les moyens mis en oeuvre sur le plan de l'action professionnelle.
- 15.2 L'action professionnelle est un pilier fondamental de l'action syndicale et elle est aujourd'hui le défi le plus important pour le maintien de la présence et de la cohésion de la CMT comme Internationale syndicale.
- 15.3 Les expériences unitaires dans les secteurs professionnels (comme c'est le cas des Comités syndicaux européens et de quelques exemples similaires en Amérique latine) ne devraient pas affaiblir l'action professionnelle de la CMT. Bien au contraire elles devraient renforcer la coopération, la cohésion et la solidarité entre toutes ses organisations membres.
- 15.4 Le secrétariat confédéral interprofessionnel et les nouveaux organes statutaires de l'action professionnelle mettront tout en oeuvre pour que la coordination et la cohésion des démarches professionnelles et inter-professionnelles soient optimales, de sorte à assurer à la Confédération une implantation et une efficacité dans tous les domaines qui touchent à la vie des travailleurs.
- 15.5 Les régionales s'efforceront de promouvoir et de traduire avec la plus grande efficacité possible, dans leur sphère d'activité, les actions qui seront ainsi définies.
- 15.6 Si elles ne l'ont pas encore fait, les confédérations affiliées s'efforceront de convaincre leurs branches professionnelles de s'affilier aux FIP de la CMT ou à tout le moins d'établir avec celles-ci des relations de membres extraordinaires dans l'esprit de l'article 11.2 des statuts.

16. LE COMITE MONDIAL DES FEMMES TRAVAILLEUSES DE LA CMT

- 16.1 La CMT constate que, dans la situation de regression économique et sociale que connaît aujourd'hui le monde, des voix se font entendre qui tentent de battre en brèche des acquis qui ont pu être atteints sur le terrain de l'égalité entre femmes et hommes. Non seulement la CMT s'engage à tout mettre en oeuvre pour combattre ces tentatives de recul, mais pour poursuivre la lutte qui reste encore à mener sur le chemin d'une égalité effective et totale.
- 16.2 Le Congrès reconnaît que si une politique à l'égard des femmes veut avoir une chance d'être effective et de s'enraciner dans le cadre de la CMT, un dispositif structurel - démontrable dans l'organisation du travail - est absolument indispensable. En outre, les organisations affiliées à la CMT devront mettre au point une politique active dans ce domaine, en promouvant la participation et l'accès des femmes aux postes à responsabilité.
- 16.3 Le Congrès estime qu'un certain nombre de mesures doivent être prises au niveau mondial pour améliorer la condition des femmes au sein du mouvement syndical.

Le Congrès décide en conséquence :

- de constituer un Comité Mondial des femmes de la CMT, composé de représentantes des différents continents. Ce Comité veillera à ce que les mesures nécessaires soient prises en vue de garantir l'application des recommandations de la Résolution sur les femmes travailleuses (1985);
- d'inclure un membre élu par le Comité des femmes au Comité confédéral;
- de fixer les activités en faveur des femmes dans le Programme d'action quadriennal de la CMT et, simultanément, d'indiquer de quelle manière ces activités devront être financées;
- que l'organisation de conférences internationales des femmes acquerra un caractère structurel. Des efforts seront faits pour organiser une fois tous les quatre ans, de préférence préalablement au Congrès de la CMT, une Conférence des femmes;
- de charger le Comité confédéral de voir quelles sont les possibilités en vue d'arriver à la constitution d'un secrétariat des femmes au niveau de la CMT et, conjointement avec les Régionales de la CMT, d'examiner les possibilités en vue de promouvoir la désignation de coordinatrices régionales pour les femmes au sein du mouvement syndical.

17. ELARGIR LES PREOCCUPATIONS ET L'ORGANISATION DU MOUVEMENT DES TRAVAILLEUSES ET DES TRAVAILLEURS

17.1 Les réalités économiques sont aujourd'hui telles que des secteurs entiers de la population sont exclus du dialogue social alors qu'ils constituent les secteurs les plus pauvres.

17.2 La CMT s'engage à porter dans les quatre années à venir une attention nouvelle et toute particulière à l'élargissement des préoccupations et des moyens d'organisation du mouvement des travailleurs. Cette attention se portera plus particulièrement:

- aux travailleurs des coopératives, de l'agriculture, de l'artisanat et des petites entreprises, tant dans le secteur formel que dans le secteur informel de l'économie;
- aux populations sans emploi et aux travailleurs qui ont été rejetés du marché du travail;
- aux populations immigrées ou déplacées dans les grands centres urbains;
- aux jeunes;
- aux retraités et pensionnés;
- aux femmes;
- aux handicapés.

Les priorités et le mode d'organisation de cet élargissement seront fixés par le Comité confédéral conformément à la résolution 24.

17.3 Dans ce but, la CMT et les organisations qui la composent s'attacheront, soit à rechercher le moyen de dynamiser et de coordonner les démarches d'analyse et les actions de ces groupes défavorisés de la population, soit à prendre tout contact utile avec les ONG préoccupées du sort de ces groupes en vue de créer les synergies nécessaires à atteindre ces objectifs.

17.4 La complexité et le perfectionnement de toutes les sphères de l'activité humaine ont entraîné par ailleurs l'avènement d'un groupe croissant de travailleurs intellectuels, culturels, de la recherche et des secteurs de pointe, dont la situation est de plus en plus souvent précaire, alors que leurs compétences sont de plus en plus spécialisées et affinées.

17.5 La CMT portera de même une attention particulière à ces catégories de travailleurs tant en ce qui concerne leurs intérêts de travailleur qu'en ce qui concerne l'apport de leurs compétences au monde des travailleurs. Dans cet esprit, elle cherchera à créer des convergences avec les institutions et organisations dans lesquelles ces travailleurs exercent leurs compétences ou dans lesquelles ils se regroupent pour faire entendre la voix de leur spécificité.

17.6 La CMT constate que des millions d'enfants travaillent dans le monde: exploités économiquement et stoppés dans leur processus d'éducation, de formation professionnelle et de développement.

La CMT lancera des campagnes, des actions et des démarches destinées à éliminer le travail des enfants et veiller à leur intégration à l'éducation et à un processus d'épanouissement personnel.

17.7 Dans le contexte actuel de profonde mutation, le mouvement syndical doit se resituer tant au plan de sa structuration que de ses champs d'action. Dans cet esprit, la CMT s'attachera à contribuer à l'avènement d'un mouvement social des travailleurs, solidaires et rassemblés dans une volonté commune d'accéder à une société aux conditions de vie décentes pour tous.

18. LES RELATIONS DE LA CMT AVEC LES AUTRES ORGANISATIONS SYNDICALES

- 18.1 Les organisations syndicales ne sont pas des finalités en soi, mais des outils de défense et de promotion que se sont donnés les travailleurs. Les intérêts des travailleurs doivent donc avoir priorité sur les préoccupations des structures.
- 18.2 Dans cette perspective, la CMT estime que le syndicalisme mondial répondra au mieux à cet objectif s'il permet à toutes les sensibilités du monde du travail de s'exprimer.
- 18.3. En conséquence, et sans rejeter aucune forme concrète d'organisation auquel pourrait conduire l'évolution des relations entre les organisations syndicales internationales démocratiques, la CMT tient à affirmer sa volonté de s'opposer à toute volonté d'expression hégémonique et de défendre la garantie d'un pluralisme d'expression intégral.
- 18.4 Dans cet esprit, la CMT poursuivra sa collaboration avec les autres organisations syndicales mondiales démocratiques et plus particulièrement avec la CISL, dans la recherche, par le biais d'actions communes concrètes, de constituer un véritable **"Front syndical international"**, à l'encontre des forces qui s'opposent aux intérêts des travailleurs ou qui menacent ceux-ci.
- 18.5 Dans cette perspective, la CMT intensifiera également la coopération avec les autres organisations syndicales internationales - la CES, la CISA et l'OUSA - et organisations syndicales autonomes, de préférence en fonction de positions convergentes et d'actions syndicales concrètes.
- 18.6 Ces collaborations entre organisations syndicales internationales ne font pas obstacle aux relations bilatérales que peuvent entretenir les organisations affiliées. Toutefois, celles-ci sont priées d'en faire rapport régulièrement au secrétariat de la CMT, afin de permettre à celui-ci de coordonner au mieux les activités au sein de la Confédération.
- 18.7 Enfin, la CMT développera ses contacts avec les organisations syndicales démocratiques qui ne sont affiliées à aucune confédération internationale et dont les options fondamentales sont en harmonie avec les siennes, mais jamais au détriment des organisations affiliées à la CMT et à ses FIP.

LE SECRETARIAT DE LA CMT

19. LE SECRETARIAT : MISSIONS ET ORGANISATION

19.1 Compte tenu des dispositions nouvelles prises en matière d'action professionnelle, le secrétariat de la CMT s'organisera sous la responsabilité du Secrétaire général de sorte notamment à pouvoir :

- coordonner l'action des continents sur le plan interprofessionnel;
- promouvoir l'échange d'expérience syndicale entre les organisations affiliées et les régionales, plus particulièrement au profit des jeunes organisations;
- promouvoir et défendre la liberté et les droits syndicaux dans tous les pays du monde;
- animer et coordonner l'action des organisations européennes affiliées et mener la politique prioritaire en faveur de régions ou de continents, telle que définie sous le titre 12;
- assurer les relations avec les organismes internationaux, notamment à l'intervention de la personne responsable du bureau de la CMT à Genève;
- veiller à la préparation et au suivi des réunions statutaires;
- animer et coordonner l'action des groupes spécifiques;
- assurer des études et recherches en préparation des prises de position de la Confédération, des représentations, des séminaires, des publications...;
- coordonner les moyens de formation au sein de la CMT;
- veiller à la rédaction et à la diffusion d'informations tant vers l'extérieur de la CMT que vers les organisations affiliées.

19.2 Après études appropriées, les investissements nécessaires et une restructuration du travail d'exécution du secrétariat seront effectués afin d'optimiser les ressources disponibles. Ces études, ces investissements et cette restructuration viseront particulièrement :

- l'outil informatique;
- les outils de télécommunication;
- les nécessités d'impression et de duplication;

- le centre de documentation;
- les besoins de traduction.

19.3 Les rationalisations en personnel qu'entraînerait cette restructuration devront conduire à un renforcement des secteurs prioritaires tels qu'ils sont définis par ailleurs, des mesures sociales d'accompagnement adéquates devant être assurées pour le personnel dont le profil ne correspondrait pas aux besoins nouveaux du secrétariat.

20. ETUDES, RECHERCHES, DOCUMENTATION ET FORMATION

- 20.1 Au sein du secrétariat de la CMT, un service d'études, de documentation et de formation sera chargé d'initier, de coordonner et de suivre les études et les recherches rendues nécessaires par l'actualité en vue d'étayer les prises de position et les décisions au sein de la CMT.
- 20.2 Ce service, qui devra être renforcé et réorganisé pour atteindre ces objectifs, travaillera en collaboration avec les services correspondants des organisations affiliées et, chaque fois que cela sera utile, avec des personnes ou des organismes, fondations ou universités partageant les options fondamentales de la CMT et susceptibles de nourrir sa réflexion.
- 20.3 Ce service comprendra un centre de documentation qui recherchera les moyens les plus adéquats qu'offre aujourd'hui l'informatique et les télécommunications pour rationaliser ses activités et optimiser son efficacité, pour autant que ces moyens soient compatibles avec les moyens financiers dont dispose la CMT.
- 20.4 Le service d'études, de recherches, de documentation et de formation de la CMT répondra autant que faire se peut aux demandes des organisations nationales ou régionales et des FIP, dans des conditions financières à convenir en fonction du coût de la demande et des efforts de subsidiarité entre les organisations, et dans la mesure où ces demandes concerneront des matières telles que :
- études et recherches sur des questions d'ordre supranational;
 - documentation relative à de telles questions;
 - préparation de séminaires d'étude à thème international;
 - aides en documentation et en formation sur des thèmes plus généraux d'intérêt syndical, à la demande d'organisations des pays en mutation ou en développement.

21. ORGANES DE PRESSE ET SERVICE DE RELATIONS EXTERIEURES

21.1 Les objectifs que la CMT doit poursuivre en matière de relations extérieures et de politique médiatique sont de deux ordres :

- faire connaître les points de vue et les activités de la CMT en vue de la défense ou de la promotion des intérêts des travailleuses et des travailleurs, auprès de l'opinion publique et des décideurs politiques;
- créer les liens indispensables de coordination et d'information au sein de la confédération.

Ces objectifs, qui sont différents et visent des publics différents, doivent dès lors disposer de supports distincts.

21.2 Pour l'extérieur, des contacts périodiques réguliers avec les agences de presse internationales devraient permettre de créer un climat de confiance et de crédibilité permettant d'assurer un relais satisfaisant des prises de position de la CMT.

21.3 Des conférences ou rencontres de presse ponctuelles dictées par l'actualité peuvent s'avérer utiles et doivent être organisées, notamment pour venir en aide à des organisations sujettes à des difficultés particulières qui requièrent l'intervention de la CMT.

21.4 Sur le plan interne, une éventuelle fusion des actuels organes de presse en un mensuel de dix numéros l'année permettrait à la fois une approche plus systématique de l'information et une rationalisation du travail.

21.5 Par ailleurs des dossiers thématiques sur des sujets importants de l'actualité devraient être publiés, sur fonds propres ou en co-édition. Ces dossiers, qui ne seront pas liés à une périodicité, devront être élaborés par ou sous la guidance du service d'études, de recherche, de documentation et de formation.

22. LA FONDATION DE SOLIDARITE INTERNATIONALE

- 22.1 Bien que les activités de la Fondation de Solidarité internationale (FSI) soient commentées et évaluées au sein d'une autre instance, le Congrès souligne l'importance que revêt cet instrument de la CMT pour la solidarité et le développement de son action syndicale.
- 22.2 Les organisations des pays développés de la CMT doivent apporter un plus grand soutien à la FSI en encourageant une meilleure articulation et coordination de leurs activités de solidarité avec la FSI. De leur côté, les organisations régionales et nationales du tiers monde devront mettre sur pied - si elles n'en ont pas encore - des services de projets spécifiques. Ces services seront chargés de soutenir, sous la direction des instances dirigeantes de la régionale et en étroite collaboration avec la FSI de la CMT, l'organisation (conception, accompagnement, évaluation et suivi) de projets destinés à venir en appui, directement ou indirectement, aux organisations affiliées.
- 22.3 Une réunion de contact entre la FSI, les Fondations de solidarité des confédérations affiliées et des représentants des organisations régionales sera organisée pour promouvoir cette coordination en vue d'améliorer les services et la qualité des projets.

23. PRIORITES

Vu les priorités reprises dans les résolutions ci-dessus, le Congrès déclare:

Compte tenu des possibilités en moyens, personnes et actions, le Comité Confédéral, sur proposition du Bureau Exécutif,

- fera chaque année la sélection des priorités à concrétiser;
- établira un Plan d'Action afin de concrétiser les priorités sélectionnées.

LES BASES DU PROGRAMME D'ACTION 1994-1997 DE LA CMT

Compte tenu des priorités fixées par le Congrès, priorités définies en fonction des limites financières et de la diversité des tâches, le programme d'action de la CMT pour la période 1994-1997 se structurera autour des axes suivants :

1) *Campagnes de solidarité sur le thème de la liberté syndicale et les droits sociaux et du travail*

- . en dénonçant la dérégulation et les violations des droits syndicaux (auprès des organisations internationales, du gouvernement, de la presse, des ambassades, etc.);
- . en informant les organisations affiliées et en demandant le soutien;
- . en étant présent sur le terrain, lorsque la gravité de la situation ou les circonstances l'exigent.

2) *Assistance sur les plans technique, de la formation et de l'organisation en faveur des organisations affiliées qui en font la demande*

- . à partir du secrétariat de la CMT lui-même;
- . en encourageant et en coordonnant la collaboration des organisations affiliées;
- . en complétant l'action des organisations régionales;
- . en donnant la priorité à l'Europe centrale et de l'Est, à l'Afrique et à l'Asie.

3) *Promotion et soutien en faveur de l'action professionnelle*

- . en coordonnant structurellement l'action interprofessionnelle et professionnelle;
- . en stimulant la coopération au sein de toutes les instances;
- . dynamiser l'action de chaque FIP et notamment en appuyant l'organisation du prochain congrès de la Fédération Mondiale des Travailleurs de l'Alimentation et de l'Agriculture;
- . en encourageant de nouveaux contacts.

4) *Promotion et soutien des actions menées par et en faveur des femmes travailleuses*

- . en créant une structure d'action;
- . en accroissant le taux de participation des femmes à tous les niveaux au sein du mouvement syndical.

5) Presse et Information

- . en offrant un service essentiel de communication et d'information aux organisations affiliées;
- . en procédant à une évaluation des mécanismes existants en encourageant l'utilisation rationnelle des moyens à disposition;
- . en améliorant l'action informative en vue d'un plus grand retentissement à l'extérieur.

6) Service d'études, Recherches, Documentation et Formation

- . en développant dans les limites du possible, conjointement avec les organisations affiliées et les experts disponibles, un service efficace.

7) Représentation auprès des organismes internationaux

- . en respectant les priorités suivantes :
 - a) l'OIT (Activités avec les Travailleurs, Comité de la Liberté syndicale, Service de l'Education ouvrière, Département et Commission d'Application des Normes)
 - b) les organisations économiques internationales (FMI, Banque Mondiale, CNUCED, GATT, OCDE)
 - c) les Nations Unies (et plus particulièrement le Comité Economique et Social ainsi que la Commission des Droits humains)
 - d) d'autres organismes particulièrement importants pour les travailleurs : le TUAC/OCDE, UNESCO (en collaboration avec la CSME), la FAO (en collaboration avec la FMTAA et les ACLI), l'UNIDO (en collaboration avec la FMTI et la FCG/OGB), la Communauté Européenne (DG I, relations internationales, DG V : affaires sociales, DG VIII : développement, projets, DG X : information syndicale), le Parlement Européen, le Comité économique et social de la CE, les réunions ACP-ASEAN, Amérique centrale, Pacte andin.

8) Relations intersyndicales

- . en renforçant la coopération et la solidarité intersyndicales;
- . en encourageant le "Front syndical international";
- . en entretenant les contacts nécessaires avec des organismes non gouvernementaux (Amnesty International, SOS Torture, le Mouvement Mondial des Travailleurs Chrétiens, la JOC, la JOC Internationale, etc.)

ACTIVITES A PROGRAMMER

A. Le Colloque mondial de l'action professionnelle

(Proposé tous les deux ans; le dernier a eu lieu en mai 1992; date proposée : mai/septembre 1994; thème central : à débattre).

B. La IIIème Conférence mondiale des Femmes travailleuses

(A planifier par la Commission chargée de la préparation ainsi que par le secrétariat; date probable : octobre/novembre 1994).

C. Le Colloque international sur la 'Solidarité et la Coopération'

(Afin de coordonner l'action de solidarité entre la FSI, les fondations de solidarité de nos organisations affiliées et les organisations régionales).

D. Préparation et participation au 'Sommet mondial sur le Développement social'

(Participer aux travaux de préparation; rédiger des documents contenant des propositions et être présent au "Sommet Mondial" lui-même).

JMC/jh

cc: SG

b/f: ~~CG/TK/JCA/AS/PC/PK/JB/HC/AK/DS/FA/LMB~~
~~CG/AD/MW/WW/SS/RT/NB/FM/PSH~~

UNITED NATIONS



NATIONS UNIES

NGO "C"
Audience / refused

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

EXECUTIVE OFFICE OF THE SECRETARY-GENERAL
CABINET DU SECRETAIRE GENERAL

REFERENCE:



Le 8 mars 1994

Monsieur le Secrétaire général,

Votre télécopie du 18 février a retenu toute l'attention du Secrétaire général. Il vous en remercie vivement.

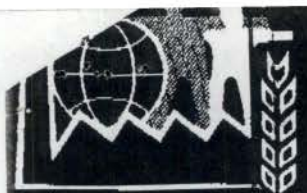
Il me faut malheureusement vous dire que le Secrétaire général ne sera pas à New York les 16 et 17 mars.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, à l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur du Cabinet

Jean-Claude Aimé

Monsieur Carlos Luis Custer
Secrétaire général
Confédération Mondiale du Travail
33, rue de Treves
B-1040 Bruxelles
Belgique



94-03444
SECRETARIAT GÉNÉRAL: 33, RUE DE TREVES - B-1040 BRUXELLES - BELGIQUE

TEL.: 02/230 62 95 - ADRESSE TELEGR.: MUNDOLABOR - BRUXELLES - TELEX: 26.966 - FAX 02/230 87 22

Monsieur Boutros-Boutros Ghali
Secrétaire général des Nations Unies
United Nations Building
New York 1007
USA

DATE 18.2.1994

NOS REF.:
VOS REF.: CLC/Rv/

0414

JCA
cc DS
HC

FAX 00.1.212/963.21.55

Monsieur le Secrétaire général,

Je me réfère à ma lettre du 28.1.1994, à la réponse datée du 3.2.1994 de M. Nitin Desai et au contact de notre représentant permanent à New York, José Prince, avec votre Cabinet.

Compte tenu de la situation internationale très délicate, je comprends fort bien qu'il est difficile pour vous de garantir la possibilité de me recevoir la semaine prochaine. Par conséquent, tout en espérant une évolution favorable au niveau international, j'aimerais reporter mon voyage aux Etats-Unis jusqu'au mois de mars, pour être précis, dans la semaine du 14 au 18.

Par la présente je vous prie de bien vouloir prévoir un moment pour nous rencontrer, même brièvement, soit le 16 ou le 17 mars prochain.

En vous remerciant d'ores et déjà de votre aimable coopération en attendant une réponse de votre part, je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de ma très haute considération.


Carlos Luis Custer
Secrétaire général

Mr. Casson
✓ 5

~~HC~~

This needs to have fallen
between two stools.
If we haven't done
so already we (re: Lewis)
should tell him
that the SG will
be travelling

JS,

01.3.94

Orig. ltr. was
rec'd. by this office
on 22.02 & given
to HC on 22.02

Cont
NGO "C"
tax rec'd 9404607-78K

CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL

263, RUE DE PARIS — 93516 MONTREUIL CEDEX



TÉL. 48.51.80.00

Adresse Télégr. : CONFEDOC-PARIS
Compte Chèque Postal PARIS 62-84



LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Montreuil, le 07 mars 1994

**Monsieur BOUTROS BOUTROS
GHALI
Secrétaire Général
NATIONS UNIES
UN BUILDING
UN PLAZZA
NEW YORK
USA**



Monsieur le Secrétaire Général

Dans un courrier précédent je vous signifiais, au nom de notre organisation syndicale, toute l'importance que nous attachions au Sommet Social Mondial de 1995.

Depuis, tout à la fois à travers les entretiens que nous avons pu avoir avec Monsieur Jacques BAUDOT, coordinateur du Sommet, comme avec de nombreuses organisations syndicales ou représentants d'institutions internationales, nous n'avons que trouvé des raisons supplémentaires pour contribuer à la réussite de cette importante initiative décidée par l'Assemblée Générale.

C'est dans cet esprit et avec ce souci que nous venons de tenir un colloque international réunissant syndicalistes, économistes, chercheurs et universitaires de 20 pays, sur le plein emploi dans le monde et dont les conclusions constituent, nous le pensons, une contribution positive aux objectifs du Sommet.

C'est dire l'importance que nous attachons à la façon dont les ONG et singulièrement les ONG syndicales mais aussi tous ceux et toutes celles qui dans leur diversité seront impliquées dans la préparation comme dans le déroulement du Sommet.

Nous savons combien vous êtes sensible à une telle préoccupation.

L'évolution de la situation économique et sociale internationale, marquée tout à la fois par des inégalités croissantes en matière de développement mais aussi par les défis de la révolution scientifique et technique nous interpellent de façon nouvelle quant aux réponses à apporter aux besoins des hommes.

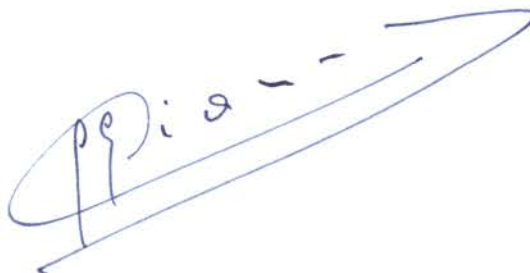
Le Sommet Social peut, nous le pensons, offrir un cadre particulièrement approprié pour en débattre et dégager des réponses novatrices.

Pour ces raisons, je souhaite vous confirmer la demande d'audience que je vous avais exprimée précédemment.

Présent à New York du 11 au 14 avril prochains avec une délégation de notre Confédération, je souhaite vivement pouvoir m'entretenir avec vous dans les conditions que vous déciderez.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de notre haute considération.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'L. Vianet', is written over a horizontal line that extends to the right and curves upwards at the end.

Louis VIANNET
Secrétaire Général
de la CGT.

Invited/Refused "A"

UNITED NATIONS



NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N. Y. 10017
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORKEXECUTIVE OFFICE OF THE SECRETARY-GENERAL
CABINET DU SECRETAIRE GENERAL

REFERENCE:

7 March 1994

Dear Ms. Ermish,

I am writing on behalf of the Secretary-General to reply to your letter of 22 February, in which you invited him to present the introductory speech at the seminar, "The New Role of the United Nations" in Germany from 5 to 8 June 1994.

The Secretary-General welcomes and supports the initiative by the International Association of Students Interested in Business and Economics to bring students, politicians and international diplomats together to discuss and learn about the United Nations and our work for international peace and security.

I regret to inform you, however, that the Secretary-General's schedule will prevent him from attending the Seminar. He has asked me to convey to you his admiration for the work which you and your organization have done to organize this event, and his best wishes for the success of the Seminar.

Yours sincerely,


Rolf Knutsson
Acting Director

Ms. Natalie Ermish
Organizing Committee President
AISSEC Saarbrücken
Wohnheim E#3202
University of Saarland
66041 Saarbrücken
Germany



DS

Natalie Ermish
Wohnheim E #3202
University of Saarland
66041 Saarbrücken

The United Nations
Mr. Boutros Boutros-Ghali
P.O. Box 20
10017 New York

Saarbrücken, 22 February 1994

Dear Sir,

This letter is to inform you that there is an important seminar to take place in Germany on June 5th-8th. The seminar is called "The New Role of the United Nations."

The youths of the world ponder faithfully on the best ways to achieve peace. We wonder how to make a child's wish for Christmas and a Bosnian's wish for life come true. We wish that every country could agree and a new world of Internationalism and cultural understanding would arise!

The International Association of Students Interested in Business and Economics agree with the United Nations (and yourself; Agenda For Peace, 1992) that this is not wishful thinking. Our association educates 60,000 students in 78 countries and 700 Universities in terms of International Responsibility and Cooperation and Cultural Understanding. With this education we become business leaders, politicians, or even Secretary-Generals, but most importantly we become the next generation of peace keepers!

As leaders and educators we find it very important to bring people from all walks of life to educate us even further. We shall conduct this seminar involving top politicians, important businessmen and military leaders from all over the world to present their views on world issues. Naturally, the United Nations will come to approach these problems and together we can work on solutions. Those invited to speak at the seminar include Mr. Petrovsky, Madam Gastaut, the Foreign Minister of Germany and United Nations representatives from Geneva and the United States.

We would like to ask for your patronage and support for this seminar. The youths of the world know you and respect you. It would mean a lot to them if someone of your strength and power showed support to their education as well as their needful understanding of the world around them. We are supported by the United Nations in Geneva and wish for your support as well.

Should you find it in your best interest to come to this seminar and allow the guests to hear from you direct please contact us as soon as possible. This would be a fantastic gift for us to give to the youths who think so highly of you! We would like you to give the introductory speech. A boost of moral and an aim in the right direction for peace and development from the right person shall prepare them for the seminar of the century!

Sincerely,

Natalie Ermish
Natalie Ermish
Organizing Committee President

941298

AIESEC Germany

presents

*The New Role
of the
United Nations*

Seminar

To be held

June 5 - 8, 1994
in
Saarbrücken, Germany

All accommodations paid
Agenda enclosed

Seminar

The New Role of the United Nations

This Seminar is organized by:

AIESEC Saarbrücken
An der Universität des Saarlandes
Postfach 1150
66041 Saarbrücken
Tele.: +681 / 302-2932
Fax.: +681 / 302-3900

Contact:
Natalie Ermish
Philipp Schwörbel

Agenda

Day 1 "Introduction"

Arrival of the delegates

16:00h Speech on the origin of the United Nations.
(Frau Dr. Helga Timm, Vorsitzende der
DGVN)

18:00h DINNER

20:00h Workshop with professors
on the organization and
the structure of the UN.

22:00h Welcome Party
Get-Together

Day 2 "Problems of the World"

8:00h Breakfast

9:00h Introductory speech
(Boutros-Gahli)

9:30h Peace-Keeping/ Yugoslavia
(Professor Gehbali)

10:30h Development
(Club of Rome)

11:30h Environment
Including Drugs
(Herr Töpfer,
Minister of environment)

12:30h LUNCH

14:00h Intro. Speech to Human Rights
(Herr Kinkel, German Foreign
Minister)

14:30h Workshop: Human Rights
Religion Business Politic
Military Professor/Youth

16:00h Presentations of Workshop

16:30h United Nations and
Human Rights
(Assistant Secretary-
General for Human Rights
Fall, M. I.)

18:00h DINNER

19:30h Reverse Simulation Game
Lasts 4 or 5 hours

Day 3 "The New Role of the UN"

8:00h Breakfast

9:00h New Role of the UN
Incl. International Law
Decolonization, Self-
determination
(Madam T. Gastaut)

10:00h International Security and
Worldpeace
(Petrovsky)

11:00h Economic and Social
Development
(Moris Bertrand)

12:00h LUNCH

14:00h Workshop: Int'l Law,
Development, World-
Peace/Military,
Decolonization/
Self-determination
(Above named speakers)

16:30h Workshop: Create Future Organization of the
United Nations

17:30h Presentations of WS

18:00h DINNER

19:00h Closing/ Thank-You's

Country Fair/ Party

Motivation and Goals

The Vision of Today is the Reality of Tomorrow

Motivation. In times of international growth and globalization problems arise to great proportions, such as **regional military conflicts**, the North-South conflict, poverty and the violation of human rights.

Nevertheless, it does not seem possible for the world to prevent such crisis from happening. Because of this there is demand for a new direction and new structure of the United Nations

Goals. Through the seminar, "The New Role of the United Nations?", we will discuss the problem stated above in depth. The following objectives are to be reached:

1. Help participants understand the the work of the United Nations.
2. Involvement of the participants in global problems / conflicts that effect the work of the UN.
3. Work on new approaches to solutions.

Tools. Through lectures, working-groups and a reverse simulation of the UN these goals will be reached. The participants, which are made up of international students, will have the ability to discuss with representatives of the UN, politicians, business leaders and professors about topics that will effect their futures.

Concept of Realization

The New Role of the United Nations?

In order to introduce the **development of the UN** in the past 50 years the following points shall first be discussed:

1. **Origin of the UN.**
2. **Responsibilities of the UN.**
3. **Structure of the UN.**

In order to define the **UN in the future** we contemplate the challenges the UN is facing today and in the future:

1. **Worldpeace and Security (e.g.: Yugoslavia-conflict)**
2. **Need for Social development**
3. **Environmental issues**
4. **Human Rights**
5. **other topics**

By analysing the relevant topics of the present and the future we shall bring to life the **necessity, goal and responsibility of a new United Nations.**

Finally we will discuss new ways of dealing with the above mentioned problems:

1. **Reconstruction of the UN.**
2. **New Responsibilities of the UN**
3. **other approaches.**

AIESEC, a Quest

In believing in our dreams we turn them into reality !

AIESEC is an international, educational, independent, non-profit, non-political, student run association of 60,000 students. We are students and recent graduates of institutions of higher education who take interest in economics, management, and the like. We do not discriminate on the basis of race, color, creed, religion, national or ethnic origin.

AIESEC has values. We believe in mutual respect for cultures and equality of people.

AIESEC has a vision. We are for peace and fulfillment of mankind's potential.

Our purpose is to "contribute to the development of our countries and their people with an overriding commitment to international understanding and cooperation."

We create opportunities for exposure and interaction between young people and old of different cultures and nations, such as the United Nations Seminar.

We assist people in acquiring skills and knowledge through management education and practical experience.

Finally, we offer people the opportunity to interact with their social and economic environment.

We are the entrepreneurs of the future!

Names and Addresses

This Seminar is organized by:

AIESEC Saarbrücken
An der Universität / Bau 15
Postfach 1150
66041 Saarbrücken
Germany

Telefon: 0681 / 302-2932
Telefax: 0681 / 302-3900

Kto. 8700028
BLZ 59020090
Bayerische Vereinsbank Saarbrücken

Organizing Committee President:

Natalie Ermish, USA

Local Committee President:

Philipp Schwörbel, Germany

I do not think that any idea can survive if there are no young people to support it, and no idea can survive if there is only a small group to implement it.

These young people have had a vision to build an international association which is a model of international cooperation.

(Giscard d'Estaing)

SS

b/f: CG/IK/JCA/AS/PC/RK/JB/HC/AK/DS/FA/LMB
GdC/AD/MW/JMC/WWW/SS/NB/FM/RT/FSH

cc: SG



THE SECRETARY-GENERAL

African American
Just
NGO "A"
Invite/Refused "A"



25 February 1994

Dear Ms. Derryck,

Thank you for your letter of 11 February 1994, inviting me to participate in the 24th African-American Conference, to be held in Accra from 27-30 March 1994.

I very much regret that prior commitments preclude my travelling to Accra at that time, and that I must, therefore, decline your kind invitation to attend the Conference. Your topic, "Reintegrating Africa into the New Global Paradigm", is an important one however, and I shall follow your deliberations with great interest.

I wish also to take this opportunity to again thank you for the very interesting Yoruba Ifa divination board which the Institute was kind enough to present to me following your Tenth Annual Awards Dinner. The search for harmony and the resolution of conflict, values which the board embodies, are at the very core of the work of the United Nations.

With warmest regards,
Yours sincerely,

Boutros Boutros Ghali

Boutros Boutros-Ghali

Ms. Vivian Lowery Derryck
President
The African-American Institute
New York



The African-American Institute

HEADQUARTERS

833 United Nations Plaza
New York, New York 10017
Tel: (212) 949-5666 Cable: AFRAM
Telex: 666-565 FAX: (212) 682-6174

WASHINGTON OFFICE

1625 Massachusetts Ave., N.W.
Washington, DC 20036
Tel: (202) 667-5636
FAX: (202) 265-6332

REPRESENTATIVES IN:

Benin	Madagascar
Botswana	Mali
Burkina Faso	Mozambique
Cameroun	Namibia
Congo	Nigeria
Côte d'Ivoire	Senegal
Ethiopia	Sierra Leone
The Gambia	South Africa
Ghana	Tanzania
Guinea	Togo
Kenya	Zambia
Liberia	Zimbabwe

BOARD OF TRUSTEES

Chairman

Maurice Tempelman

Vice Chairman

Roger Wilkins

President

Vivian Lowery Derryck

Dr. Dolly D. Adams

Yvonne Braithwaite Burke, Esq.

William R. Cotter

Kerry Kennedy Cuomo

Dr. Francis M. Deng

Harold E. Doley, Jr.

Thomas R. Donahue

Dr. Peggy Dulany

R. Derek Finley

Nadine B. Hack

Jon L. Hagler

Dr. Bernard W. Harleston

William H. Hayden

Robert M. Hoen

Dr. Walter J. Kamba

George N. Lindsay, Esq.

James H. Lowry

William Lucy

Richard H. Matzke

Harriet R. Michel

Dr. Randolph Nugent

Hon. Olusegun Obasanjo

Gamaliel O. Onosode

Nancy Clark Reynolds

Loren D. Ross

Dr. John Spencer

Carl Ware

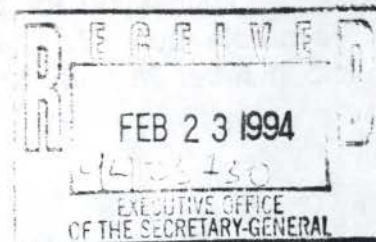
Thomas Winship

February 11, 1994

#9403730

H.E. Boutros Boutros-Ghali
Secretary-General
United Nations
Room 3800
New York, New York 10017

Dear Mr. Secretary-General:



On behalf of the African-American Institute, we are writing to invite you to participate in the 24th African-American Conference in Accra, Ghana, March 27-30, 1994. As you know, each year AAI convenes a senior group of Africans and Americans to discuss issues of vital importance to the continent.

The conference alternates between the U.S. and an African capital. Last year we met in Reston, Virginia with U.S. participants and African decision-makers including President Yoweri Museveni of Uganda, Vice President Festus Mogae of Botswana, and the Hon. Layashi Yaker, Executive Secretary of the Economic Commission for Africa. We were encouraged by the level of Clinton Administration participation which included Secretary of State Warren Christopher, USAID Administrator J. Brian Atwood, and Assistant Secretary of State for African Affairs Ambassador George Moose, as we heard their views toward capacity-building in Africa.

Incredible changes have occurred in the nine months since the Reston meeting. The time is ripe to bring senior African and U.S. policymakers together again -- on African soil -- to discuss what has transpired, measure the impact, and identify future trends and African priorities.

His Excellency Jerry Rawlings, President of Ghana, agrees that such a meeting is necessary and timely, and has graciously offered to co-host the 24th African-American Conference in Accra. Entitled **"Reintegrating Africa into the New Global Paradigm,"** the conference will present to us an opportunity to delve deeply into African priorities in both foreign policy and foreign assistance vis-a-vis new U.S. policy directions and USAID development priorities.

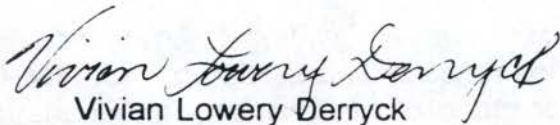
H.E. Boutros Boutros-Ghali
February 11, 1994
Page 2

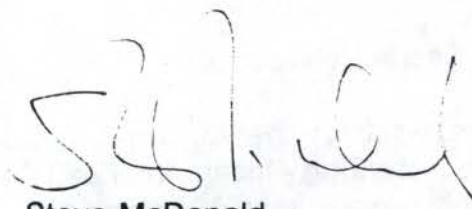
We will begin with a reception and dinner on Sunday evening, March 27. We are asking you, per the enclosed draft agenda, to be the keynote speaker on March 28 at the 12:30 pm luncheon session entitled **"The Multilateral View: Africa and the U.N."** We would ask you to speak for 15-20 minutes and be prepared to take some questions from the participants.

In AAI's long-standing tradition, we are inviting a full range of senior African and American policymakers, experts and practitioners in the areas under discussion, private sector representatives, and development specialists.

Thank you for considering this invitation. We look forward to your earliest, favorable reply. You can reach us through the conference planner, Ms. Sonjah Chin, at fax number 212 682 6174 or telephone 212 350 2941.

Sincerely,


Vivian Lowery Derryck
President


Steve McDonald
Executive Vice President

(Enclosure: Draft Agenda)

b/f: CG/IK/JCA/AS/PC/EK/JB/EC/AK/DS/EA/LMB
GACC/AD/MW/JMC/WW/SS/RT/NB/FM

NGO "C"

Invite / Rep.
Spain

UNITED NATIONS



NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

EXECUTIVE OFFICE OF THE SECRETARY-GENERAL
CABINET DU SECRETAIRE GENERAL

REFERENCE:

Le 17 février 1994

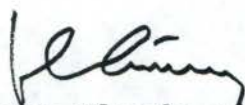
Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le Secrétaire général a demandé à Son Excellence l'Ambassadeur Hassen Fodha, Directeur du Centre d'information des Nations Unies à Paris, de bien vouloir le représenter à l'ouverture de votre XIVème Congrès, le 27 avril 1994, à Lisbonne. L'Ambassadeur lira, à cette occasion, un message du Secrétaire général.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de ma haute considération.

Le Directeur du Cabinet,




Jean-Claude Aimé

Monsieur Jorge Sampaio
Maire de Lisbonne
Président de la Fédération Mondiale
des Cités Unies (FMCU)
22, rue d'Alsace
92532 - Levallois Perret Cédex
France

UNITED NATIONS



NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017
CABLE ADDRESS—ADRESSE TÉLEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

EXECUTIVE OFFICE OF THE SECRETARY-GENERAL
CABINET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

REFERENCE:

Le 17 février 1994

Monsieur le Directeur et cher ami,

Je vous adresse ci-joint une copie de la lettre que le Maire de Lisbonne et Président de la Fédération Mondiale des Cités Unies (FMCU), Monsieur Jorge Sampaio, a adressée au Secrétaire général le 18 janvier 1994.

Le Secrétaire général souhaiterait que vous le représentiez à l'ouverture du XIVème Congrès de la FMCU, qui se tiendra à Lisbonne du 27 au 29 avril 1994.

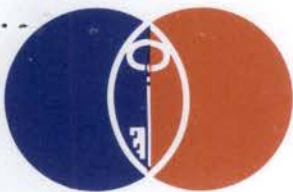
Veuillez agréer, Monsieur le Directeur et cher ami, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur du Cabinet,

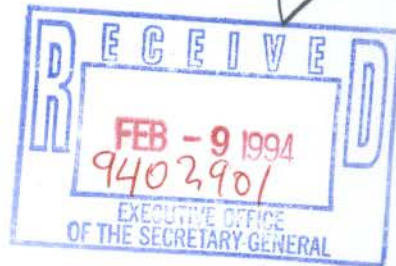
A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Jean-Claude Aimé'.

Jean-Claude Aimé

Son Excellence
Monsieur Hassen Fodha
Directeur



CITES UNIES
UNITED TOWNS
CIUDADES UNIDAS
CITTA' UNITE
VEREINTE STADTE
ОБЪЕДИНЕННЫЕ ГОРОДА
المدن المتحدة



fee

SG

J'attire votre
attention sur
l'avant-dernier
page graphée.
fee

— Ambassador Today
will represent the S.G.
of this conference
Please draft a reply
14-11-94

A Son Excellence
Monsieur Boutros Ghali
Secrétaire Général
des Nations Unies

En premier lieu je souhaite vous remercier pour l'audience que vous avez bien voulu m'accorder, ainsi qu'à mes collègues du CCRE et de IULA, le 14 janvier à Genève. Je pense que cette entrevue a été très positive pour le développement du projet d'unification des efforts des autorités locales au niveau mondial et j'aimerais souligner combien j'ai été sensible à votre ouverture pour les idées et les propositions que nous avons pu vous exposer.

Comme j'ai eu l'occasion de vous en informer durant notre entretien, la Fédération Mondiale des Cités Unies (FMCU) tiendra son XIVème Congrès à Lisboa (Portugal), du 27 au 29 avril 1994.

Les villes ont toujours été des lieux d'échanges entre les hommes et entre les biens. Elles ont joué un rôle historique dans l'évolution de nos Sociétés. Au cours de ces dernières décennies, ce rôle s'est accentué: elles ont désormais, du fait de leur poids accru, mais aussi des progrès de l'autonomie locale à travers le monde, des responsabilités propres dans la vie quotidienne des populations, dans l'évolution des niveaux et des modes de vie dans le développement. Elles constituent, pour une large part, la matrice de la civilisation de demain, étant des foyers de transformation économique, sociale et culturelle.

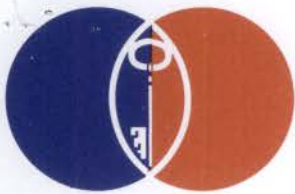
La Fédération est présente dans 80 pays du monde. Son congrès sera donc une occasion exceptionnelle pour les maires de ces pays de se rencontrer, de confronter leurs idées et d'élaborer entre eux des projets de coopération.

Le thème général de notre Congrès sera le "rôle des villes dans un monde en mutation", et, dans ce cadre, nous entendons réfléchir plus particulièrement sur comment les organisations internationales de collectivités locales peuvent mettre en place des liaisons qui permettront d'accroître l'efficacité de l'action internationale des villes et leur représentativité vis-à-vis des organismes internationaux.

Fédération Mondiale des Cités Unies et Villes Jumelées (F.M.V.J.) - 22, rue d'Alsace - 92532 LEVALLOIS PERRET - CEDEX - FRANCE

Tél. : (1) 47 39 36 86 - FAX : 47 39 36 85 - TELEX : FMCU 610 472

Statut consultatif 1 auprès de l'UNESCO, du Conseil Economique et Social des Nations Unies et du Conseil de l'Europe. Reconnue d'utilité publique en Afrique.
Consultative status 1 with UNESCO, the UN Economic and Social Council and the Council of Europe. Recognized as a public service in Africa.



CITES UNIES
UNITED TOWNS
CIUDADES UNIDAS
CITTA' UNITE
VEREINTE STADTE
ОБЪЕДИНЕННЫЕ ГОРОДА
المدن المتحدة

C'est pourquoi j'aurais souhaité, comme je vous en fait part personnellement, que, en qualité de Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies, vous interveniez à la séance d'ouverture de notre congrès, le 27 avril, ou, si cela vous était impossible, qu'un représentant puisse y délivrer un message.

Dans l'espoir d'une réponse favorable, je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire Général, à l'assurance de ma plus haute considération.

Lisboa, le 18 janvier 1994

Jorge Sampaio
Maire de Lisboa
et Président de la FMCU



CONFEDERATION MONDIALE DU TRAVAIL

SECRETARIAT GENERAL: 33, RUE DE TREVES - B-1040 BRUXELLES - BELGIQUE

TEL.: 02 230 62 95 - ADRESSE TELEGR.: MUNDOLABOR - BRUXELLES - TELEX: 26.966 - FAX 02 230 87 2

Monsieur Boutros-Boutros Ghali
Secrétaire général des Nations Unies
United Nations Building
New York 1007
USA

FAX 00.1.212/963.21.55

Monsieur le Secrétaire général,

NGO "W"
NGO "C"

DATE 28.1.1994

NOS REF:

VOS REF: CLC/Rv/0225



A l'issue du 23ème Congrès de la Confédération Mondiale du Travail qui a eu lieu à la République de Maurice fin novembre 1993, nous vous avons exprimé nos remerciements pour le message très apprécié que vous avez bien voulu adresser à notre Congrès. Nous avons été touché plus particulièrement par votre reconnaissance à l'égard de la CMT - la plus ancienne internationale syndicale qui fêtera son 75ème anniversaire l'année prochaine.

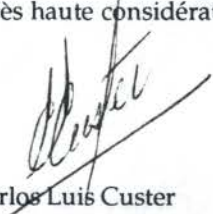
Il est vrai que la CMT a toujours été liée aux idéaux de l'ancienne Société des Nations et que nous avons coopéré spécialement à l'élaboration de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme qui fête son 45ème anniversaire.

Toutefois, préoccupés pour le rôle des Nations Unies étant l'unique organisation capable d'instaurer la paix et d'établir un monde plus juste et plus humain, nous tenons à vous faire part - en tant qu'organisation syndicale représentée dans 102 pays du monde entier - de nos principales préoccupations. Pour cette raison nous vous prions, Monsieur le Secrétaire général, de bien vouloir nous accorder un entretien au cours duquel nous pourrions vous exposer très brièvement notre position sur:

- le rôle des Nations Unies pour le maintien de la paix;
- la possibilité d'un Parlement mondial qui puisse servir d'appui au rôle des Nations Unies;
- la préparation du Sommet mondial sur le Développement social;
- le nouveau rôle de l'Organisation Mondiale du Commerce et la possibilité des "clauses sociales" pour les accords économiques internationaux afin d'éviter le dumping social et d'élargir le champs du respect des droits humains et syndicaux.

Etant donné que j'aurai la possibilité d'être à New York entre le mercredi 16 et le mercredi 23 février prochain, j'aimerais savoir s'il vous sera possible de me recevoir à une date à convenir au cours de cette période. Au cas où ces dates ne vous conviennent pas, je suis disposé à trouver un autre moment, ou éventuellement arranger une rencontre à l'occasion d'un de vos prochains déplacements en Europe.

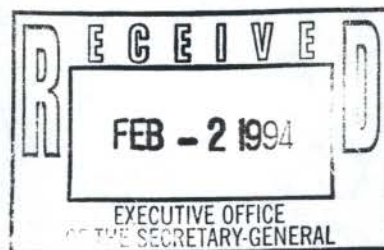
En vous remerciant d'ores et déjà de votre aimable coopération en attendant votre réponse je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de ma très haute considération.


Carlos Luis Custer
Secrétaire général



CENTRO UNESCO DE SAN SEBASTIAN
DONOSTIA UNESCO ZENTRUA

NGO "C"



Centro UNESCO de San Sebastián
Urbietta, 11-1º izda.
20006 San Sebastián (Guipúzcoa)
ESPAÑA
Tel.: 011-34 43-42 70 03
Fax: 011-34 43-42 70 03

Mr. Boutros Boutros-Ghali
Secretary General
UNITED NATIONS

San Sebastián, 25/01/94

Dear Mr. Boutros-Ghali,

On behalf of "Centro UNESCO de San Sebastián" and myself, it is a honour to have the chance of making you aware of our deep gratitude and satisfaction for the approving of our Centre as a Non-Governmental Organization associated with the Department of Public Information of the United Nations, fact for which we have counted on the inestimable support of Mr. Mario Zamorano, Director of the United Nations Information Centre in Madrid.

Along with our best wishes of success, please accept, Mr. Secretary General, our deferential and very kind regards.

Yours sincerely,



Juan Ignacio Martínez de Morentin
Director Ejecutivo
Centro UNESCO de San Sebastián